

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250101

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D01 – OBJET : Transfert de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » à TE38

Monsieur Gérard LOCATELLI 1^{er} Adjoint, expose à l'Assemblée qu'afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, le TE38 (Territoire d'Énergie Isère) souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le déploiement d'un « réseau public » a pour objectif d'une part de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet, d'autre part de maîtriser les tarifs proposés sur ce réseau public.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de coordonner ce maillage avec ceux de territoires voisins, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts et de garantir l'interopérabilité des bornes, TE38 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides » lors de la modification de ses statuts de décembre 2014 et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

- Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,
- Vu, les statuts de TE38 approuvés à l'unanimité par ses membres et ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment l'article 2.7 habilitant TE38 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Considérant que TE38 souhaite compléter le réseau « eborn » et assurer un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire isérois,
- Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2.7 des statuts de TE38, le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE :

APPROUVE le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » à TE38 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ADOpte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Conseil Syndical de TE38.

MET à disposition de TE38, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* ».

S'ENGAGE à verser à TE38 les participations financières dues en application de l'article 2.7 des statuts de TE38 et aux conditions administratives, techniques et financières.

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à TE38.

AUTORISE : Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : **12 FEV. 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250102

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D02 – OBJET : Gratuité loyer appartement communal - 88 rue du 19 mars 1962 à Luzinay

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée qu'en date du 03/01/2025, qu'un logement communal sis au 88 rue du 19 mars 1962 à Luzinay a été endommagé par un incendie.

Cet incendie a entraîné l'évacuation de plusieurs habitants de logements envahis par les fumées, dont le locataire du second logement communal jouxtant l'appartement incendié.

Le locataire de l'appartement communal est contraint d'être logé par une tierce personne durant le temps de désenfumage et de décontamination.

- **CONSIDERANT** le bail en vigueur dans le cadre de la location du logement n° 15, 88 rue du 19 mars 1962, pour un montant mensuel de 408.57€ ;
- **CONSIDERANT** le constat de risque toxique dû aux fumées et des odeurs persistantes dans l'appartement ;
- **CONSIDERANT** que de ce fait, le locataire ne pouvait plus occuper temporairement son logement ;

- **CONSIDERANT** la demande du locataire de bénéficier d'une remise de loyer en contrepartie des désagréments qu'il a supporté ;

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée d'accorder au locataire une remise du loyer de 1 mois soit, pour le mois de février 2025.

Monsieur Lionel HERICHARD, Adjoint au Maire demande : « si l'assurance du locataire ne pourrait pas couvrir ce désagrément. »

Monsieur le Maire précise : « Nous avons reçu les habitants impactés par le sinistre. Nous avons eu une demande de notre locataire du second appartement appartenant à la Commune et nous avons souhaité répondre favorablement à sa demande, compte tenu du fait, qu'il a été particulièrement impacté par les conséquences de l'incendie. Concernant le 1^{er} logement, la locataire a un problème important de santé mentale pouvant mettre en danger les personnes autour d'elle, donc ses voisins. J'ai demandé aux services, que la Mairie dénonce le bail. Une clause dans le bail le permet. Dont acte. »

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 15
~~CONTRE :~~
ABSTENTION : 2 (LH, MDS)
~~UNANIMITE :~~

ACCEPTTE la remise totale du loyer de 408.57€ € mensuel du mois de février 2025.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

AUTORISE : Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : **12 FEV. 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250103

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D03 – OBJET : Renouvellement des conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire

Monsieur Gérard LOCATELLI, 1^{ER} adjoint, expose à l'Assemblée qu'afin de réaliser l'ensemble des opérations liées à l'exercice de la compétence voirie, Vienne Condrieu Agglomération s'appuie sur des conventions de mise à disposition partielle des services municipaux. Ce dispositif, qui lie l'Agglo à chacune des communes membres, permet la mise à disposition du personnel des communes amené à intervenir pour le compte de l'Agglo, pour réaliser différentes tâches relevant de la compétence en matière de voirie.

Le principe de la mise à disposition partielle de service est posé par l'article L.5211-4-1 I du Code général des collectivités territoriales : « *le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.* »

L'article L.5211-4-1 IV précise par ailleurs : « *Une convention conclue entre l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et chaque commune intéressée fixe les modalités après consultation des comités sociaux territoriaux compétents. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement à la commune par l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service.* »

Les conventions actuellement en vigueur ont été conclues en 2016 pour les communes appartenant à ViennAgglo et en 2018 pour celles de la CCRC. Elles ont depuis lors fait l'objet d'avenants de prolongation, fixant leur terme au 31 décembre 2024.

Le renouvellement des conventions a fait l'objet de différents échanges, avec l'ensemble des communes et au sein du bureau communautaire. Différentes options ont ainsi pu faire l'objet d'une évaluation. A l'issue de ces échanges, le bureau communautaire du 12 novembre 2024 a fixé les orientations suivantes :

- Renouvellement des conventions pour une durée de deux ans, jusqu'à fin 2026, en gardant leur montant inchangé (sauf dans les deux cas listés ci-dessous).
- Modification des conventions pour les adapter aux qualifications du personnel communal, avec une révision à la baisse des montants des conventions pour les quelques communes concernées.
- Autoriser les communes ayant recours à des prestataires externes à ajuster le montant de leur convention et augmenter proportionnellement leur enveloppe annuelle de travaux.

Il est rappelé que les missions confiées aux communes sont déterminées de façon individualisée, et qu'elles diffèrent d'une commune à l'autre. Chacune des conventions prévoit ainsi l'exécution d'une ou plusieurs opérations suivantes :

- Surveillance du réseau viaire ;
- Rebouchage des trous ;
- Fauchage mécanique ;
- Fauchage manuel ;
- Participation des employés municipaux au curage des fossés effectués par les techniciens de VCA ;
- Entretien des ouvrages de collecte des eaux pluviales ;
- Travaux de signalisation verticale ;
- Travaux de signalisation horizontale.

Par ailleurs, et en vertu de l'article L.5211-4-1 III du CGCT, le président de l'EPCI adresse directement au chef du service mis à disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie audit service. Il contrôle l'exécution de ces tâches.

Monsieur Gérard LOCATELLI, 1^{ER} adjoint, termine la présentation en indiquant qu'il s'abstiendra *« Je me bats depuis le début du mandat pour qu'une solution soit trouvée pour la Commune de Luzinay avec l'Agglo, en commission voirie communautaire et en bureau communautaire. Je ne peux que regretter que nos revendications ne soient pas prises en compte. C'est pourquoi je m'abstiendrai. »*

Monsieur le Maire soumet aux débats cette délibération et demande aux élus, celles et ceux qui souhaitent intervenir.

Madame Nadine KIEFFER et Monsieur Lionel HERICHARD demandent la parole.

Monsieur le Maire répond favorablement à ces demandes d'intervention et indique au préalable qu'il conclura le débat.

Madame Nadine KIEFFER, Adjointe au Maire conteste le terme de renouvellement : *« Le terme approprié aurait dû être un avenant. Et ce n'est pas noté ainsi dans l'objet ! Je voterai contre car je suis en colère. La répartition pour la Commune de Luzinay n'est pas juste ! »*

Monsieur Lionel HERICHARD, Adjoint au Maire s'exaspère : *« C'est triste ! Nous pouvons négocier avec Vienne Condrieu Agglomération, mais rien ne se fait. C'est toujours reporté. Aucune négociation n'est possible avec eux ! »*

Monsieur le Maire remercie les élus pour la qualité du débat et souhaite conclure, comme annoncé précédemment : *« Je tiens à rappeler que nous avons reçu ici même en Mairie le 20 mars 2024, Richard BONNEFOUX, Vice-président à la voirie à Vienne Condrieu Agglomération et Guillaume SURREL, Directeur de la voirie à l'Agglo. Un certain nombre d'entre vous étaient présents et vous avez pu à cette occasion faire remonter vos préoccupations, concernant ce dossier. J'ai demandé à la nouvelle DGS de VCA Virginie PAQUIEN de pouvoir venir nous rencontrer en Mairie pour faire un nouveau point de situation. Cette rencontre a eu lieu le 22 décembre 2024. Elle m'a assuré hier qu'un courrier du Président de VCA nous serait adressé dans les prochains jours. Attendons la réception de ce courrier.*

Oui, j'entends vos remarques et je les partage. Nous héritons d'un historique concernant la voirie qui date des précédentes municipalités. Il est nécessaire de revoir tout cela. Oui, je constate que c'est à nouveau différé. Nous pouvons tous ensemble à nouveau le regretter.

Il faut néanmoins voter favorablement cette délibération, car nous serions dans une impasse. Certains élus de la commission voirie de la Mairie de Luzinay vont voter favorablement cette délibération ou s'abstenir, et je les en remercie par avance. Même si ces élus de la commission voirie regrettent que ce soit à nouveau reporté et que cela ne prend pas du tout en compte les revendications de la Mairie de Luzinay. »

Avant de poursuivre et conclure :

« Je voudrais qu'on arrête toutefois de faire de l'Agglobashing, que nous prenions un peu du recul en ouvrant le champ des possibles. Pour cela, je vais vous citer des chiffres qui mettent en avant l'intervention financière très importante de Vienne Condrieu Agglomération, pour notre Commune de Luzinay :

- ✓ Pour les travaux du ruisseau du Joux, c'est plus de 821 000 €,
 - ✓ Pour les travaux du nouveau pont du Joux c'est près de 350 000 €,
 - ✓ Pour l'assainissement et le renforcement du collecteur de transit des eaux usés c'est plus de 650 000 €,
 - ✓ Pour l'aménagement des rues de l'Eglise et du 19 mars 1962, c'est un coût total de 195 000 €, auquel il faut ajouter les 47 000 € pour les conteneurs enterrés,
 - ✓ L'aménagement de la rue des Allobroges de la place de la Mairie à l'entrée Ouest de Luzinay, cela a été plus de 900 000 €,
 - ✓ La programmation future de l'aménagement de la rue des Allobroges de la place de la Mairie au Rozon ce sera 800 000 €,
- Voilà quelques chiffres très factuels qui montrent bien que Vienne Condrieu Agglomération investit pour notre Commune de Luzinay.

Je sou mets maintenant cette délibération à vos suffrages. »

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-1
- VU l'arrêté inter préfectoral n°69-2024-05-06-00005 / n°38-2024-06-17-00007 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,
- VU la délibération du conseil communautaire n°19-127 du 1 octobre 2019 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie,
- VU l'avis du Bureau Communautaire du 12 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 9
CONTRE : 5 (LH, NK, MDS, RH, AM)
ABSTENTION : 3 (GL, FA, SS)
UNANIMITE :

APPROUVE les conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

12 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250104

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D04 – OBJET : Avenant n°3 aux conventions de mise à disposition partielle de service avec les communes pour l'entretien des ZAE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) a été transféré à l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément aux dispositions de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour la compétence "création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire". Les zones transférées concernent les communes suivantes : Vienne, Chasse sur Rhône, Chuzelles, Les Côtes d'Arej, Estrablin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Septème, Seyssuel et Villette de Vienne.

Ce transfert s'est accompagné du transfert concomitant des ressources nécessaires à l'exercice normal de la compétence, via la diminution de l'attribution de compensation des communes du coût net des charges transférées. Toutefois, dans le cadre des conventions mises en place lors du transfert, ce coût est refacturé par les communes à l'Agglomération, car il avait été décidé que les communes continuent d'assurer l'entretien des zones transférées.

Ces conventions, après avoir été prorogées par avenant à différentes reprises, devaient faire l'objet d'une concertation avec les communes concernées pour ajuster, le cas échéant, ces conventions.

Cette concertation n'ayant pas abouti en 2024, il est proposé de prolonger de deux années supplémentaires 2025-2026 les conventions actuelles par un nouvel avenant. Les autres conditions de la convention demeurent inchangées, le taux d'actualisation appliqué pour 2025 et 2026 sera le même que précédemment.

- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- VU le rapport de la CLECT réunie le 13 septembre 2017,
- VU la délibération n°17-222 du Conseil Communautaire de ViennAgglo en date du 14 décembre 2017,
- VU la délibération n° 23-13 du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2023,
- VU la délibération n° 23-13 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2024,
- VU l'avis du Bureau Communautaire du 12 novembre 2024,
- **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré,
- VU l'avis du Bureau Communautaire du 12 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

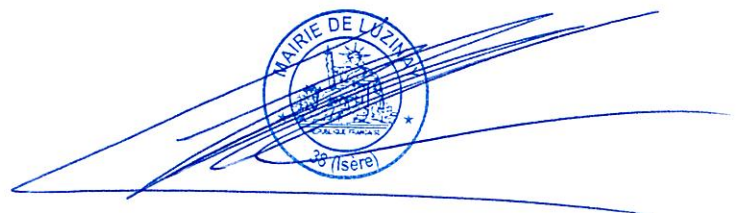
POUR : 13
CONTRE :
ABSTENTION : 4 (LH, NK, MDS, FA)
UNANIMITE :

APPROUVE la prolongation de deux années des conventions de mise à disposition partielle de service avec les communes pour l'entretien des ZAE ainsi que les termes de l'avenant n°3 joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : **12 FEV. 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250105

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D05 – OBJET : Instauration d'une zone bleue secteur rue de l'église

Monsieur Gérard BERTINI, Adjoint au Maire, explique à l'Assemblée que, compte tenu de l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile et que le domaine public routier ne saurait être utilisé uniquement pour des stationnements prolongés et exclusifs, et souvent abusifs, mais qu'il y a lieu, en revanche, de permettre une rotation normale des stationnements de véhicules, pour faciliter l'accès à la MSP (maison de santé), il est nécessaire de réglementer le stationnement.

Il est proposé de prendre un arrêté (en annexe) afin d'instaurer une zone bleue sur les emplacements matérialisés au sol et par des panneaux. Il sera interdit de stationner un véhicule pendant une durée supérieure à une heure et trente minutes sur les treize emplacements situés au droit du n°266 rue de l'église sur la commune de Luzinay.

Les horaires seront fixés comme suit pour le stationnement des véhicules avec l'utilisation d'un disque de contrôle, sauf le dimanche et les jours fériés :

- lundi de 7h00 à 20h00,
- mardi de 7h00 à 20h00,
- mercredi de 7h00 à 20h00,
- jeudi de 7h00 à 20h00,
- vendredi de 7h00 à 20h00,
- samedi de 7h00 à 20h00,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
~~ABSTENTION :~~
UNANIMITE :

SE PRONONCE favorablement à la création d'une zone bleue sur les places de stationnement mentionnées et les conditions de stationnement.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

12 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250106

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D06 – OBJET : Mise en place d'une interdiction de stationner secteur de l'Eglise et du Cimetière

Intervention de Monsieur Lionel HERICHARD, 5^{ème} Adjoint :

« Je m'oppose au vote ce jour de cette délibération et invite mes collègues à en faire de même et propose son ajournement. Cette délibération serait-elle « Divine » pour s'abattre ainsi sur les abords de l'Eglise et comme tombée du ciel pour être immédiatement et directement soumise au vote sans avoir fait l'objet d'aucune présentation ni débat en bureau municipal ordinaire ni en commission de voirie ? (...) Si cette délibération est adoptée, elle ne fera que restreindre et contraindre arbitrairement la liberté de stationner à proximité immédiate de l'entrée du haut du cimetière.

Comment vont faire toutes les personnes âgées et de toutes les personnes handicapées qui devront parcourir plus de 100 mètres et gravir la côte, et cela s'ils ont la chance de trouver une place devant le monument ce qui n'est pas souvent le cas ?

Le pire de tout cela, c'est que quand on connaît la largeur de la voie et des trottoirs à cet endroit on se demande qui est venu se plaindre en mairie de ne pas pouvoir circuler et si quelqu'un s'en est plaint, avec quelle fréquence et avec quelle véritable problème... A mon avis personne !

Cette délibération apporte une INTERDICTION à un usage qui ne dérange personne et au contraire facilite la vie de nos aînés et des personnes à mobilité réduite, sans apporter la moindre solution pratique de remplacement de stationnement en haut du cimetière. (...). Je demande que cette délibération soit ajournée et que l'éventuelle importance du problème soit évalué en commission (avec des chiffres consolidés par la main-courante) et s'il y a lieu, d'en débattre en commission pour imaginer des aménagements de stationnements plutôt qu'une interdiction non réfléchie et de soumettre une proposition non discriminatoire à l'ensemble du conseil. »

Monsieur le Maire soumet cette proposition en débat à l'Assemblée municipale.

Madame Marie Christine POPHILLAT, Conseillère municipale déléguée précise : « *que la proposition a été largement discutée au précédent bureau municipal visant à préparer ce Conseil municipal. Il n'y a pas lieu d'ajourner cette délibération* ».

Monsieur Yves VIRICEL, Conseiller municipal délégué indique que la « *discussion a déjà eu lieu en bureau municipal et qu'une tolérance a été accordée à l'issue.* »

Monsieur le Maire souligne également que le débat a bien eu lieu en bureau municipal, toutefois il souhaite soumettre cette proposition d'ajournement aux élus. **La demande d'ajournement est rejetée par l'Assemblée à la majorité municipale.**

Monsieur Gérard BERTINI, Adjoint au Maire, explique à l'Assemblée que devant l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile, la réglementation des conditions d'occupation des voies par des véhicules en stationnement répond à une nécessité d'ordre public.

Il est proposé de prendre un arrêté (en annexe) pour assurer la sécurité de la circulation automobile et piétonnière, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

- A compter du 13 février 2025, le stationnement sera interdit à tous les véhicules le long de l'Eglise et du cimetière. Une tolérance est accordée pendant les offices religieux, les enterrements, durant la Toussaint et l'accès au cimetière.

Il est rappelé l'existence de parkings mis à la disposition des usagers sur la place de la bascule - rue des allobroges, ainsi que sur les 3 parkings de la rue du 19 mars 1962.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 11
CONTRE : 2 (LH, MDS)
ABSTENTION : 4 (FA, RH, AM, SS)
UNANIMITE :

SE PRONONCE favorablement de réglementer la circulation et le stationnement le long de l'Eglise et du cimetière

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

12 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250107

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D07 – OBJET : Travaux d'amélioration supplémentaires 2025 de la voirie d'intérêt communautaire

Monsieur Gérard LOCATELLI 1^{er} Adjoint, expose à l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence voirie, Vienne Condrieu Agglomération est compétente sur l'ensemble des voies communales de la voirie d'intérêt communautaire. Des travaux de réfection de diverses voiries sont prévus au cours de l'année 2025. En accord avec la municipalité de Luzinay, il est proposé de solliciter un fonds de concours de la Commune de 25.000 € HT correspondant à 19,23 % du coût des travaux de réfection de la voirie.

Ces 25 000 € vont permettre d'augmenter l'enveloppe annuelle de 75 000 € de la voirie pour Luzinay, en fonctionnement.

L'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant d'un fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire de ce fonds.

Le fonds de concours ayant pour objet de financer la réalisation de travaux d'aménagement, il doit être assimilé à une subvention d'équipement à organisme public, et doit être imputé à l'article 2041 en dépenses, et à l'article 131 ou 132 en recettes.

Ces montants seront à parfaire au vu du décompte général définitif et des subventions qui auront pu être accordées concernant le projet, le montant du fonds de concours apporté par la Commune ne pouvant excéder 50 % du montant du reste à charge de l'opération.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,
- VU l'avis du Bureau Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION : 1 (NK)
UNANIMITE :

SOLLICITE un fonds de concours de la Commune de Luzinay de 25.000 € HT correspondant à 19,23 % du coût des travaux de réfection de la voirie du coût hors taxes des travaux, subventions déduites.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : **12 FEV. 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20250108

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 04/02/2025, s'est réuni en **session ordinaire le 12 février à 18h30** à la salle du conseil, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Quorum : **9**

Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de votes
CHARLES	Christophe	Maire	X			1
LOCATELLI	Gérard	Premier adjoint	X			1
BEC	Annie	2 ^{ème} adjointe	X			1
BERTINI	Gérard	3 ^{ème} adjoint	X			1
KIEFFER	Nadine	4 ^{ème} adjointe	X			1
HERICHARD	Lionel	5 ^{ème} adjoint	X		M DA SILVA	2
AKELIAN	Françoise	Conseiller municipal délégué	X			1
DEMANGEAT	Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	X			1
BARJAC	Chantal	Conseiller municipal délégué	X			1
VIRICEL	Yves	Conseiller municipal délégué	X			1
SIMON	Sylvie	Conseiller municipal	X			1
MANCINI	Alexandre	Conseiller municipal	X			1
CAMPOS	Maria	Conseiller municipal	X			1
DA SILVA	Maria	Conseiller municipal		X		0
POPHILLAT	Marie-Christine	Conseiller municipal délégué	X			1
CHAUDIER	Josette	Conseiller municipal	X			1
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
		TOTAL	16	1	1	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie BEC

D08 – OBJET : Transfert de compétence partiel de l'AFR dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que à la suite de la dissolution de Association Foncière de Remembrement par les services de l'Etat, la commune par délibération n°20201108 en date du 18/11/2020 (en annexe) a acté la clé de répartition de 43% (reste de l'actif et du passif) proposée par la Préfecture.

À la suite de cette dissolution les biens fonciers de l'AFR sont transférés à l'actif de la commune et doivent relever du domaine privé de la commune.

Néanmoins, une fois les chemins et fossés incorporés dans la voirie rurale, il n'est pas obligatoire pour la commune de conserver la compétence et la commune alors, peut les transférer aux propriétaires concernés.

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée de ne pas conserver la compétence sur l'entretien des fossés et des chemins ruraux, à l'exception des chemins ouverts à la circulation publique et selon l'application de l'article L 134-10 du Code rural qui oblige au débroussaillage, chaque propriétaire pourra alors selon ses nécessités et cycles de cultures faire l'entretien de ses fossés et chemins ruraux.

Un courrier sera adressé à tous les propriétaires pour les informer.

Monsieur le Maire, propose de transférer dans le domaine privé de la commune les chemins ruraux et fossés, **des sections nommées ci-dessous** sans l'obligation de l'entretien de ces chemins et fossés, par la Commune de Luzinay, conformément à L'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales qui énonce la liste des dépenses obligatoires de la commune parmi lesquelles ne figurent pas l'entretien des chemins ruraux.

- Tous les terrains cadastrés section : ZA-ZB-ZC-ZD-ZE

La règle générale est qu'il n'y a pas d'obligation d'entretien des chemins ruraux par la Commune de Luzinay.

L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, ne figure pas parmi les dépenses obligatoires mises à la charge des communes en application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, depuis l'arrêt du Conseil d'État Ville de Carcassonne du 20 novembre 1964, la responsabilité de la commune peut être engagée pour défaut d'entretien normal dès lors que ladite commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité de ce chemin et a ainsi accepté d'en assurer l'entretien. À ce titre, le goudronnage d'un chemin rural peut être considéré comme ayant pour effet d'améliorer sa viabilité. En conséquence, le fait pour la commune d'avoir fait goudronner ses chemins ruraux peut être analysé comme signifiant que cette dernière a accepté d'en assurer l'entretien. En conséquence, sa responsabilité pourrait être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal, en dehors de toute considération relative à des difficultés d'ordre budgétaire.) »

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
~~ABSTENTION :~~
UNANIMITE :

ACCEPTE Que les actifs et passifs de l'association soient versés à la commune.

VALIDE de transférer dans le domaine privé de la voirie rurale de la commune les chemins ruraux et fossés sans l'obligation de l'entretien par la Commune de Luzinay de ces chemins, conformément à l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales

QUE la mutation des biens soit réalisée par acte administratif ou notarié, et pour ce faire, donne compétence à Monsieur le Maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif ou notarié.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Christophe CHARLES
Maire



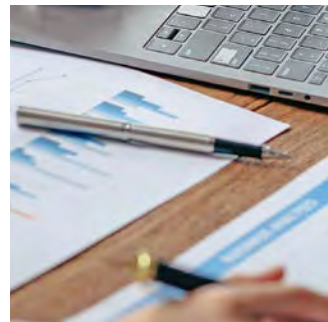
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.
Certifiée exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : **12 FEV. 2025**

Ampuis | Chasse-sur-Rhône |
Chonas-l'Amballan | Chuzelles
| Condrieu | Échalas | Estrablin |
Eyzin-Pinet | Jardin | Les Côtes-d'Are
| Les Haies | Loire-sur-Rhône |
Longes | Luzinay | Meyssiez |
Moidieu-Détourbe | Pont-Évêque
| Reventin-Vaugris | Sainte-Colombe |
Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Saint-Romain-en-Gal
| Saint-Romain-en-Gier | Saint-Sorlin-de-Vienne
| Septème | Serpaize | Seyssuel |
Trèves | Tupin-et-Semons | Vienne
| Villette-de-Vienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Vienne
Condrieu
Agglomération



- 4** PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
- 10** SERVICES TRANSVERSAUX
- 22** ACCESSIBILITÉ
- 25** ÉCONOMIE
- 32** TOURISME
- 35** JAZZ À VIENNE
- 39** PETITE ENFANCE
- 42** COHÉSION SOCIALE
- 49** AMÉNAGEMENT URBAIN
- 55** CYCLE DE L'EAU
- 56** CYCLE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT
- 58** CYCLE DE L'EAU - GEMAPI
- 59** CYCLE DE L'EAU - EAU POTABLE
- 60** TRANSPORTS ET MOBILITÉ
- 63** VOIRIE
- 66** ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS
- 70** ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BIODIVERSITÉ
- 73** ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- 76** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 78** RAPPORT FINANCIER



édito

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'activité pour l'année 2023 retrace de manière détaillée le travail réalisé par les services de la Communauté d'Agglomération dans tous ses domaines d'intervention, un travail mené sous l'impulsion et en lien étroit avec les élus du bureau communautaire qui ont chacun une délégation.

Cette année encore, les projets ont été nombreux et j'aimerais prendre l'exemple d'un projet majeur qui a été livré en 2023 et qui a mobilisé une grande partie des services de Vienne Condrieu Agglomération dans leurs différentes compétences. Il s'agit de l'extension et de la modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal.

Il y a bien sûr à l'origine de tous projets, une décision, une volonté politique initiée et portée par les élus. Mais une fois la décision prise, de la conception du projet à son exploitation une fois livré, en passant par les nombreuses étapes nécessaires à sa réalisation, ce sont de nombreux services et leurs agents qui ont été mobilisés :

- Le service maîtrise d'ouvrage et le service des équipements sportifs pour le suivi global de l'opération.
- Le service expertise pour l'animation du groupe de travail piscine.
- Le service des politiques territoriales pour la recherche de subventions.
- Le service d'Application du Droit des Sols (ADS), pour l'instruction du permis de construire.
- Le service des marchés publics, pour l'analyse des offres et le suivi des marchés.
- Le service emploi/insertion pour la mise en place et l'accompagnement des clauses d'insertion.
- Le service des finances et l'unité de gestion du Pôle Ingénierie et Technique Urbaine (PITU), pour le suivi budgétaire et comptable de l'opération.
- Le service environnement pour le volet énergétique du bâtiment et plus particulièrement l'installation des panneaux photovoltaïques.
- Le service cycle de l'eau pour la récupération et la réutilisation des eaux du stade nautique, notamment pour l'arrosage.
- Le service des ressources humaines, pour le recrutement des nouveaux agents qui ont intégré l'équipement.
- Le service informatique pour l'équipement informatique et numérique du bâtiment.
- Ou encore le service communication pour la signalétique et les différents documents de communication.

C'est grâce à tous que les scolaires, les membres des clubs et les habitants de l'Agglo peuvent nager aujourd'hui dans de bonnes conditions dans un si bel équipement !

Au-delà de ce projet emblématique, je tiens à remercier l'ensemble des élus et des services de Vienne Condrieu Agglomération pour leur travail et leur implication au service de notre territoire.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2023

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication :
Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Rédaction : Les services de l'Agglo
Conception graphique : Catherine Ornon

- Le territoire, son fonctionnement
- Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération
 - Compétences obligatoires
 - Compétences facultatives
- Les élus

L'Agglo



L'Agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo avec la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez.

C'est un espace de solidarité et de projet de développement qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, et d'autres dites facultatives ou complémentaires.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.

Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Depuis juillet 2020, le bureau communautaire est composé :

- du Président

Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

- de 15 Vice-Présidents et de 16 conseillers délégués

Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commission, en bureau et en conseil communautaire.

■ Les commissions thématiques :

- sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,
- ouvertes aux conseillers municipaux, ce sont des instances de proposition et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 18 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie
- Agriculture
- Tourisme
- Aménagement et planification
- Habitat
- Petite enfance
- Emploi et insertion
- Cohésion sociale
- Voirie
- Eau et assainissement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Climat, air, énergie et biodiversité
- Gestion des déchets
- Mobilités
- Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Équipements sportifs.



Info

1^{er} janvier 2018

date de création

30

 communes membres

18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

Vienne

Sous-préfecture : ville centre

419 km²

superficie

93 782

habitants en 2023

Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

■ Compétences obligatoires

- **Développement économique**
 - > Actions de développement économique ;
 - > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
 - > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace communautaire**
 - > Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;
 - > Transports publics de personnes (services réguliers et à la demande), transports scolaires, vélo, covoiturage et autopartage, plan de mobilité ;
 - > Plan local d'urbanisme ;
 - > Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- **Équilibre social de l'habitat**
 - > Politique du logement d'intérêt communautaire ;
 - > Programme Local de l'Habitat ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
 - > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
 - > Actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **Politique de la ville**
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - > Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- **Accueil des gens du voyage** (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Eau**
- **Assainissement des eaux usées**
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

■ Compétences facultatives

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (voiries communales et véloroute ViaRhôna)**
- **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - > Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores ;
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**
 - > Équipements sportifs des collèges et lycées ;
 - > Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet ;
 - > Piscine de Villette-de-Vienne ;
 - > Piscine de Loire-sur-Rhône ;
 - > Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Aérodrome situé à Reventin-Vaugris ;
 - > Boulodrome à Vienne ;
 - > Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris ;
 - > Piste de bi-cross à Pont-Évêque ;
 - > Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
 - > Création, gestion et coordination sur le territoire de l'Agglo :
 - des relais d'assistantes maternelles,
 - des établissements d'accueil du jeune enfant,
 - des lieux d'accueil parents/enfants,
 - des ludothèques et actions autour du jeu,
 - de l'information des familles et des actions d'accompagnement en direction des parents des jeunes enfants ;
 - > Élaboration et coordination du schéma petite enfance ;
 - > Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance ;
 - > Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.

■ Autres compétences facultatives

• Aménagement du territoire

- > Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire ;
- > Politiques contractuelles de développement local ;
- > Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération ;
- > Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

• Environnement

- > Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité ;
- > Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne ;
- > Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols ;
- > Lutte contre la pollution ;
- > Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- > Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ;
- > Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

• Transports et déplacements

- > Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants ;
- > Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

- > Schéma de développement touristique ;
- > Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

- > Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération ;
- > Soutien et organisation de manifestations et événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

- > Participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours ;
- > Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

- > Soutien technique et /ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- > Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

- > Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.



Le président, les membres du bureau et les directeurs de l'Agglo lors de la cérémonie de vœux.

Les 15 Vice-présidents

Les membres du bureau



Le Président

Thierry Kovacs

Président
 ▶ Maire de Vienne
 ▶ Vice-Président du Conseil régional



Claudine Perrot Berton

1^{er} Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle
 ▶ Maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Denis Peillot

2^e Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique
 ▶ Maire d'Estrablin



Martine Faïta

3^e Vice-Présidente en charge du Développement économique, Conseillère départementale de l'Isère
 ▶ Maire de Pont-Évêque



Christophe Bouvier

4^e Vice-Président en charge des Finances, Conseiller régional
 ▶ Maire de Chasse-sur-Rhône



Annick Guichard

5^e Vice-Présidente en charge de la Petite enfance
 ▶ Maire de Trèves



Philippe Marion

6^e Vice-Président en charge de la Politique sociale de l'habitat, de la réussite éducative et de la jeunesse, Conseiller départemental du Rhône
 ▶ Maire de Condrieu



Virginie Ostojic

7^e Vice-Présidente en charge des Équipements sportifs d'intérêt communautaire
 ▶ Maire de Saint-Romain-en-Gier



Nicolas Hyvernat

8^e Vice-Président en charge des Transports et de la mobilité
 ▶ Maire de Chuzelles



Alain Clerc

9^e Vice-Président en charge de l'Assainissement
 ▶ Maire de Septème



Christian Janin

10^e Vice-Président en charge de la Commande publique
 ▶ Maire d'Eyzin-Pinet



Frédéric Belmonte

11^e Vice-Président en charge de l'Agriculture
 ▶ Maire de Seyssuel



Richard Bonnefoux

12^e Vice-Président en charge de la Voirie
 ▶ Maire d'Ampuis



Christophe Charles

13^e Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville, Vice-Président du Département de l'Isère
 ▶ Maire de Luzinay



Luc Thomas

14^e Vice-Président en charge de l'Aménagement et de la planification
 ▶ Maire de Saint-Romain-en-Gal



Max Kechichian

15^e Vice-Président en charge de l'Eau potable
 ▶ Maire de Serpaize

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Karinne David

▶ Ampuis

Christine Kowalski

▶ Chonas-l'Amballan

Isabelle Maurin

▶ Chuzelles

Julie Bonnefoy

▶ Échalas

Réfija Babacic

▶ Estrablin

Nadège Nivon

▶ Eyzin-Pinet

Patrice Ambrosioni

▶ Jardin

Joëlle Paolucci

▶ Les Haies

Sandrine Silvestre

▶ Les Côtes-d'Arej

Nathalie Journoud

▶ Loire-sur-Rhône

Didier Teste

▶ Longes

Annie Bec

▶ Luzinay

Gilbert Vaucherot

▶ Meyssiez

Céline Messina

▶ Moidieu-Détourbe

Edith Ruchon (à compter de novembre 2021)

▶ Reventin-Vaugris

Roger Simon

▶ Saint-Romain-en-Gier

Laurent Soy

▶ Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Marie-Thérèse Morand

▶ Sainte-Colombe

Christiane Laurent

▶ Saint-Romain-en-Gal

Marcelle Delphis

▶ Saint-Sorlin-de-Vienne

Anne-Sophie Roche-Brunel

▶ Septème

Janine Crivelli

▶ Serpaize

Virginie Novotny

▶ Seyssuel

Michel Charmet

▶ Trèves

Christophe Gonon

▶ Tupin-et-Semons

Hélène Perdrille

▶ Villette-de-Vienne

Les 16 conseillers délégués et autres membres du bureau



Bernard Roqueplan
Conseiller délégué en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambroisie
► Maire de Jardin



Christian Borel
Conseiller délégué en charge du Tourisme
► Maire des Côtes-d'Arey



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières
► Maire de Saint-Sorlin-de-Vienne



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire
► Adjointe au Maire de Vienne



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit
► Maire de Loire-sur-Rhône



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales
► Maire de Sainte-Colombe



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets
► Maire de Villette-de-Vienne
Décès en mai 2024



Alain Orengia
Conseiller délégué en charge de la téléalarme
► Adjoint au Maire de Reventin-Vaugris



Fabien Kraehn
Conseiller délégué en charge du Commerce
► Maire d'Échalas



Martin Daubrée
Conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
► Maire de Tupin-et-Semons



Charles Todaro
Conseiller délégué en charge de l'Emploi et de l'insertion
► Maire de Meyssez
Démission en décembre 2023



Thierry Sallandre
Conseiller délégué en charge des Modes doux de déplacements
► Maire de Les Haies



Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement
► Maire de Moidieu-Détourbe



Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
► Maire de Chonas-l'Amballan



Lucien Bruyas
Conseiller délégué en charge des Circuits courts
► Maire de Longes
Démission en décembre 2023



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles
► Adjoint au Maire de Vienne

Les 19 autres conseillers communautaires



Jacques Boyer
Conseiller communautaire
► Vienne



Erwann Binet
Conseiller communautaire
► Vienne



Dalila Brahmi
Conseillère communautaire
► Pont-Évêque



Michèle Cédric
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Jean-Yves Curtaud
Conseiller communautaire
► Vienne



Patrick Curtaud
Conseiller communautaire, Vice-Président du Département de l'Isère
► Vienne



Florence David
Conseillère communautaire
► Vienne



Hilda Dermidjian
Conseillère communautaire
► Vienne



Annie Dutron
Conseillère communautaire
► Vienne



Anny Gelas
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Claude Luciano
Conseiller communautaire
► Vienne



Catherine Martin
Conseillère communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Daniel Parais
Conseiller communautaire
► Vienne



Brigitte Pham-Cuc
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Paul Phily
Conseiller communautaire
► Pont-Évêque



Sophie Pornet
Conseillère communautaire
► Vienne



Dominique Roux
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Pierre-Marie Charlemagne
Conseiller communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Béatrice Tranchant
Conseillère communautaire
► Condrieu

Les services transversaux sont :

- La direction des ressources humaines composée de 8 collaborateurs
- Le service expertises internes composé de 2 collaborateurs
- Le secrétariat général composé de 2 collaborateurs
- La direction des finances composée de 6 collaborateurs
- La direction de la maintenance et patrimoine composée de 10 collaborateurs
- La direction de la maîtrise d'ouvrage composée de 3 collaborateurs
- La direction de la commande publique composée de 5 collaborateurs
- La direction des Politiques territoriales composée de 3 collaborateurs
- La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 9 collaborateurs
- La direction de la communication composée de 4 collaborateurs



Les élus référents



Claudine Perrot Berton
Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle



Christophe Bouvier
Vice-Président en charge des Finances



Christian Janin
Vice-Président en charge de la Commande publique



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit



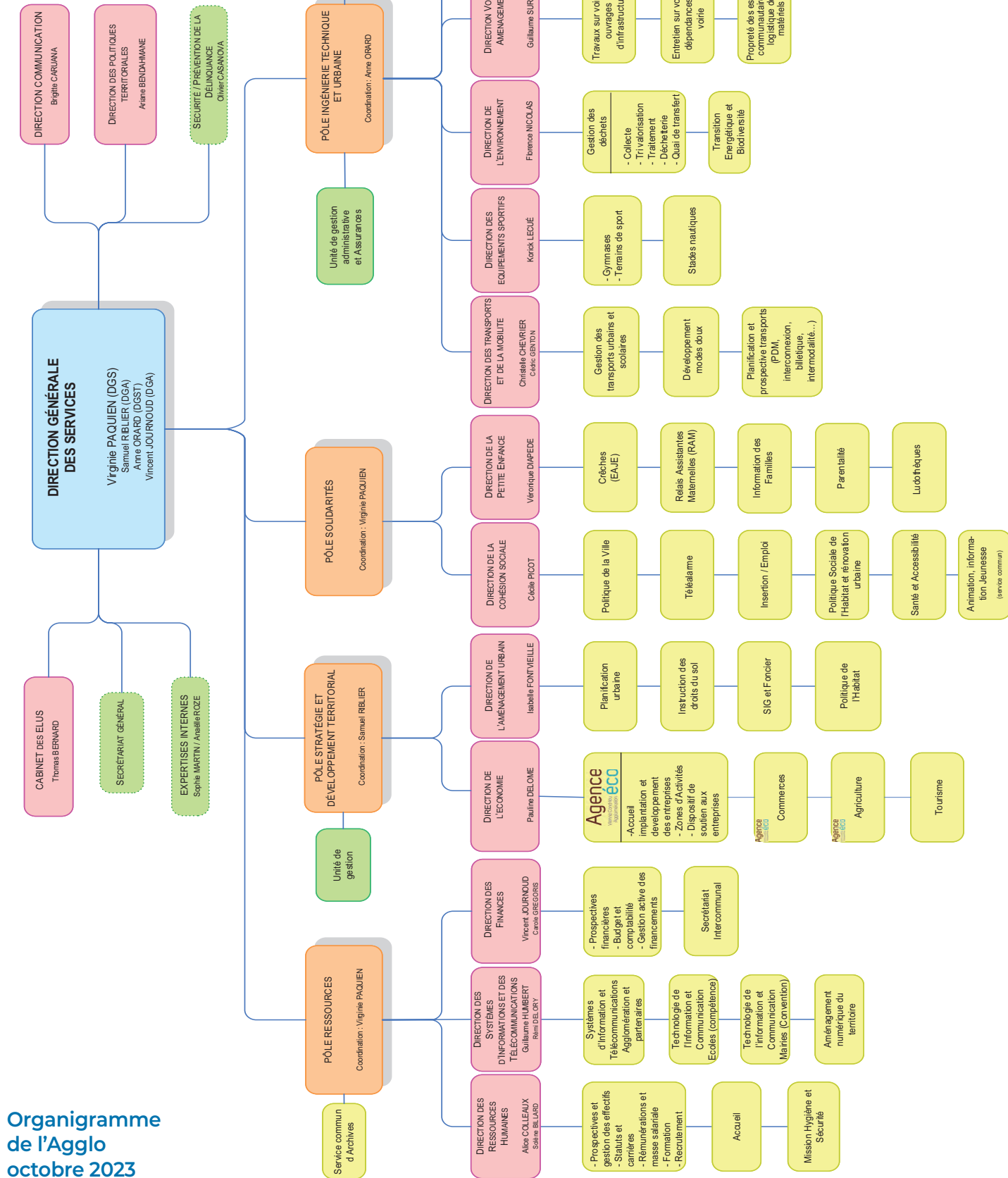
Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement



Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles



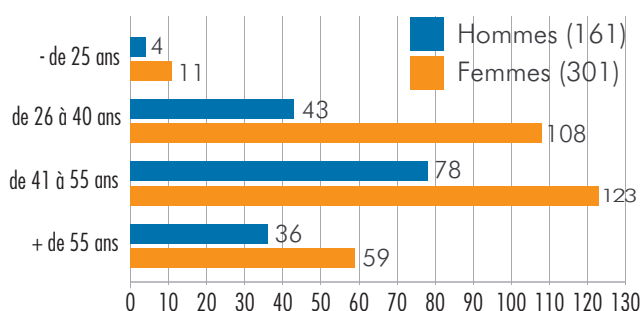
Ressources humaines

Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

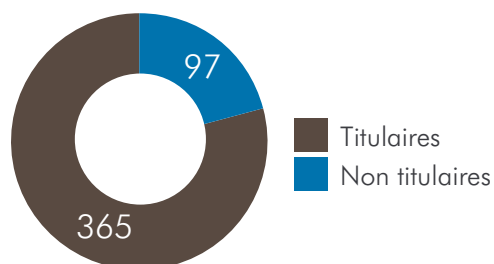
La direction des ressources humaines est composée de 8 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 4 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie et 1 assistante. Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission Hygiène et sécurité.

■ Nombre d'agents sur emploi permanent : 462

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :



Répartition contractuels / titulaires :



L'Agglo s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, pour la 1^{re} fois en 2023, l'Agglo a participé à l'opération DuoDay, sous l'impulsion de la Ville de Vienne et de son CCAS. DuoDay est construit sur le principe suivant : une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire pour lui faire découvrir son métier.

L'Agglo respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (fixé par la loi à 6% des effectifs) puisque qu'en 2023, son taux est de 6,28%.

Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés dont	12
Direction de la communication	4
Pôle ressources	28
Finances	6
Ressources Humaines	8
Systèmes d'information et Télécommunications	9
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	5
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	31
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	21
Développement économique	6
Politiques territoriales	3
Unité de gestion	1
Pôle Solidarités	199
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE)	14
Petite Enfance	176
Service commun jeunesse	2
Téléalarme	7
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	192
Commande publique et maîtrise d'ouvrage	7
Équipements sportifs	43
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	17
Transports et déplacements	6
Cycle de l'eau	53
Environnement	53
Maintenance et patrimoine	10
Unité de gestion	3

Chiffres établis au 31 décembre 2023

Chiffres clés

109 stagiaires accueillis en 2023

113 procédures de recrutements réalisées

1 723 arrêtés administratifs rédigés

Nombres d'arrivées et de départs en 2023 sur emplois permanents

- 41 départs (retraites, mutation, fin de contrat...)
- 60 arrivées sur emplois permanents

Expertises internes

Le service expertises internes, rattaché à la Direction Générale des Services, est composé de 2 chargées de mission.

Le service expertises internes est rattaché à la Direction Générale des Services. Il assure une fonction de conseil et d'expertise en matière juridique et organisationnelle auprès de la direction générale, des services de Vienne Condrieu Agglomération, des Établissements Publics rattachés à Vienne Condrieu Agglomération et des communes. Il sollicite autant que de besoin des conseils juridiques externes.

Ce service intervient dans le suivi de projets transversaux, les dossiers d'administration générale, les transferts de compétences, le schéma de mutualisation des services et les conventions qui en découlent, les procédures de délégation de service public, les contrats et conventions, le conseil juridique. Il participe également à la passation des marchés publics en appui au service commande publique.

Au titre de l'année 2023, le service expertises internes est intervenu notamment sur les dossiers suivants :

■ Accompagnement de la direction des équipements sportifs pour l'ouverture du stade nautique Françoise Clavery Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

Rédaction du règlement intérieur des piscines, des conventions, des délibérations dédiées aux équipements sportifs

■ Projet de création d'une SAS de production d'énergies renouvelables en lien avec le service Environnement (Transition Énergétique et Biodiversité)

Suivi de la faisabilité du projet et analyse juridique des différentes formes de société de projet

■ Transfert des pouvoirs de police de la publicité

- Informations des élus sur le cadre réglementaire, sur les enjeux du transfert
- Décision des maires de ne pas transférer ce pouvoir de police

■ Fin du service commun d'archives avec la Ville de Vienne à compter du 1^{er} janvier 2024

Évaluation des charges transférées dans le cadre de la fin du service commun et de l'impact sur l'attribution de compensation de la Ville de Vienne.

Organisation de la CLECT, rédaction des délibérations...

■ Mise en place de la démarche d'attractivité de l'Agglo : préparation de deux séminaires avec les directeurs de l'Agglo

■ Mutualisation du référent déontologue pour les élus de l'Agglomération : rédaction de la convention d'adhésion au dispositif proposé par le CDG 38.

■ Mise en place de procédures internes pour les services de l'Agglo ou pour les communes en matière de protection fonctionnelle des agents et en cas de cyberattaque

■ Assistance juridique sur l'ensemble des démarches liées à l'organisation et la gestion administrative et juridique de l'Agglo

■ Suivi complet de l'ensembles des démarches liées aux conseils communautaires avec le secrétariat général

■ Organisation de la réunion annuelle avec les DGS et secrétaires de Mairie

■ Organisation des réunions « Direction élargie » en appui de la Directrice Générale des Services et rédaction des comptes rendus

■ Préparation et animation de la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

En 2023, cette commission s'est réunie 5 fois (examen des rapports d'activités des délégataires des délégations de services publics, des rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et les rapports d'opportunité sur le lancement des DSP).

■ Délégations de service public (concessions)

- Publication et suivi de l'ensemble de la procédure de passation des DSP suivantes : DSP Loire sur Rhône 2024-2026, DSP fourrière pour la Ville de Vienne
- Suivi du lancement des procédures suivantes : DSP assainissement collectif pour 21 communes de l'Agglo et DSP assainissement avec le syndicat mixte Rhône Gier
- Suivi du contrat suivant : DSP base de loisirs

■ Renfort du service commande publique

■ Poursuite de la mise en conformité du règlement général sur la protection des données (RGPD)

Finances

La direction des finances est composée de 6 collaborateurs : 1 directeur, 1 directrice adjointe, 1 responsable d'exécution budgétaire et comptable et 3 agents comptables.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses. Le service finances assure également la gestion des frais de mission des agents et des élus.

■ Faits marquants

- **Élaboration du règlement budgétaire et financier** adopté en Conseil communautaire le 12 décembre 2023
- **Travail avec les élus concernés sur les modalités de la retenue sur l'attribution de compensation** liée à la réforme de la taxe d'habitation (communes ex-CCRC)
- **Budget :**
 - > Prise en charge directe par les budgets annexes de leurs charges de personnel
 - > Travail sur la programmation pluriannuelle des investissements et généralisation des autorisations de programme et crédits de paiement
 - > Préparation du passage à la M57 pour le budget principal et les budgets annexes de l'immobilier d'entreprises et des zones d'activités, approuvé par délibération du Conseil communautaire le 12 décembre 2023
 - > Réunion avec les unités comptables des services sur le passage à la nomenclature M57
 - > Trois réunions de la commission finances les 18 janvier, 8 juin et 6 décembre 2023

■ Participation à des travaux avec d'autres services

- **Groupe de travail énergie**
- **Élaboration des modalités de mise en œuvre du partage de la taxe d'aménagement**
- **Volet financier du projet** autour des énergies renouvelables
- **Fin du service commun archives**

■ Étapes budgétaires

Le budget de Vienne Condrieu Agglomération a été voté le 30 janvier 2023. Il est marqué par la hausse des coûts de l'énergie en fonctionnement, mais conserve un programme d'investissement ambitieux tout en maîtrisant le recours à l'emprunt et sans augmenter la fiscalité. Seul le taux de la TEOM est ajusté pour couvrir les charges relatives à la gestion des déchets.

À l'automne, préparation du débat d'orientation budgétaire adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre et élaboration du budget primitif de l'année suivante. Le maintien d'un contexte inflationniste et le développement des services initié en 2023 (augmentation du nombre de places en crèches et réouverture du stade nautique notamment) contribuent à la hausse des charges de fonctionnement. Les recettes conservent une certaine dynamique mais sont de plus en plus soumises aux aléas de la conjoncture. Elles suffisent tout juste à maintenir l'épargne nette, alors que l'arrivée à maturité de nombreux projets crée un pic d'investissement. Cette situation conduit à prévoir un niveau d'emprunt élevé, qui est soutenable dans l'immédiat compte tenu du faible endettement de l'Agglo, mais qui ne pourra pas perdurer. Il ressort donc du débat d'orientation budgétaire la nécessité d'améliorer l'autofinancement des investissements via le lancement d'un chantier marges de manœuvre en fonctionnement.

Chiffres clés

21 213 mandats et titres émis dont **13 912**

sur le budget principal et **5 070** sur les budgets eau et assainissement

12 076 factures enregistrées et traitées



Maintenance du patrimoine

La direction maintenance du patrimoine composée de 11 collaborateurs : 1 directrice, 1 assistante, 2 techniciens, 7 agents.

La Direction Maintenance Générale du Patrimoine gère l'entretien, la maintenance et les contrôles réglementaires des 93 bâtiments dont l'Agglo est propriétaire. La Direction assure l'entretien et les contrôles relevant du locataire dans les 10 bâtiments dont l'Agglo est locataire.

Courant 2023, le patrimoine de l'Agglo a été enrichi :

- d'une MAM à Pipet qui va faire l'objet de travaux de rénovation avant d'accueillir une nouvelle structure petite enfance de l'Agglo (18 rue Pipet à Vienne)
- d'un petit immeuble tertiaire au 454 rue Louis Breguet à Pont-Évêque
- de bureaux pour le projet Cours Brillier / Halte Fluviale à Vienne
- du parking Saint-Germain
- **Un bâtiment est sorti du patrimoine** : l'office de tourisme de Condrieu désormais pris en charge par la commune.

■ Parmi les interventions de la direction Maintenance du patrimoine en 2023

• Courant 2023, mise en place d'un marché de ménage pour certaines prestations au sein du siège et renouvellement du marché de maintenance des extincteurs, moyens de désenfumage et portes coupe-feu avec un nouveau prestataire.

■ Les réalisations 2023

- **Équipement du parking Saint-Germain** de bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Remplacement de l'ascenseur** du bâtiment de bureaux Ellipse
- **Pose de films de protection solaire sur les fenêtres d'Antarès** les plus exposées permettant d'abaisser la température intérieure en été jusqu'à 4°C et de limiter les consommations électriques de la climatisation
- **Pose de films de protection solaire sur les fenêtres de la crèche Tesselle et Martéline** permettant d'abaisser la température intérieure en été jusqu'à 4°C et d'éviter l'installation d'une climatisation
- **Pose de films de protection solaire sur les fenêtres de la crèche Les P'tits Mariniers** permettant d'abaisser la température intérieure en été jusqu'à 4°C et de limiter les consommations électriques de la climatisation
- **Équipement des fenêtres du rez-de-chaussée d'Antarès avec des moustiquaires**
- **Rénovation de 4 blocs sanitaires sur l'aire de gens du voyage de Chasse-sur-Rhône**
- **Remises en état de chaufferies dans les équipements sportifs**
- **Modernisation de l'ascenseur d'Antarès**

Chiffres clés

En plus du siège de l'Agglo, le service assure l'entretien de :

- 25** structures petite enfance
- 15** établissements sportifs
- 2** stations d'épuration
- 7** bâtiments du service environnement
- 18** bâtiments des services économique, tourisme et foncier
- 14** bâtiments transports
- 10** bâtiments jeunesse ou cohésion sociale
- 21** bâtiments techniques



Rafraîchissement des peintures du bâtiment Orion

- **Aménagement optimisé des vestiaires d'Antarès** (fabrication par les agents de l'Agglo de nouveaux mobiliers)
- **Modernisation des portes du sas d'entrée d'Antarès**
- **Rafraîchissement des peintures intérieures du bâtiment de bureaux Orion**
- **Remplacement du Système de Sécurité Incendie du gymnase de Saint-Romain-en-Gal**

Maîtrise d'ouvrage

Le directeur de la maîtrise d'ouvrage et de la commande publique ainsi que 2 techniciens interviennent au sein du service maîtrise d'ouvrage.

Le service de la maîtrise d'ouvrage est en charge d'opérations d'investissement concernant essentiellement le domaine du bâtiment.

■ Chantiers livrés au 31 décembre 2023

- **Réaménagement des Écureuils du Château**, relais petite enfance et établissement d'accueil des jeunes enfants, à Vienne quartier Malissol, afin de gagner 6 places d'accueil (passage de 18 à 24 places), de mettre en conformité et d'améliorer l'ergonomie et la performance énergétique des locaux.
- **Réaménagement des P'tits Mariniers**, établissement d'accueil des jeunes enfants à Chasse-sur-Rhône, afin de gagner 12 places d'accueil (passage de 30 à 42 places), de mettre en conformité et d'améliorer l'ergonomie des locaux et la performance énergétique des locaux.
- **Divers travaux pour la Maison du Festival** : réhabilitation bloc des sanitaires et création d'une terrasse bois extérieure pour l'accueil des professionnels, création de connectiques réseaux pour les réceptifs extérieurs.
- **Création d'un local gardien pour la déchetterie de Vienne, quartier Saint-Alban**. Travaux de réhabilitation du bâtiment pour agrandir les espaces dédiés au personnel (bureau, vestiaire, douche, kitchenette, réfectoire).
- **Réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Ellipse**, Espace Saint-Germain à Vienne, immobilier d'entreprise. Réhabilitation de locaux en location à destination des entreprises.
- **Rénovation espaces extérieurs de Grain d'Aile**, établissement d'accueil des jeunes enfants à Vienne, quartier Estressin. Modification et remplacement de clôtures, portail et végétaux.
- **Reprise des ouvrages en limite de propriété du gymnase de Pont-Évêque**. Travaux de reprofilage du talus, végétalisation et réfection du mur de soutènement ainsi que de la clôture.
- **Désamiantage et déconstruction de la maison Nouzet à Chasse-sur-Rhône**. Création de foncier à destination de l'immobilier d'entreprise.
- **Ravalement des façades des P'tits Mariniers et création d'une fresque**, établissement d'accueil des jeunes enfants à Chasse-sur-Rhône.



- **Divers travaux sur le site de la plateforme de mobilité à Pont-Évêque** : éclairage des zones de parking, remplacement de l'automatisme portail, rénovation peinture locaux administratifs, sécurisation cheminements piétonniers, modification de la station de distribution de gas-oil.

■ Chantiers en cours au 31 décembre 2023

- **Modernisation du stade nautique de Saint-Romain-En-Gal**. Réhabilitation lourde des locaux existants et création d'un nouveau bassin couvert de 25 m. Ouverture au public des espaces intérieurs en 2023 (poursuite des travaux extérieurs en 2024 pour ouverture en saison estivale).

■ Études de conception en cours en 2023

- **Rénovation énergétique du bâtiment Antarès**, siège de l'Agglo, à Vienne, afin de réduire les consommations énergétiques du bâtiment (avancement : avant projet)
- **Poursuite des études concernant l'extension de la halte fluviale de Vienne et requalification de ses abords immédiats**. Projet visant à augmenter la capacité d'accueil (passage de 2 à 3 bateaux de croisière en simultané), créer une nouvelle porte d'entrée « douce » au centre-ville. Avancement 2023 : concertation grand public, concertation avec les utilisateurs et partenaires (forains vogue, VNF, CNR, DIRCE), études environnementale et loi sur l'eau, avant-projet définitif et projet.
- **Poursuite des études concernant le réaménagement du site embranché au réseau ferroviaire à Saint-Romain-En-Gal**, afin de réaménager le site dans un but de développement du fret ferroviaire. (avancement : fin des investigations d'archéo préventives, validation du dossier de PRO, dossier d'autorisation SNCF et ICPE).
- **Étude pour création d'une tribune démontable dans le Théâtre Antique de Vienne**, création d'une tribune sur mesure, démontable et sans impact sur les vestiges archéologiques. Avancement 2023 : faisabilité, consultation maîtrise d'œuvre, avant-projet.
- **Réhabilitation et extension du bâtiment des archives de l'Agglo**, ZA du Remoulon à Pont-Évêque afin de réaménager les locaux existants, d'améliorer leur performance énergétique, d'augmenter la capacité d'archivage et développer les EnR. Avancement 2023 : faisabilité, acquisition foncière, programme, consultation maîtrise d'œuvre et début des études de conception.
- **Études pour mise en accessibilité de la piscine de Loire-sur-Rhône**.

■ Études préalables réalisées et en cours en 2023

- **Études de faisabilité pour l'implantation d'un nouveau local de consigne à vélo à Vienne** : 3 sites étudiés pour retenir le local rue de Bourgogne
- **Extension de la station GNV (gaz naturel pour véhicules) pour les bus de Vienne mobilités** : études de faisabilité, programme, estimation
- **Étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle micro-crèche à Vienne, rue Pipet** : réhabilitation d'un local existant pour création de 10 à 12 places d'accueil. Avancement 2023 : études de faisabilité, programme, acquisition du local existant
- **Étude de diagnostic des piscines de Vilette-de-Vienne et de Loire-sur-Rhône** : équipements récemment intégrés dans le patrimoine de l'Agglo. Avancement 2023 : diagnostic technique et structurel, diagnostic énergétique, réalisation des plans de l'existant, repérage amiante.
- **Étude de faisabilité pour l'extension de la Ludothèque de Pont-Évêque**
- **Étude de faisabilité pour le réaménagement de la crèche de la Farandole à Vienne (quartier Estressin)**

■ Divers

- **Actions en faveur de la sobriété énergétique** :
 - > Étude pour la création de compteurs individuels au bâtiment Ellipse sur l'espace Saint-Germain (études finalisées, travaux programmés en 2024)
 - > Optimisation tarifaire Passage de C4 (tarif jaune) en C5 (tarif bleu) sur 7 sites de l'agglo
 - > Divers petits travaux d'amélioration énergétique dans les gymnases suite aux recommandations des audits énergétiques
- **Investigations géotechniques et structurelles** pour surveillance des fissurations sur le dallage de la Ronde des Collines, établissement d'accueil des jeunes enfants à Échalas
- **Études de température dans les équipements petite enfance** : mise en place d'enregistreurs de température dans l'ensemble des crèches pour étude du confort d'hiver et confort d'été



EAJE Les P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône

Politiques territoriales

La direction des Politiques territoriales est composée de 3 collaboratrices : 1 directrice et 2 chargées de mission, l'une dédiée à la recherche de financements et à l'évaluation, la seconde en charge de la concertation et de la participation citoyenne.

La direction des politiques territoriales s'implique dans les chantiers transversaux de la collectivité. Elle assure les relations avec les financeurs publics dans le cadre des politiques contractuelles et recherche, avec les services concernés et les communes, les co-financements pour mener à bien les projets. Elle fait vivre les démarches d'évaluation et de concertation de l'Agglo en étroite collaboration avec les services et les élus. Elle accompagne le Conseil de Développement de l'Agglo dans ses travaux et réflexions.

■ Recherche de financement

- **Positionnement des projets du territoire** (Agglo et communes) dans les différents dispositifs financiers mis en œuvre par les partenaires tels que l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Isère et du Rhône. Animation d'un travail de réseau avec les partenaires et échanges transversaux avec les différents services et les communes de l'Agglo
- **Recherche de financements pour les investissements de l'Agglo** : 12 subventions ont été notifiées en 2023 pour les projets stratégiques de l'Agglo, pour un montant total de subvention de 4 636 186 €.
- **Accompagnement des communes dans la recherche de financements** : 426 contacts ont été pris avec les communes par la direction Politiques territoriales
- **Poursuite des rencontres avec les maires pour réaliser un état des lieux des projets et des besoins d'accompagnement dans la recherche de subventions** : 17 maires ont été rencontrés (dans la continuité des 10 rencontrés fin 2022), parfois accompagnés d'une partie de leur équipe municipale et/ou de leurs services.

■ Évaluation

- **Identification des critères de mesure des actions de l'Agglo, recueil des données, accompagnement et formation des services.**
- **Réalisation et édition du 2^e bilan annuel d'évaluation**, brève synthèse des principaux indicateurs sélectionnés par chaque commission pour apporter un regard d'ensemble sur les principales actions de l'Agglo.

Ce 2^e bilan, présenté en conseil communautaire a été transmis à l'ensemble des adjoints communaux, aux secrétariats de mairie, aux services de l'Agglo, aux partenaires institutionnels et aux membres du Conseil de Développement.

■ Concertation

- **Objectif de l'Agglo** : développer les démarches de concertation, afin d'associer au mieux les citoyens aux politiques menées, enrichir la réflexion et les décisions des élus.
- **Montée en puissance de la plateforme numérique Vienne Condrieu Concertation** : 8 concertations en 2023 dont 6 destinées au grand public (extension de la halte fluviale de Vienne, aménagement du Cours Brillier à Vienne, lancement de l'élaboration du PLUi, du PCAET, projet de ressourcerie, accueil des jeunes sur la rive droite

de l'Agglo, et 2 menées en interne (Interlud logistique urbaine durable, le Conseil de Développement (CdD) analyse des motifs de départ des membres).

- **Plateforme aussi proposée aux communes** : deux communes l'ont utilisée. Estrablin pour le salon du livre et Vienne pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville et place François Mitterrand.
- **Au total, en 2023** : 10 concertations numériques, 4 361 visites uniques, 742 participants

■ Conseil de Développement

Mobilisation de tous les groupes de travail du CdD sur l'élaboration du PLDPMA :

- **Travail de co-construction mené avec les directions environnement et communication** sur la rédaction du guide de l'écocitoyen pour la réduction des déchets
- **Travail du groupe évaluation** pour proposer des indicateurs d'évaluation
- **Conception et analyse par le groupe de travail concertation d'un questionnaire à l'attention des habitants** pour connaître leurs pratiques et attentes en termes de déchets et d'économie circulaire
- **Constitution du groupe de travail « Consommer local »** et démarrage de la réflexion pour répondre à la saisine de l'Agglo sur les circuits courts alimentaires.

Chiffres clés

4 361 visites sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation

742 participants aux 10 concertations organisées par l'Agglo

426 contacts avec les communes pour les accompagner dans leurs recherches de financements

92 indicateurs présentés dans le Bilan annuel d'évaluation

55 réunions du Conseil de Développement

30 membres au Conseil de Développement

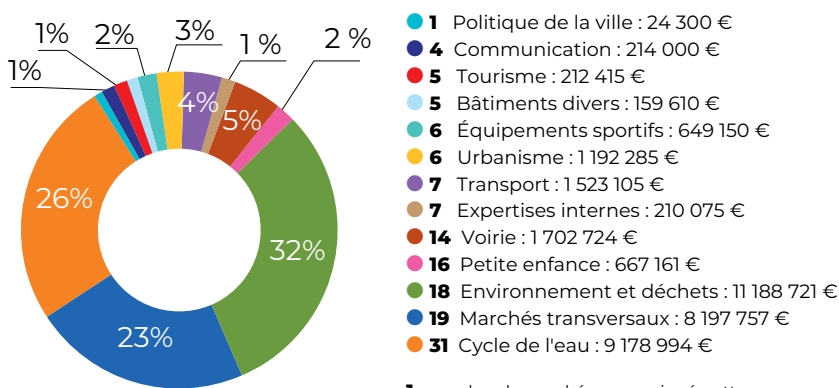
Commande publique

Placé au sein de la direction " Maîtrise d'ouvrage et commande publique ", le service commande publique est mutualisé entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 5 personnes dont 1 responsable de service, 3 instructrices des procédures de commande publique et 1 assistante.

Le service de la commande publique est chargé de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics passés par l'Agglo et la Ville de Vienne. Il apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation des marchés publics, à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme.

En fonction des plans de charge, le service peut également compter sur les renforts ponctuels apportés par le service expertises internes.

Montants des marchés engagés par service (en € HT) pour un total de 35 120 300 €



T = nombre de marchés par service émetteur

Chiffres clés

- 13** marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.
- 4** consultations pour Jazz à Vienne, soit 4 marchés
- 22** communes membres ont signé la convention de mutualisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique
- 37** consultations pour les communes membres, soit 103 marchés

Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction et d'une assistante en renfort.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation des assemblées et de la gestion du courrier.

Chiffres clés

- 7** conseils communautaires
- 15** bureaux communautaires
- 278** délibérations
- 4 670** courriers enregistrés



Informatique

La direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 9 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 7 techniciens informatique.

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

■ Les faits marquants de la direction

- Mise en place des nouveaux éléments de réseau sur le nouveau stade nautique
- Refonte de l'infra pare-feu du service téléalarme
- Changement du système de téléphonie IPBX de deux communes et de la partie opérateur
- Liaison des sites externes de l'Agglo sur l'IPBX central => diminution à nouveau de 50% du nombre d'abonnements
- Préparation au changement du serveur de messagerie pour passage en solution en mode hébergé avec reprise des données et scénarios de déploiement
- Test des nouveaux serveurs de mise en réseau VPN
100% des postes administratifs achetés en 2023 ont été des portables.
- Changement des hyperviseurs de virtualisation
- Préparation du changement de la baie de stockage SAN pour les hyperviseurs.
- Continuité avec le changement du mode de connexion des sites externes pour des connexions fibre partout où cela est possible.

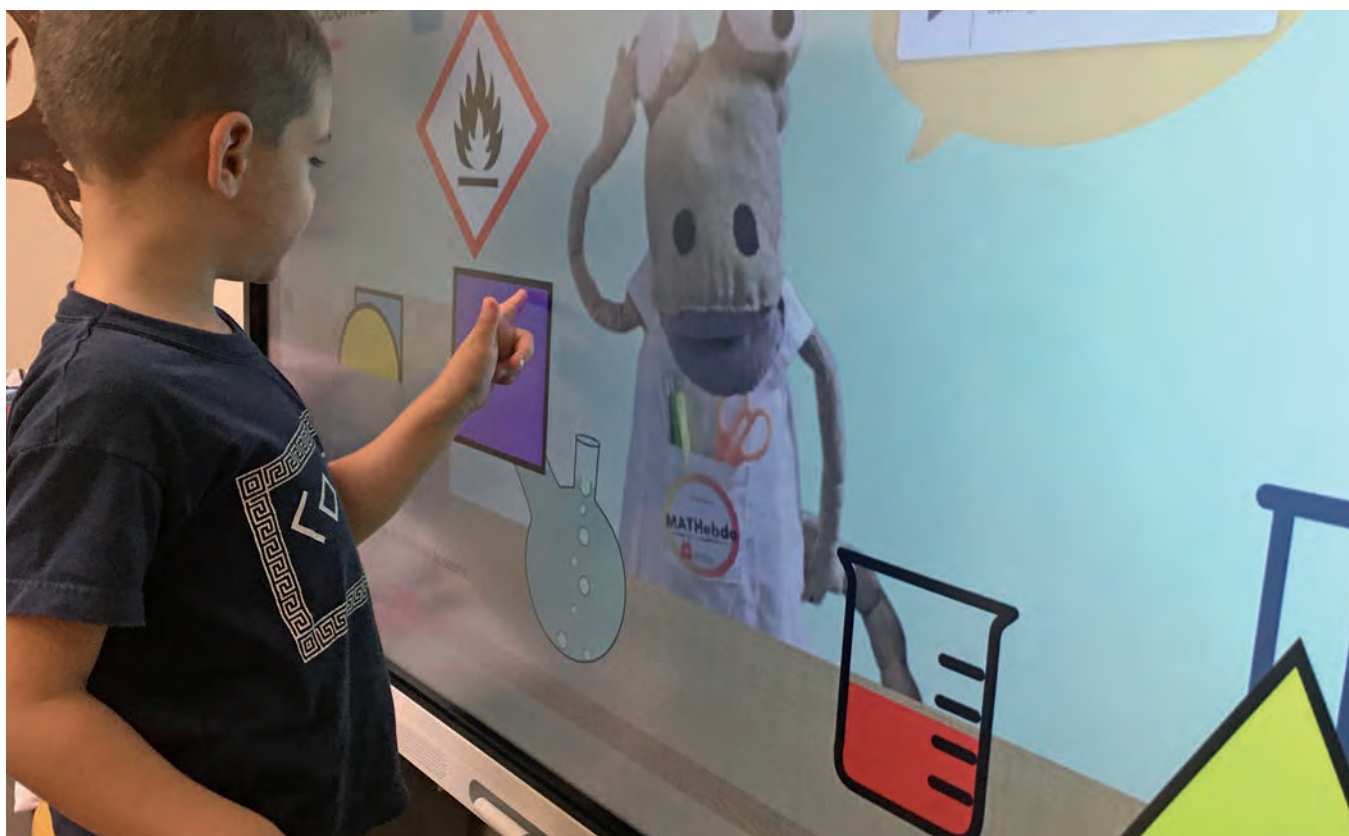
■ Écoles

- Expérimentation d'Écrans Numériques Interactifs (ENI) à destination des maternelles (4 écoles)
- Préparation du déploiement d'infra wifi sécurisé et dé-connectable pour les futurs déploiement de tablettes
- Déploiement de l'Espace Numérique de Travail à la rentrée scolaire pour l'ensemble des écoles, enseignants, enfants et parents
- Renouvellement continu des VPI en fin de vie : 27 installations en 2023

Chiffres clés

1 653 ordinateurs en gestion

2 490 interventions



Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction de l'Agglomag et du rapport d'activité annuel, gestion des relations presse, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du facebook.

La direction de la communication est composée de 4 collaborateurs : 1 directrice, 3 chargés de communication.

La communication institutionnelle

■ L'Agglomag

4 numéros de l'Agglomag sont parus en 2023.

■ Le rapport annuel d'activités des services

■ Les opérations les plus marquantes de l'année en communication

- Organisation de la totalité des temps forts de l'Agglo : Printemps des fermes, Vélo Village, Semaines d'Informations sur la santé mentale, Challenge mobilité, inauguration du parking de Saint-Germain, du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson, du pôle Petite enfance les Écureuils du Château à Vienne, du pôle bus du collège de l'Isle à Vienne, de la boutique test à Pont-Évêque, de l'EAJE Les P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône.
- Mise en place des plans de communication autour des différentes concertations menées par l'Agglo tout au long de l'année : cours Brillier et boulevard du Rhône à Vienne, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Climat Air Énergie Territorial.
- Mise en page en interne du 2^e bilan d'évaluation de l'Agglo.
- Suivi du plan de communication autour du chantier du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson et refonte de la totalité de la signalétique intérieure et extérieure du stade nautique pour son ouverture en septembre.
- Édition mensuelle du *In'Agglo*, journal interne dédié aux agents de l'Agglo.
- Poursuite de l'animation du groupe de travail communication composé d'élus et techniciens des communes de l'Agglo.



Cérémonie des vœux

Zoom

Des clips pour les cérémonies de vœux

La direction de la communication a de nouveau réalisé deux clips pour les cérémonies de vœux des communes de l'Agglo et pour celle de l'Agglo. Ces clips revêtaient quelques nouveautés. Tout d'abord, chaque clip diffusé dans les communes était personnalisé avec le maire et le président de l'Agglo qui souhaitent ensemble une bonne année aux habitants de la commune. Les 32 membres du bureau ont été les acteurs du clip de l'Agglo, chacun a pu présenter le bilan des réalisations dans sa délégation.

Le président a conclu le clip avec le rappel du bilan 2023 et l'annonce des projets 2024. Ce fut une belle expérience pour les élus et les agents de la direction communication, menée dans des délais courts et dans une très bonne ambiance.

Inauguration du stade nautique Françoise Clavery Bouysson



Chiffres clés

1 200 nouveaux abonnés en 2023 portant à **15 159** le nombre total d'abonnés Facebook

634 posts ont été publiés

108 communiqués de presse édités

501 supports créés

29 inaugurations et évènements

9 conférences de presse organisées



L'élu référent



Bernard Roqueplan

Conseiller délégué en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambrosie

Le groupe projet accessibilité est composé de :

- 1 chargée de mission accessibilité
- 1 équipe projet formée des services suivants : économie, aménagement urbain, infrastructures, équipements et réseaux, environnement, transports et mobilité, petite enfance

Accessibilité



Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

■ La voirie

Principaux investissements 2023

AMPUIS

■ Réfection de la voirie route de Rozier

- Réfection totale des voiries de la route de Rozier avec la création d'un alternat ralenteur en marquage, la mise en place de bornes J11 et la création d'un cheminement piéton en marquage au sol.

- Réalisation d'un enrochement en pierre de vigne pour soutenir la voirie (20ml) 19 803,13 €

> Montant total : 98 305,22 € TTC

CONDRIEU

■ Aménagement de la rue de Paillasse

- Déplacement du passage piéton situé à l'angle de la RD386 afin de sécuriser l'attente des piétons dans le virage.

- Création dans la continuité d'un nouveau trottoir accessible sur 50m et aménagement d'une bande cyclable sous le pont de la SNCF.

- Marquage des pictos vélos pour accéder jusqu'à la boulangerie.

> Montant total : 23 419,22 € TTC

EYZIN-PINET

■ Aménagement de la rue des Grillons

- Sécurisation du cheminement des piétons se rendant à l'école primaire et/ou la piscine Lucien Millet.

- Mise en accessibilité des trottoirs de chaque côté de la voie.

- Blocage du stationnement avec du mobilier urbain sur le trottoir.

- Création d'un passage piéton sécurisé.

- Mise en accessibilité du quai de bus.

- Transformation des places de stationnement en longitudinal.

> Montant total : 176 452,48 € TTC

PONT-ÉVÊQUE

■ Rue du Champ de Courses

- Sécurisation des traversées piétonnes au niveau d'un arrêt de bus, au droit d'un centre pour les PMR.

> Montant total (travaux) : 6 222 € TTC

TRÈVES

■ Aménagement du Colombet

- Création d'un trottoir de 20m de long avec mise en place d'un alternat pour casser la vitesse d'entrée dans le hameau.

- Création de 3 passages piétons, d'un cheminement piéton marqué au sol et de 6 places de stationnement dans l'aire de retournement.

- Reprise du revêtement enrobé sur la totalité du hameau.

> Montant total : 138 455,81 € TTC

VIENNE

■ Chemin des Mines

Cette voie, située en zone industrielle, est fortement sollicitée par les poids lourds.

- Aménagement de voirie sur 200 mètres avec reprise du tapis d'enrobé, création d'un cheminement piéton et désimperméabilisation des places de stationnement.

> Montant total (travaux) : 128 305 € TTC

■ Parking Saint-Germain

- Création d'un nouveau parking de 77 places, dont 2 PMR au carrefour de la rue Vimaine et de la rue Denfert-Rochereau et reprise de la voirie adjacente afin de favoriser les cheminements piétons et cyclistes.

- Perméabilisation du revêtement du stationnement afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales vers des noues.

- Plantation de 9 arbres à grand développement.

- Installation d'un nouvel éclairage public, pose de 2 bornes électriques et arasage du mur d'enceinte.

> Montant total (travaux) : 416 755,54 € TTC

■ Rue Denfert-Rochereau – rue Vimaine

- Sécurisation du carrefour avec la création d'un plateau surélevé afin d'améliorer la visibilité et faciliter l'insertion.

- Création d'une amorce de piste cyclable bidirectionnelle sur Denfert-Rochereau, qui permettra à terme de la mailler avec celle de l'avenue Général Leclerc.

> Montant total (travaux) : 170 569 € TTC

■ Collège de l'Isle

- Pour sécuriser le flux des usagers, création d'un stationnement pour 11 bus en simultané.

- Création de la continuité des cheminements piétons et maillage entre la voie verte du quai Frédéric Mistral et le collège.

- Désimperméabilisation et densification de la végétation.

> Montant total (études et travaux) : 985 538,14 € TTC

Zoom

DuoDay

Le DuoDay, opération initiée par le ministère délégué chargé des personnes handicapées et l'Association laïque de gestion d'établissements d'éducation et d'insertion (ALGEEI), permet aux employeurs de découvrir les atouts et qualités professionnels de personnes en situation de handicap, tout en offrant l'opportunité à ces dernières de découvrir un environnement de travail. Il s'agit donc d'un accueil sur un jour d'une personne en situation de handicap afin de former un duo avec un collaborateur volontaire.

La 6^e édition, coordonnée au niveau local par le CCAS de la Ville de Vienne et France Travail, a lieu le jeudi 23 novembre 2023 pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

La Direction Générale de l'Agglo a souhaité participer à cette initiative pour la première fois avec l'accueil d'Anthony. En reconversion professionnelle à la suite d'un accident de travail, Anthony a souhaité découvrir le fonctionnement d'une collectivité. Tout au long de la journée, il a pu rencontrer différents services de l'Agglo afin de lui permettre d'avoir une connaissance de l'organisation de l'Agglo.

VILLETTE-DE-VIENNE

■ Chemin de l'Oie

- Entre la RD36 et le chemin de Morand sur une longueur d'environ 540 m, création d'une voie verte.

- Amélioration de la qualité de l'espace public et du cadre de vie.

> Montant total (études et travaux) : 292 810 € TTC

■ L'environnement

• Déploiement de conteneurs enterrés

Suppression des bacs roulants, encombrants et inesthétiques sur les trottoirs. Leur hauteur permet d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants.

• Mise en service

- À Vienne : place de la Fûterie, square Abbé Peyrin, rue Pipet, place Pichat et place Saint-Maurice ;
- À Chuzelles : centre-bourg.

• Préparation et mise en place d'une nouvelle collecte en apport volontaire des déchets alimentaires sur 3 secteurs pilotes en habitat vertical et dense : les Georgelières à Chasse-sur-Rhône ; dans le centre historique, à Estressin et dans la Vallée de Gère à Vienne ; au Plan des Aures et aux Genêts à Pont-Évêque.

- Acquisition et mise en place de bornes disposées sur l'espace public ;

- Choix du matériel abri bac tenant compte du critère accessibilité (abri bac bas, possibilité d'ouverture de la trappe via badge ou application, possibilité de manœuvre via pédale).

• Poursuite de la résorption des points noirs de collecte (points qui posent un souci en matière de sécurité pour les agents ou les usagers)

■ Les établissements recevant du public

• Les réalisations 2023

Stade nautique Françoise Clavery Bouysson à Saint-Romain-en-Gal :

- 2 places PMR repositionnées au plus près de l'entrée (8 places au total sur le parking) ;
- Cheminements avec bande de guidage et éveil à la vigilance depuis le parking ;
- Rampe accès principal ;
- Portes automatiques ;
- 6 cabines vestiaires adaptées ;
- 3 cabines de douche adaptées ;
- 4 sanitaires adaptés dans zone vestiaire ;
- 1 sanitaire adapté zone solarium ;
- 1 sanitaire adapté zone accueil ;
- Ascenseur pour rejoindre le solarium ;
- Rampe pour cheminement vers solarium ;
- Adaptation des pédiluves ;
- Acquisition d'un appareil de mise à l'eau motorisé ;
- 2 rampes pour accès nouveau bassin couvert (accès intérieur, accès extérieur) ;
- Renforcement éclairage ;
- Aménagement adapté pour banque d'accueil avec notamment boucle auditive à l'accueil pour malentendants ;
- Signalétique adaptée sur l'ensemble du site.

Réaménagement crèche Malissol

- Aménagement d'une nouvelle rampe PMR qui a été aménagée au droit de cette nouvelle entrée.

■ Les transports

Aujourd'hui, le nombre de quais accessibles sur le réseau de bus L'VA est de 178.

En 2023, 9 quais ont été rendus accessibles :

- Jean Moulin x 1 ;
- Eyzin-Pinet Centre x 1 ;
- Vienne Collège de L'Isle x 5 ;
- Vienne La Ravat x 2.

■ L'habitat

24 logements du parc privé rénovés en 2023 avec mise en accessibilité ;

Dont 18 sur la partie iséroise, 6 côté Rhône.

■ La petite enfance

• En 2023, 25 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans différentes structures petite enfance de l'Agglo. 10 d'entre eux percevaient l'AEEH (allocation enfant handicapé), les 15 autres étaient en cours de reconnaissance.

• Recrutement d'un 2^e Référent santé et Accueil Inclusif (RSAI) en 2023.

• À la demande des parents ou des professionnelles, les Référents santé et Accueil Inclusif (RSAI) ont dû observer 24 enfants pour différentes raisons : troubles du comportement, du développement psycho moteur....

• Le Projet d'Accueil Personnalisé pour chaque enfant en situation de handicap permet de répondre au mieux au besoin de l'enfant, d'évaluer son accueil et de réajuster si besoin.

■ L'Agence économique

• Informe et oriente les commerces et porteurs de projet de commerce sur les démarches à effectuer pour respecter les normes accessibilité dans les ERP de 5^e catégorie.

• Cofinance en partenariat avec la Région et les communes les travaux de mise aux normes et de modernisation (Au total 50% de subvention pour des dépenses allant de 10 000 à 20 000 € HT). Dans ce cadre en 2023, 17 commerces ont réalisé des travaux soumis à autorisation de travaux ERP et ont ainsi fourni des projets de travaux répondant aux normes ERP ou motivant des dérogations.

• Réalise des études stratégiques des polarités commerciales dans lesquelles les questions d'accessibilité sont soulevées.

• Oriente en complément vers le nouveau fonds territorial accessibilité de l'Etat qui subventionne les projets de mise aux normes d'ERP de 5^e catégorie, notamment les commerces. <https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>.



Le service est composé de 6 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 chargé de mission commerce
- 1 chargée de mission économique - Responsable Pépinière - Animatrice RH
- 1 chargée de mission agriculture
- 1 chargée de mission foncier et relation entreprises
- 1 assistante

Économie

Les élus référents



Martine Faïta
Vice-Présidente
en charge du
Développement
économique



Frédéric Belmonte
Vice-Président
en charge de
l'Agriculture



Maryline Silvestre
Conseillère
déléguee en charge
de l'Économie
circulaire



Fabien Kraehn
Conseiller délégué
en charge
du Commerce



Lucien Bruyas
Conseiller délégué
en charge des
Circuits courts

L'Agence économique

L'Agence économique est un service de l'Agglo qui a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. Elle met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'Agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur mesure.

■ Schéma de développement commercial

STRATÉGIE ■ Le Schéma de développement commercial 2022/2027 est entré en vigueur en 2023. Les 10 actions prioritaires en 2023 ont été actées par le comité des partenaires.

AXE

MAINTENIR ET RENFORCER L'OFFRE COMMERCIALE ET SA DIVERSITÉ

Enjeu « Conduire une stratégie foncière »

ACTION 1 : Poursuivre une veille foncière opérationnelle

- Stage de recensement terrain du 4 avril au 30 juin
- Mise à jour de la cartographie
- Mise à jour des caractéristiques des locaux vacants dans la base de données
- 1 fiche d'analyse par commune transmise à chaque maire
- Présentation des données de l'observatoire aux commerçants

Indicateurs de suivi

- > 1 806 locaux commerciaux identifiés (-22)
- > 51 % des locaux vacants avec le nom du propriétaire ou mandataire (stable)
- > 30% avec un loyer connu (stable)

ACTION 2 : Impliquer les propriétaires privés

- Mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales à Vienne
- Identification des locaux vacants depuis plus de deux ans

ACTION 3 : Maîtriser le foncier commercial

- Études d'accompagnement des communes de Chasse-sur-Rhône, Loire-sur-Rhône, Chuzelles, Pont-Évêque, Vienne.
- Délibération d'un périmètre de sauvegarde à Chasse-sur-Rhône

Indicateurs de suivi

- > 10 communes dotées d'un périmètre de sauvegarde (+1)
- > Taux de vacance commerciale : 13,3 % (+0,5 pt)

ACTION 4 : Poursuivre le partenariat avec les agences immobilières

- Échanges réguliers avec les agents immobiliers
- Orientation des porteurs de projets
- Agences associées à la prospection d'enseignes

Indicateurs de suivi

- > 86 biens sous mandats (+8)
- > 56 projets nouveaux orientés en 2023 (+23)

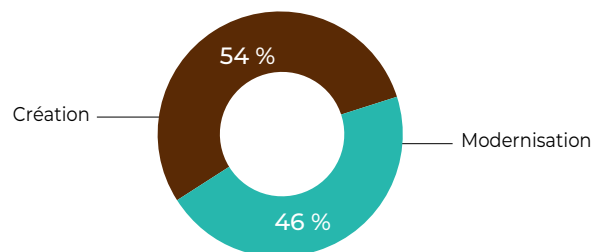
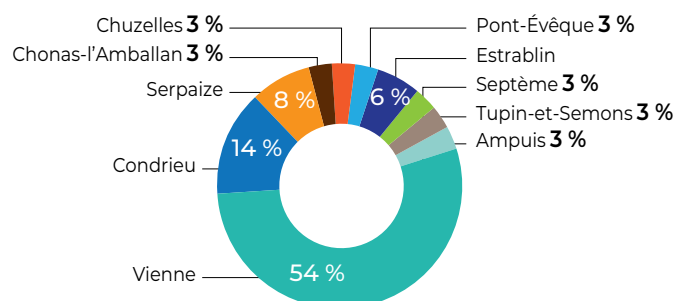
Enjeu « Faciliter l'implantation et la reprise des entreprises commerciales »

ACTION 7 : Faciliter l'accès aux aides financières

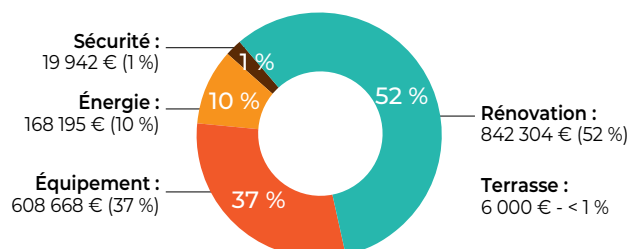
- Orientation des commerçants et porteurs de projet vers les aides et dispositifs financiers existants
- Attribution d'aides à l'investissement
- Accompagnement à l'élaboration des dossiers
- Communication sur les réseaux sociaux lors du versement de l'aide

Indicateurs de suivi

- > 35 aides attribuées (-3)
- > 182 738 € attribués par l'Agglo et les communes (-27 791 €)
- > 1,6 M€ d'investissements générés (+0,3 M€)



Typologie d'investissements des aides attribuées en 2023



ACTION 8 : Prospecter et accompagner spécifiquement des commerçants non sédentaires

- Échanges sur les problématiques communes en groupe de travail commerce
- Prise de contact avec M ton Marché pour élaboration d'un atelier

Indicateurs de suivi

- > 30 marchés actifs
- > 400 commerçants à Vienne
- > 8 marchés de plus de 10 commerçants
- > 10 communes sans marché

AXE**AFFIRMER LA DESTINATION SHOPPING DU CENTRE-VILLE DE VIENNE****Enjeu « Créer une ambiance d'achat »****ACTION 11 : Accompagner le programme Cœur de Ville**

- Validation action cœur de ville 2

ACTION 12 : Maintenir une relation de proximité avec les commerçants

- Permanence du poste de manager de centre-ville de Vienne
- Programme d'animations commerciales de la ville et en soutien à Vienne Atout commerce
- Soutien financier à la foire de Vienne par l'Agglo

ACTION 13 : Réaliser une politique proactive de recherche d'enseignes

- 21 mars - Visite Franchise expo Paris - 13 contacts
- 11 juillet - Journée des enseignes Jazz à Vienne : 3 enseignes participantes – 18 contacts
- 12 octobre - Stand au salon de la franchise de Lyon – 13 contacts

Indicateurs de suivi

- > Ouverture de 3 enseignes nationales (Picard, Naf Naf, Minelli)

AXE**ADAPTER L'APPAREIL COMMERCIAL AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION****Enjeu « Mener une stratégie numérique / digitale »****ACTION 14 : Définir une stratégie numérique / digitale territoriale**

- Recensement de la visibilité numérique des commerces – 1 250 commerces analysés
- Soutien de la marketplace En bas de ma rue – 10 commerces impliqués
- Atelier Foliweb – Condrieu et Vienne – 30 participants
- Communication de l'offre des partenaires : CCI, CMA, Tous en ligne maintenant

Indicateurs de suivi

- > 64% des commerçants ont une page internet

ACTION 16 : Réduire l'impact environnemental des activités commerciales

- 4 accompagnements énergies approfondis pour des commerces par l'AGEDEN

ACTION 17 : Faciliter les actions d'économie circulaire

- 8 diagnostics réduction des déchets réalisés par la CCI
- Distribution de carafes d'eau Aquavienna aux restaurateurs

Indicateurs de suivi

- > 8 diagnostics réduction des déchets

Enjeu « Promouvoir la proximité et la qualité des produits »**ACTION 18 : Augmenter l'approvisionnement local des restaurants et commerces alimentaires**

- Édition d'une 2^e fiche producteurs (après les jus de fruits): produits laitiers
- 1 visite d'exploitation à destination des producteurs – 1 participant

ACTION 20 : Animer le réseau des associations de commerçants du territoire

- Information des associations via mail, newsletter, réseaux sociaux et relais de leurs informations
- Organisation d'un atelier web en partenariat avec Vienne Atout Commerce

ACTION 21 : Soutenir les projets des associations de commerçants

- 4 associations soutenues financièrement
- 21 500 € attribués

Indicateurs de suivi

- > 13 événements portés par les associations de commerçants financés

ACTION 22 : Encourager les animations lors des événements touristiques

- Implication de Vienne Atout Commerce et des commerçants dans les animations liées à Jazz à Vienne
- Implication de l'Amicale HCR pour Jazz à Vienne
- Implication de Cap commerce lors de Vin et Rigotte en fête
- Implication d'Articom dans l'organisation du Trail des Côtes-Rôties

Enjeu « Favoriser les actions du commerce de demain »**ACTION 23 : Encourager les formes innovantes de commerce**

- Ouverture de la boutique test de Pont-Evêque

Indicateur de suivi

- > 5 commerçants ayant bénéficié d'un concept de boutique test ou éphémère

ACTION 24 : Sensibiliser les commerçants aux mutations du commerce

- Présentation des résultats de l'enquête ménage
- 2 ateliers autour de la logistique du dernier km

Indicateur de suivi

- > 13 commerces sensibilisés

AXE

PENSER L'AMENAGEMENT DES CENTRALITES COMME VECTEUR D'ATTRACTIVITE COMMERCIALE**Enjeu « Stopper l'extension des espaces commerciaux de périphérie »****ACTION 26 : Adapter et faire respecter les documents de planification**

- Intégration des enjeux dans le diagnostic PLUI

Indicateurs de suivi

- > Conformité des PLU au schéma de développement commercial : partielle
- > Pas d'implantation nouvelle en contradiction avec le schéma de développement commercial

ACTION 27 : Veiller à l'intégration des loisirs marchands en dehors des zones d'activités économiques

- Orientation des activités et porteurs de projet
- Veille et information des communes sur les règles d'urbanisme

Indicateurs de suivi

- > Conformité des PLU aux objectifs : partielle
- > 2 implantations nouvelles de loisirs dans les parcs d'activités
- > 1 implantation nouvelle de loisirs en centralité

ACTION 28 : Mettre en place un environnement favorable au commerce

- 3 études stratégiques commerce livrées en 2023 : Chasse-sur-Rhône, Eyzin-Pinet et Loire-sur-Rhône

Indicateurs de suivi

- > 5 communes ayant bénéficié d'une étude stratégique concernant le commerce depuis 2022

Enjeu « Placer le commerce au centre du projet urbain »**ACTION 29 : Définir une stratégie logistique du dernier km 2 ateliers de travail avec les professionnels**

Validation en comité de pilotage du projet de charte

Stratégie d'Accueil des entreprises**Enjeu : Requalifier - Mutualiser****ACTION 1 : Gestion et entretien des zones d'activités**

Dossier piloté par le service voirie. Un avenant a été délibéré au conseil communautaire de janvier 2023 pour prolonger d'un an la convention avec les communes.

Indicateur de suivi

- > Nouveau modèle de convention validé

ACTION 2 : Mettre en œuvre des schémas d'aménagement et de services

Le schéma d'aménagement et de services réalisé sur Chasse-sur-Rhône a fait l'objet d'une présentation aux élus. La priorité est donnée sur l'acquisition de foncier avant la requalification des voiries. Il est demandé également de travailler sur un parking mutualisé entre entreprises.

Indicateur de suivi

- > 1 schéma d'aménagement réalisé

ACTION 3 : Stratégie de reconquête des friches économiques**Site de Loire-sur-Rhône**

La CNR a lancé un appel à candidature pour deux parcelles sur le SIP, l'une en bord à voie d'eau de 8 hectares et une seconde embranchée ferroviaire de 6,5 ha. Le comité partenarial de développement du SIP s'est réuni en décembre pour valider les candidatures autorisées à déposer une offre.

Études pré-opérationnelles

Une étude a été conduite par le SCOT, en collaboration avec EPORA et l'Agglo sur le site des Tanneries situé à Pont-Évêque. Les bureaux d'études ont présenté différents scénarii d'aménagement et les chiffrages associés. Le site appartient à des propriétaires privés. Le coût de dépollution n'a pas fait l'objet d'une estimation, car il nécessite des investigations supplémentaires.

Sur la commune de Pont-Évêque, le site de Bocoton va faire l'objet d'une vente à une entreprise de paysagiste.

Indicateur de suivi

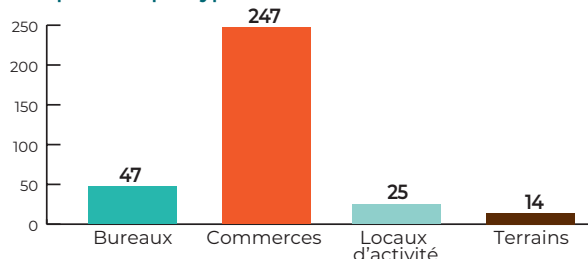
- > Nombre d'études pré-opérationnelles : 1
- > Nombre de m² reconvertis : 0

Enjeu : Densifier - Optimiser**ACTION 4 : Observatoire, veille foncière et immobilière****Actualisation de la base de données**

Concernant l'immobilier, un travail permanent de recensement et de mise à jour de la base de données des locaux est indispensable. En 2023, la base comptabilisait 333 biens disponibles (316 en 2022 : portefeuille en hausse). Ce travail se fait en étroite partenariat avec les professionnels de l'immobilier, complété par un travail de recensement terrain.

Stock au 1^{er} janvier 2024 :

- **Bureaux** : 12 054 m² (+50% par rapport au 1^{er} janvier 2023)
- **Commerce** : 12 469 m² (+ 25%)
- **Locaux d'activité** : 14 798 m² (-38%)
- **Foncier** : 59 309 m² (+60%)

Biens disponibles par type**Repérage des sites sous-optimisés**

Dans le cadre de l'élaboration de la SAE, un repérage précis des tenements sur les zones d'activités a été fait, permettant d'identifier 54 fonciers qui semblent tout ou partie sous-optimisés.

Cela représente 116 822 m².

Il est prévu d'écrire aux propriétaires des fonciers en 2024.

Suivi des DIA

Dans le cadre du suivi des DIA, certains sites ont fait l'objet de préemption (sur la zone de l'Abbaye à Pont-Évêque, sur la zone de l'Isloen à Chasse-sur-Rhône).

Indicateur de suivi

- > Nombre de biens disponibles dans la base de données : 333
- > Nombre de m² reconvertis de sites sous-optimisés : 0

ACTION 5 : Stratégie foncière et démarche pro active d'acquisition

Zones de Chasse-sur-Rhône : 1 préemption déléguée à EPORA pour un tènement situé dans la zone de l'Isloen composé d'un foncier de 15 561 m² et d'un bâtiment de 2 100 m² de locaux et 700 m² de bureaux

Zones de l'Abbaye (Pont-Évêque) : 1 bien acheté d'une surface de 17 759 m² (à côté de Cazeneuve) et un local tertiaire d'une surface de 147,9 m²

Zone de Leveau (Vienne) : 1 préemption déléguée à EPORA pour un terrain de 1 560 m² au sein du Pôle Auto Vienne Sud

Indicateur de suivi

- > Nombre de m² achetés (ou préemptés) : 34 880 m²

ACTION 6 : Assurer une gestion pérenne des sites économiques via les baux à construction

Sélection des dossiers

En 2023, 2 groupes implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) se sont réunis, pour étudier et valider les candidatures de 4 entreprises :

- Zone du Rocher (Estrablin) : ELIVAL / Hélioscopie
- Zone du Plateau (Trèves) : AC2G ; THONNERIEUX Traiteur
- Zone de Chasse-sur-Rhône : My Llinks

Enjeu : Conforter et développer

ACTION 7 : Conforter et adapter l'offre tertiaire du territoire

Ariane, Pépinière d'entreprise

- 3 jurys de sélection pour intégrer deux nouvelles entreprises en 2023 : DSIntégration, G-Talents et une entreprise début 2024 : Copro développement (prestation de services en optimisation fiscale en gestion de copropriété)
- 2 sorties (Helping ; Boussole Marketing)

Les entreprises de la pépinière en 2023 :

- Effischool, Espace O jardin, G-Talents, DSIntégration, Helping

Départ de Ariane en 2023

- La boussole Marketing

Professionnalisation des process

Pour suivre l'activité de la pépinière et définir une nouvelle stratégie, un groupe de travail composé d'élus a été créé. Il s'est réuni 7 fois sur l'année 2023.

L'animation et la professionnalisation des entrepreneurs

- 6 ateliers proposés

Accompagnement à l'accélération des entrepreneurs accompagnés par Ariane

- 40 mises en relation entre entreprises du territoire, réseaux, rencontres
- 35 rendez-vous de suivi individuel
- Participation de DSIntégration au concours régional pépit'up 2023, sélectionnée sur les 17 dossiers présentés.
- Clips de promotion des pépins arrivés en 2023
- Articles de presse des jeunes recrues dans *la lettre éco*, *l'Agglomag* et les réseaux sociaux.

Prospection auprès d'un nouveau public d'entrepreneurs

- 11 évènements extérieurs pour favoriser le développement de réseau et de flux (au fil d'un café, afterwork, café créa, ateliers ouverts Foliweb)
- Un évènement majeur : la Journée Portes Ouvertes : 34 porteurs de projets/jeunes entrepreneurs

Le flux annuel 2023 de contacts, de visites, de rencontres au sein d'Ariane en reconquête :






- 210 participants (créateurs, porteurs de projets, jeunes entreprises, entreprises)
- 16 porteurs de projets, jeunes créateurs reçus en rendez-vous individuels

Pour référence des années précédentes, prises de contacts toute source (mail, RS, appels) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
28	23	15	15	28	20	61

Développer la notoriété et visibilité d'Ariane

Nombre de post Ariane : 223 de programmés pour chaque support (identiques). C'est donc une publication quasi quotidienne sur les jours ouvrés.

	 abonnés	 audience (impressions)	 CTR	 abonnés	 audience moyenne de post
2022	509	nc	nc	558	nc
2023	1 081 (+112 %)	82 284	6.7	576	Entre 50 et 100 impressions

ACTION 8 : Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité avant toute extension de zones d'activités

La SAE ayant été adoptée le 26 septembre 2023, aucune étude n'a été réalisée sur cette année.

En revanche, les dossiers de consultation des entreprises ont été préparés pour les travaux de la zone du Plateau à Trèves, et seront lancés courant janvier 2024.

Enjeu : Accompagner et planifier

ACTION 9 : L'Agence économique au service des entreprises

Accompagner et soutenir les entreprises qui font la force du territoire

L'Agence économique met en œuvre son « dialogue dirigeant ». Cela consiste à être en relation étroite avec les dirigeants des entreprises du territoire de plus de 20 salariés. En 2023, ce sont 114 dialogues dirigeants qui ont été effectués avec les entreprises majeures du territoire apportant les réponses à leurs questions (immobilières, foncières, questions pratiques sur le territoire...).

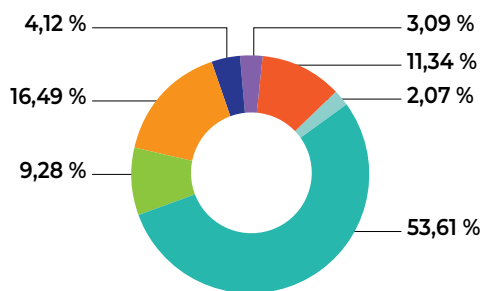
Accompagner l'implantation et la relocalisation des entreprises

L'accompagnement de projets d'implantation a connu une légère augmentation sur l'année 2023 par rapport à 2022. Ce sont 97 demandes immobilières enregistrées en 2023 (contre 86 en 2022).

Sur ces 97 demandes, 32 sont des demandes exogènes.

Typologie des demandes de locaux	2023	2022	2021	2020
locaux d'activité	10	17	18	27
bureaux	19	18	17	14
commerce	56	31	66	51
foncier	12	20	25	22
TOTAL	97	86	126	114

Pour ces demandes, la répartition par type d'activités est la suivante :



● Commerce ● Industrie ● Services aux entreprises ● Services aux particuliers ● Transports - logistique ● Artisan ● Autre

Indicateur de suivi

> Nombre de projets accompagnés par an : 97

ACTION 10 : Intégrer les enjeux de la SAE dans les documents d'urbanisme

Indicateur de suivi

> Intégration des recommandations dans les PLU / PLUi



■ Manifestations et promotion économique

• L'Agence éco a proposé à la commission **trois visites d'entreprises** : E-Bikes (mars) ; Carré d'Ébène (mai) ; MARCHAL (décembre).

• **1 Lettre éco** envoyée par trimestre

• **Une conférence économique** organisée en octobre, réunissant 170 chefs d'entreprise, partenaires et élus.

• **Une soirée à la Maison du Festival** avec les entreprises majeures du territoire : 75 participants

• **Les RDV pro des économies d'énergie**, organisés avec l'ensemble des partenaires (1ère édition), qui a permis d'organiser une trentaine de RDV ciblés.

• **2 petits dejs éco** organisés sur la zone du Saluant à Reventin-Vaugris, et la zone des Platières à Chasse-sur-Rhône.

Au total, ces événements (y compris ceux de la pépinière) ont rassemblé 633 personnes (+ 66%).

■ Semaine de l'industrie

• **20 entreprises du territoire pour ouvrir leurs portes**, participer à des tables rondes, des interventions en milieu scolaires, pour proposer de la découverte pour les industriels

• **31 visites d'entreprises**

• **Plus de 170 lycéens en visite d'entreprise** (Galilée, Fitzgérald)

• **Plus de 100 collégiens en visite d'entreprise** (Grange, Bassenon, Brassens, Ponsard)

• **Plus de 170 élèves de Galilée** ayant participé à des interventions (AJE, helping)

• **Près de 85 demandeurs d'emploi, jeunes** ayant assisté à des animations

• **Près de 50 demandeurs d'emploi et jeunes ML** en visite dans les entreprises

• **Forum Emploi** : 300 visiteurs

• **Une audience web sur les RS de près de 3 300 personnes**

■ La présence digitale

• Chaque semaine, une programmation de posts est réalisée répondant à notre ligne éditoriale : actu éco, portraits d'entreprises, promotion des sites d'implantation, agenda éco, bienvenue sur le territoire, bravo rénovation, agenda, actu partenaires, appels à projets...

Nombre de post : 247 de programmés pour chaque support

	abonnés	audience (impressions)	CTR	abonnés	audience moyenne de post
2022	2 100	nc	nc	539	nc
2023	2 614 (+24 %)	192 331	5.8	699 (+29 %)	Entre 50 et 100 impressions

Les audiences des réseaux AE poursuivent leur développement. Le compte facebook commence à avoir plus d'impact (bonne cible pour le commerce).

Saint-Germain

En complément, l'Agence éco administre le compte facebook de l'Espace Saint-Germain dédié à l'animation, l'actualité économique des organismes présents à Saint-Germain.

2022 : 1 372 abonnés

2023 : 1 513 abonnés

Le compte est très suivi même si les publications sont beaucoup plus espacées.

■ Agriculture

AXE 1

FAVORISER LES CIRCUITS COURTS QUI VALORISENT LES PRODUCTIONS LOCALES

• Répertoire des lieux de vente des produits locaux

> Création de la deuxième fiche « producteurs » du répertoire – « Ensemble consommateurs local » N°2 « Fromages et autres produits laitiers »

• Favoriser les échanges entre professionnels : producteurs, restaurateurs et distributeurs

> Rencontre avec 2 productrices de fromages et le chargé de mission commerce

> Visite d'une ferme dédiée aux restaurateurs (1 seul représentant)

• Accompagner les exploitations à la suite de la modification des zones défavorisées simples (ZDS)

> 3 rencontres sur 3 communes avec les exploitants concernés (27 exploitations représentées)

> Élaboration d'un plan d'action sur l'ensemble du plateau de Condrieu

> Rencontre de la nouvelle Sous-Préfète du Rhône Sud

• Promouvoir le métier d'éleveur pour maintenir une filière en déprise :

> Témoignage d'un éleveur lors du jeudi « s'installer sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération » au Lycée Agrotec

• Irrigation

> Gérer l'usage de la ressource en eau et mieux informer sur cet usage afin de limiter les conflits agriculteurs / non agriculteurs

Thématique de la table ronde de la conférence agricole de 2023

> Suivre les deux grands projets d'irrigation
Projet ASA Plateau de Louze : participation à 3 rencontres financeurs, présentation du projet lors de la conférence agricole 2023

AXE 2

GÉRER L'ESPACE AGRICOLE ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

• Adaptation au changement climatique :

> Concrétiser le projet de valorisation de la ressource ligneuse suite à la démonstration du broyeur : réalisation d'une enquête sur les besoins, état des lieux. Poursuite en 2024

• Accompagner la mise en place d'un réseau de stations météo sur le territoire avec une analyse météorologique

> Présentation en commission agriculture en septembre 2023, de la proposition de M. Weber (Lyon météo) : Sur le principe, les membres de la commission agriculture présents ont montré un réel intérêt pour l'acquisition et le suivi météorologique, cependant les échanges nombreux et les questionnements nous obligent à revoir/ affiner / préciser les propositions faites lors de cette commission. Poursuite en 2024

• Gérer les espaces agricoles et à urbaniser - mettre en place des PAEN / PENAP sur les espaces à enjeux

> Deux rencontres avec les départements de l'Isère et du Rhône ont eu lieu pour deux projets de protection du foncier : plaine maraîchère du Rhône et plateau de Louze.

• Suivre l'élaboration du PLUi : proposer des espaces agricoles précis, lieux de diversification et nouvelles implantations par exemple

> Participation aux réunions de préparation

AXE 3

AFFIRMER LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

• Renouveler et adapter la semaine de l'Installation et de la Transmission : « Les Jeudis de l'installation et de la transmission »

> Temps d'information sur l'espace test et le stage reprise pour les exploitants en activité (anticiper la cessation d'activité) : 6 participants, deux futurs cédants sont venus avec leur repreneurs ; témoignages très riches et constructifs.

> Journée « S'installer sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération » ; elle s'est déroulée au lycée Agrotec et a rassemblé plus de 30 lycéens et 2 porteurs de projet.

> Café installation /transmission : témoignage de Jacques FAYA et d'Anaïs DEVUN (15 participants)

> Pièce de théâtre : « Tom s'installe » : 57 personnes ont assisté à la représentation.

• Poursuivre les actions avec les acteurs de l'emploi agricole :

> Participer à la semaine de l'emploi agricole organisée par Graine d'emplois dont une journée sur le territoire : 17 participants ont pu rencontrer et échanger avec un maraîcher d'Ampuis, M. Biesuz.

AXE 4

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET COMMUNIQUER SUR SES ATOUTS

• Organisation de la deuxième édition du Printemps des Fermes

> Création d'un événement propre à l'Agglo : le Printemps des fermes - 23 fermes participantes, plus de 3 500 visites.

• Visites d'exploitation :

> 3 visites ont eu lieu en 2023 (en plus des 2 fermes visitées lors du Printemps des Fermes) : Domaine de Rosier (Ampuis), Ferme du Tillet (Estrablin) et GAEC des Tuillières (Échalas).

• Diffuser des portraits d'exploitants dans l'Agglomag, lettre éco, Newsletter de la chambre d'agriculture

> 6 portraits d'agriculteurs en 2023



En 2023, l'équipe de l'Office de Tourisme était composée d'une équipe opérationnelle de 18 collaborateurs permanents pour 17.3 ETP, renforcée par des saisonniers et des vacataires :

Le groupe de direction est composé du directeur général, d'une adjointe, directrice administrative et financière et d'un adjoint, directeur opérationnel.

Ils animent une équipe de 15 personnes :

- 1 personne à l'administration générale
- 6.5 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques dont le responsable des services et de la qualité, épaulées par des saisonniers et des vacataires
- 2 personnes au guidage
- 4.5 personnes à la communication, promotion et commercialisation
- 1 personne au développement et à l'oéno-gastronomie

L'élu référent



Christian Borel
Conseiller délégué
en charge du
Tourisme

Tourisme

Petit-déjeuner
presse, Lyon 2024

Vienne Condrieu Tourisme

L'année 2023 confirme la reprise de l'activité touristique du territoire tout en mettant en exergue certains changements de comportements des cibles. Ainsi, si certains secteurs voient leur activité croître comme l'hébergement et l'événementiel, d'autres comme le patrimoine restent encore en retrait ou fragiles. L'année 2023 confirme également que le virage digital opéré et assumé depuis 2021 porte ses fruits en termes de marketing, de communication et de commercialisation.

■ Accueil et informations

En 2023, l'équipe du pôle accueil et informations de l'Office de tourisme était composée de 6 conseillers en séjour permanents, renforcée des postes saisonniers.

De début mars à fin octobre, l'équipe a assuré l'accueil 7 jours sur 7 à Vienne, 6 jours sur 7 à Saint-Romain-en-Gal ainsi que hors les murs les week-ends de mai, juin et septembre, et 5 jours sur 7 pendant la saison estivale.

Mais l'amplitude d'ouverture lors de 2 mois d'été est restée la même qu'en 2022 et 2021 afin de limiter les embauches de saisonniers.

De nouveaux points d'accueil chez des commerçants, appelés « Point Sait Tout » ont été expérimentés sur les communes de Vienne et Condrieu afin d'être modélisés en 2024.

■ Boutique

Le CA global généré sur l'année 2023 s'élève à 91,3K€ HT, en retrait par rapport à 2022 sur les mêmes bases de calcul, c'est-à-dire sans l'impact de Jazz à Vienne ; ce qui interroge sur l'avenir de la boutique au musée de Saint-Romain-en-Gal Vienne.

■ Services commerciaux

• **Croisières** : La reprise est là mais encore toujours en recul sur les années de référence (baisse du nombre d'escales dûe à l'arrêt de la navigation de certains bateaux).

• **Groupes** : La convention de partenariat avec Faure Tourisme effective depuis le 1^{er} août 2022 s'est terminée au 31 décembre 2023.

Une nouvelle collaboration avec une agence réceptive locale est envisagée pour 2024.

• **City tram** : Le City Tram est en lien direct avec l'activité croisière (près de 3/4).

Le CA reste stable malgré une augmentation de 15 % des tarifs.

■ Éditions

Depuis 2020, l'Office de tourisme a réduit le nombre d'éditions et renforcé leur efficacité. Parmi les supports imprimés, les cartes postales ont pris toute leur place. C'est un support simple et attractif, qui édité en almagame permet une impression en grand nombre tout en réduisant les coûts.

- **Magazine de destination** : 27 000 exemplaires ont été réalisés et diffusés sous forme d'un hors série édité par Lyon-Capitale
- **Cartes postales** : 6 modèles différents
> De 2 500 à 18 000 exemplaires
- **Carte touristique** : 15 000 exemplaires

■ Relations Presses et Médias

• **La collaboration avec une agence de relation presse s'est poursuivie en 2023.** Une collaboration complétée par des actions en partenariat avec Atout France (presse internationale), Auvergne Rhône Alpes tourisme (presse internationale ou thématique ViaRhôna et Art de Vivre), et Isère Attractivité (presse Suisse et UK).

- **68 journalistes rencontrés**
> 19 lors de notre conférence de presse le 10 mars à Lyon
> 22 au cours de différents accueils 2023
> 27 lors de workshops à Paris - Bruxelles - Lyon,
- **443 articles et reportages en 2023** (390 en 2022)



Zoom

Qui sont les touristes du territoire ?

Deux tiers des touristes français accueillis et renseignés sont originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour 2023, parmi le top 5 des autres régions, c'est l'Île de France qui arrive en tête, suivi du Grand Est, de PACA, des Hauts de France et de l'Occitanie.

Le nombre de touristes étrangers est en augmentation.

Cette augmentation s'explique par un retour relatif des Anglais, mais aussi par la coupe de monde de rugby en aile de saison qui a attiré des spectateurs assistant aux matchs à Lyon et Saint-Étienne sur notre territoire.

En 2023, tout comme en 2022, ce sont des touristes venant majoritairement des USA, d'Allemagne, de Grande Bretagne, des Pays Bas et de Belgique.

■ Site internet

- En 2023, le site web a connu une progression de 53,5 %
- Le nombre d'utilisateurs réels progresse de + de 76 000 :
> 212 715 en 2023
> 136 558 en 2022
- Nombre de pages vues : +27 %
> 466 851 en 2023
> 368 000 en 2022

■ Relations clients et applications digitales

- Depuis 2020, l'Office de tourisme dispose d'un outil permettant de qualifier l'ensemble de ses contacts et ainsi disposer d'une base de données de plusieurs milliers de personnes qui ont été au cœur de ses actions ciblées.

Ce sont 11 200 contacts qui acceptent de recevoir les informations de l'OT (2 200 en 2021, 9 000 en 2022).

- > 3 parcours de Géocaching ont permis de rassembler 5 000 joueurs en 2023

■ Réseaux sociaux

- Le choix assumé de l'Office de tourisme n'est pas la course aux « likes », mais de développer la viralité des publications. Cela passe notamment par un maillage de relais qui s'approprient ses « prises de parole » sans pour autant que celles-ci soient clairement identifiées Vienne Condrieu Tourisme. L'offre et les expériences proposées sont au cœur de cette prise de parole. Cette stratégie a été maintenue en 2023 afin d'amplifier les retombées.
- En 2023, nos publications ont été vues + de 5 millions de fois contre 3 millions en 2022

Couverture Facebook

2023 > 877 045 vues (501 826 vues en 2022)

Couverture Instagram

2023 > 244 000 vues (87 500 vues en 2022)

Pour le plan média digital

2 400 000 > Le nombre de connexions Web et Facebook généré par le plan média digital généraliste

1 050 700 > Le nombre de connexions Web et Facebook généré par le plan média spécifique ViaRhôna

NOUVEAUTÉ 2023

L'office de tourisme organise désormais fin janvier en après-midi et soirée "Tourisme et Vous" : rencontre de l'Attractivité Touristique du territoire avec et pour les socioprofessionnels de l'agglomération.

Chiffres clés

119 057 entrées en 2023 dans les musées de Vienne et au musée de Saint-Romain-en-Gal – Vienne

340 875 nuitées en 2023 (+ 15,6 % par rapport à 2022)

Le compteur devant la maison de la nature sur l'île du Beurre, comptabilisait en 2023 :

108 315 passages vélos dans les deux sens

63 123 passages piétons dans les deux sens

2/3 de touristes français, avec une majorité d'Auvergne-Rhône-Alpes

443 articles et reportages sur le territoire dans la presse en 2023

■ Labels et AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)

- En 2023 ce Pôle a accompagné :
 - > le développement du label Vignobles & Découvertes,
 - > Vitis Vienna et les AOP de Condrieu et Côte-Rôtie sur des actions nationales ciblées
 - > Le Bachelor Thierry Marx de l'institution Robin et notamment le développement de ViaGusta passé de 350 à 700 participants.

■ Partenariat

Depuis 2023, il n'y a plus qu'une formule de partenariat. 113 établissements principaux sont engagés auprès de l'Office de Tourisme (49 hébergeurs, 36 restaurateurs, 15 domaines viticoles et 13 prestataires loisirs et culturels). Depuis 2023 un programme de formations, rencontres, éductours est proposé sur un rythme de 2 par mois en moyenne. De nombreux partenaires ont bénéficié de la mise en place de leur vente en ligne ou bien encore de leur classement et labélisation Accueil Vélo.



Eductour, visite de l'île du Beurre



Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 420 collaborateurs dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

Jazz à Vienne



Pénélope *

Un festival aux promesses tenues

Pour cette 42^e édition, Jazz à Vienne a souhaité poursuivre sur sa lancée avec toujours l'envie de surprendre, d'innover et de faire découvrir la richesse du jazz à tous les publics, tout en continuant à proposer de nouveaux projets pour améliorer la qualité d'accueil du public, ouvrir le festival au plus grand nombre et maîtriser son empreinte écologique. En 2023, Jazz à Vienne a rassemblé au total 230 000 festivaliers au cours des 16 jours de festivités, dont plus de 90 000 spectateurs au Théâtre Antique. Une édition record, qui s'est notamment traduite par 5 soirées complètes.

Une programmation ouverte au plus grand nombre

■ Le Théâtre Antique

- Une programmation réunissant les jazz de tous les horizons, les styles et les générations,
- 15 soirées au Théâtre Antique, rassemblant ainsi **plus de 90 000 spectateurs**
- Véritable engouement du public pour le Théâtre Antique avec **une augmentation significative de la fréquentation** : édition record, avec cinq soirées complètes : la soirée du 3 juillet avec Marcus Miller et Ezra Collective, le 4 juillet avec Selah Sue et Faada Freddy, la soirée du 8 juillet avec MEUTE et Electro Deluxe, la grande soirée blues avec Joe Bonamassa et Joe Louis Walker le 10 juillet, et le 11 juillet avec Norah Jones et Mavis Staples.
- **Près de 8 000 enfants des classes primaires de l'Agglo** et des environs accueillis aux concerts jeune public avec Marion Rampal

■ La scène de Cybèle

- **Plus de 7 700 personnes par jour** (pour 7 400 en 2022)
- **Tous les jours**, à partir de 12h, **une programmation entièrement gratuite**
- Artistes de la région, de la scène européenne et de la nouvelle génération sans oublier les lauréats des tremplins des festivals partenaires et les formations issues de projets pédagogiques, les spectacles jeune public ou les ateliers Jazz for Kids.

Chiffres clés

16 jours de musique
7 809 élèves aux 2 concerts Jeune Public
230 000 festivaliers dont :
130 000 à Cybèle
90 700 au Théâtre Antique
6 800 au Club
3 000 spectateurs Jazz sur la ville
2 400 à Caravan Jazz...
2 000 artistes
190 concerts

■ Le Club

- Près de **7 000 spectateurs accueillis** pour les afters au Club
- **Fréquentation en hausse** (+16 %).
- **13 concerts réunissant la nouvelle génération**



Une offre festivalière imaginée pour tous les publics

En marge du Théâtre Antique, des scènes de Cybèle et du Club, de nombreux projets gravitent autour de cette planète jazz, plus foisonnante que jamais. Une manière d'enrichir l'expérience festivalière et de faire le lien entre musique et autres disciplines artistiques. De nouveaux lieux ont ainsi été exploités et des projets inédits ont vu le jour.

■ La journée marathon

- Le 2 juillet, journée marathon entièrement gratuite avec **150 artistes sur 9 lieux différents**
- **1 300 personnes**
- Dès 6h45 avec un concert au lever du soleil sur les hauteurs du belvédère de Pipet.

■ Jazz sur la ville

- Jazz à Vienne a investi l'espace public par des concerts, spectacles, déambulations, réalisations éphémères, habillage des rues.
- Multitude de projets, d'animations et de concerts, le tout en accès libre, tous les jours à 18h dans les rues de Vienne, dans des lieux insolites et patrimoniaux.
- Au total, les **19 concerts ont réuni près de 3 000 festivaliers!**

■ Jazz Ô musée

- Du solo aux musiques du monde en passant par le brunch musical,
- **Près de 1 300 personnes**

■ Lettres sur cour

Trois jours de rencontres littéraires et musicales qui ont accueilli 1 000 personnes, placés sous le signe de la littérature et la poésie du monde arabe, avec Hoda Barakat, Jean-Marie Blas de Roblès, Walid Ben Selim, Mathilde Chèvre, Yann Damezin, Farouk Mardam-Bey, Nelly, Elias Sanbar et Clothilde Staës.

■ Caravan'Jazz

De Villette-de-Vienne à Ampuis, en passant par Estrablin, Trèves, Chonas-l'Amballan et Seyssuel, **2 400 personnes** ont assisté aux six concerts programmés en collaboration avec la MJC de Vienne, avec, dès 19h, des groupes locaux en premières parties de soirées.

■ Jazz for Kids

Plus de 1 500 enfants ont fréquenté les ateliers ou assisté aux concerts jeune public tout au long du festival.

La politique tarifaire de 2023

■ La politique tarifaire du festival a été revue en 2023 avec

- **Le tarif haut (A) a été rehaussé**, et est passé de 49 € à une fourchette allant de 50 € à 65 €.
- **Le tarif moyen (B) resté inchangé** depuis 2019 a été augmenté de 1 €, passant ainsi à 45 €.
- **Le tarif C**, quant à lui, a pu être maintenu à 37 €.

Pour la 3^e édition consécutive, Jazz à Vienne a proposé plus de la moitié de sa programmation au tarif le plus bas.

- Les tarifs créés il y a 6 ans à destination du public jeune sont quant à eux restés inchangés.
- **Plus de 4 500 « 15-25 ans »** ont bénéficié du tarif à 30 € (quelle que soit la soirée).

Ils étaient ainsi près de 300 jeunes par soir à profiter d'un concert au Théâtre Antique. Quant aux plus petits (4-14 ans), qui bénéficient d'un tarif symbolique à 4 €, ils étaient 160 par soir, soit près de 2 400 au total.

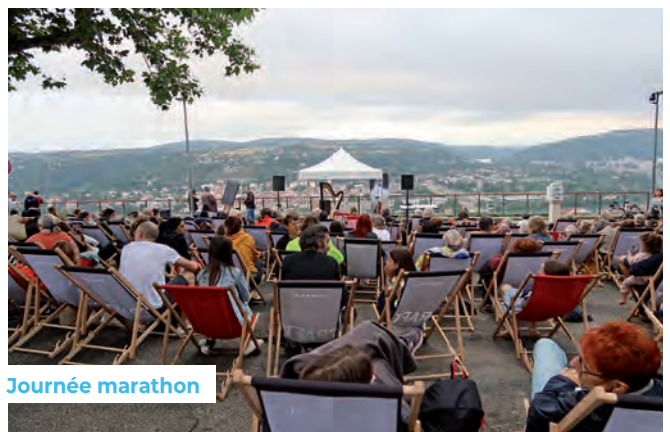
- **Le tarif des Pass n'a pas non plus augmenté.** Le Pass 7 Soirées était proposé à 190 € aux particuliers et 180 € aux CE, collectivités, « 15-25 ans » et demandeurs d'emploi.

Près de 1 500 Pass se sont vendus pour la 42^e édition du festival, dont près d'un tiers au tarif de lancement proposé à 170 € au lieu de 190 €.

Près de 50 festivaliers ont opté pour le Pass Intégral. La formule, proposée à 350 € (tarif unique), permettait cette année l'accès aux 16 soirées du Théâtre Antique et offrait de nombreux avantages (invitations, accès à l'espace réservé sur certaines soirées).

Le Pack Trio (3 soirées choisies pour 105 €) a connu un franc succès avec près de 2 100 formules vendues contre 1 300 en 2022.

Nouveauté 2023, le chèque cadeau Jazz à Vienne (inventé en 2022 pour « faire des cadeaux ») est désormais utilisé également à des fins d'arrangement. Un festivalier dans l'impossibilité d'assister à un concert peut donc se rapprocher de la billetterie et prétendre à la transformation de son « billet inutilisé » en chèque de la même valeur. Selon délai, le chèque sera à utiliser sur l'édition en cours, voire sur la suivante. Un accord « gagnant-gagnant » qui simplifie la vie de tous et participe à la lutte contre le marché noir.



Journée marathon



Théâtre Antique

© Arthur Vigulier

Jazz à Vienne souhaite impliquer les structures qui œuvrent dans le domaine de l'emploi et de l'insertion et, de manière générale, favoriser l'accès au festival au public en formation.

■ **Contrat Engagement Jeune (CEJ)**

- Travail en collaboration avec la Mission Locale de Vienne,
- Six jeunes ont pu intégrer une expérience de bénévolat dans leur parcours CEJ.
- Leur principale mission consistait à récolter les avis des festivaliers dans le cadre de l'étude des publics que le festival a mise en place cette année.

■ **Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)**

Depuis de nombreuses années, le festival intègre dans ses équipes de saisonniers des jeunes éloignés de l'emploi.

Travail en collaboration avec des structures locales (Osez, Mission Locale, régies de quartier...) qui permet de proposer un job d'été, souvent le premier, à une dizaine de jeunes.

■ **Travaux d'intérêt général**

En partenariat avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

Un tigeiste majeur a été accueilli au sein de l'équipe technique du Théâtre Antique sur des missions de montage et démontage en amont du festival pour 105 heures au mois de mai

- Il a ensuite été recruté pour un contrat saisonnier à durée déterminée au mois de juin.

■ **Du mobilier " made in Vienne " avec le lycée Galilée**

Jazz à Vienne travaille depuis 2020 en collaboration avec le Lycée Galilée de Vienne. Pendant plusieurs mois, l'équipe pédagogique et les élèves du Lycée Général technologique et professionnel Galilée de Vienne ont travaillé à la fabrication de mobilier pour le festival. De la conception au produit fini, toute l'équipe du lycée a œuvré en étroite collaboration avec les équipes du festival pour arriver à **une série limitée de 10 tables et 20 bancs extérieurs destinés aux festivaliers pendant l'événement. Cette collaboration s'inscrit dans la volonté du festival de renforcer son implication en local.**

En 2023, des châssis de chaises-longues ont aussi été réalisés. Ces châssis permettent de recycler une partie des bâches utilisées pour la signalétique du festival en transats.



Zoom

Un festival tourné vers l'avenir

Jazz à Vienne s'est fixé comme objectif de mieux maîtriser son impact sur le territoire avec comme ambition de maximiser les retombées économiques et sociales de l'événement tout en minimisant ses impacts négatifs. Résolument engagé dans la transformation responsable de son organisation et de son événement, le festival a obtenu depuis 2021 la certification ISO 20121 « Management événementiel responsable », pour sa politique de développement durable. Ce plus haut standard international de l'écoresponsabilité, soumis à un audit de suivi annuel, atteste d'un management responsable sur les plans environnemental, économique et social dans une logique d'amélioration continue des pratiques.

Des enjeux pour les prochaines années :

- Jazz à Vienne, ouvert sur les publics : transmission artistique et actions culturelles, accessibilité physique et inclusion ;
- Jazz à Vienne, acteur du territoire : ancrage local, promotion du territoire, emploi et insertion professionnelle, maîtrise de la chaîne d'approvisionnement en local ;
- Jazz à Vienne, limite son empreinte écologique : mobilité des publics et des équipes, démarche d'éco-conception, gestion des déchets, réduction des consommations d'énergie.

L'élue référente



Annick Guichard

Vice-Présidente en charge de la Petite enfance

La direction de la petite enfance est composée de 169 collaborateurs dont :

- 1 directrice
- 4 coordinatrices
- 1 responsable administratif et financier/régisseur
- 4 assistantes administratives et comptables
- 1 agent référent du Point Info Mode de Garde (PIMG)
- 1 puéricultrice référent santé
- 9 responsables RPE
- 16 équipes d'EAJE
- Accompagnement professionnel de 80 stagiaires

Petite enfance

L'accueil des enfants de moins de 6 ans hors temps scolaires

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire parmi lesquels 9 relais petite enfance (RPE), 16 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Elle participe au financement des ludothèques. Elle exerce pleinement la compétence Petite Enfance et assure la mise en œuvre de son schéma grâce au soutien financier de la Caisse d'allocations familiales.

■ Accueil, information et orientation des familles

Cette mission est assurée par deux services.

• Le point info mode de garde (PIMG)

Il informe et accompagne les familles et plus spécifiquement :

- > Gère les demandes en accueil collectif ;
- > Instruit les dossiers pour leur passage en commission ;
- > Fait le lien parents, structures et services administratifs ;
- > Réoriente les parents en cas de refus lors de la commission ;
- > Traite les demandes spécifiques comme l'accueil d'urgence, les horaires atypiques et l'accueil estival.

• Les Relais Petite Enfance (RPE)

En complément du Point Info Mode de Garde, les relais Petite Enfance :

- Accompagnent les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil
- Participent à la valorisation, à la professionnalisation des assistantes maternelles

Chiffres clés

942 dossiers présentés en commission d'attribution de places en crèche

402 réponses favorables

43 % : taux d'attribution

■ Développement et pérennisation de l'offre d'accueil collective et individuelle

• Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

- > **Rénovation et mise aux normes de deux établissements gérés par l'Agglo** : Le pôle Petite Enfance de Malissol renommé « Les Écureuils du Château » et « Les P'tits Mariniers » à Chasse-sur-Rhône
- > **Ouverture de 33 nouvelles places publiques** dans les structures existantes
- > **Ouverture d'une 2^e micro-crèche privée à Saint-Romain-en-Gal**

Au total : 412 places publiques et 95 places privées soit une hausse de 9,2%

Accueil individuel

Le 1^{er} mode d'accueil du territoire subit une forte diminution de l'offre à l'identique de ce qui est constaté à l'échelon national. Ceci est dû aux départs à la retraite, à la reconversion professionnelle des Assistantes maternelles (après la période Covid) vers des activités plus sécurisées et à la baisse des nouveaux agréments.

Zoom

Réforme et accueil inclusif

Un des points importants de la réforme législative Petite Enfance est de mieux encadrer la prise en charge des enfants nécessitant des soins spécifiques durant leur accueil en crèche ou chez une assistante maternelle.

La fonction de Référent Santé Accueil Inclusif devient obligatoire pour chaque établissement tout comme la mise en place d'un certain nombre de protocoles.

Tout est mis en œuvre pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et de façon sécurisante les enfants porteurs de handicap ou vivant avec une affection chronique, mais également tout enfant présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Cette prise en charge s'accompagne de temps de formation et/ou d'information des agents.

La Caisse d'allocations Familiales participe financièrement au surcoût que pourrait induire cet accueil spécifique comme l'achat de matériel ou un renfort d'équipe.

En 2022, 22 enfants porteurs de handicap ou en cours de détection ont ainsi pu être accueillis.

51 enfants pour lequel un PAI (projet d'accueil individualisé) est élaboré sont également accueillis.

Enfin, l'accueil des enfants avec traitement ponctuel est aussi possible grâce à l'élargissement des autorisations de distribution des médicaments à l'ensemble des agents.

■ **La CAF, un partenaire incontournable**

En 2023, la CNAF a défini ses engagements et mesures en faveur de l'accueil du jeune enfant dans le cadre de la Convention d'objectifs et de Gestion Etat/CNAF pour la période 2023-2027. Le soutien apporté par la CAF est donc aujourd'hui lié à cette convention.

Au-delà des prestations individuelles qui sont versées aux familles, en regard de chaque situation, la CAF est le partenaire financier qui permet :

- Le développement de places d'accueil ou de services (plan d'investissement)
- La mise aux normes des structures vieillissantes (fonds de modernisation)
- L'aide au fonctionnement des services ou des structures grâce aux prestations de services et aux bonus complémentaires (inclusion/handicap, mixité sociale, territoire CTG en relais des contrats enfance)

Grâce à ces aides, la politique tarifaire appliquée aux familles **assure l'équité et l'accessibilité de tous les profils de famille.**

Zoom

Un plan d'action pour promouvoir le métier d'assistante maternelle

En 2023, l'Agglo a initié avec les responsables des relais petite enfance un plan d'actions visant à valoriser le métier d'assistante maternelle afin de pallier la diminution du nombre de professionnelles sur le territoire.

Un état des lieux a été réalisé auprès des assistantes maternelles du territoire pour identifier les améliorations susceptibles d'être mises en place par l'Agglo, dans le cadre de sa gestion des Relais Petite Enfance. (Pour rappel, l'Agglo n'est pas l'employeur des assistantes maternelles du territoire.)

De nouvelles actions ciblées en direction de ces professionnelles ont été mises en place comme la journée des assistantes maternelles. L'Agglo a aussi renforcé son action sur la formation continue.

Repères

- **956** enfants accueillis en crèche soit **32,75%**
- **67%** de parents des enfants accueillis sont double actif
- **28%** de familles avec au moins 1 parent qui travaille

Répartition selon le mode fréquentation

- **77,6%** en accueil régulier
- **15%** en accueil irrégulier (varie chaque semaine ou chaque mois)
- **28,2%** en accueil occasionnel (de courte durée sans caractère régulier)

Chiffres clés

- 16** EAJE publics et 9 micro-crèches privées
- 507** places d'accueil collectif
- 9** RPE
- 575** assistantes maternelles agréées (au 31/12/2023) dont 522 en activité
- 2 033** places d'accueil individuel
- 2 540** places d'accueil au total



Les élus référents



Philippe Marion
Vice-Président
en charge de la
Politique sociale
de l'habitat, de la
réussite éducative
et de la jeunesse



Christophe Charles
Vice-Président
en charge du
Programme Local
de l'Habitat et de la
politique de la Ville



Bernard Roqueplan
Conseiller délégué
en charge de
la Santé, de
l'accessibilité, de la
qualité de l'air et
de la lutte contre
l'ambroisie



Alain Oregia
Conseiller délégué
en charge de
la Téléalarme



Hubert Girard
Conseiller délégué
en charge de
l'Emploi et de
l'insertion

La direction de la cohésion sociale est composée de 29 collaborateurs :

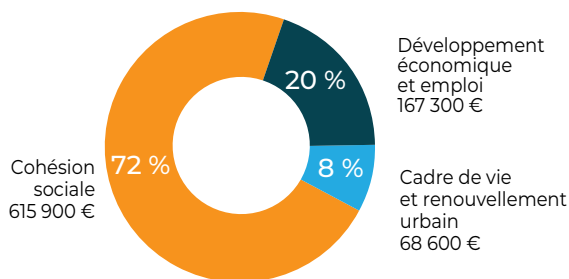
- 1 directrice
- 2 assistantes comptables
- 1 responsable du service emploi-insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE
- 1 cheffe de projet CitésLab
- 1 coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance
- 1 coordinateur réussite éducative
- 2 référentes de parcours réussite éducative
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat
- 1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes
- 1 responsable du service jeunesse
- 3 animateurs jeunesse
- 2 informatrices PIJ
- 1 assistante comptable jeunesse
- 1 responsable du service téléalarme
- 4 techniciens téléalarme
- 1 assistante comptable téléalarme
- 1 réceptionniste des tests mensuels des communes

Cohésion sociale

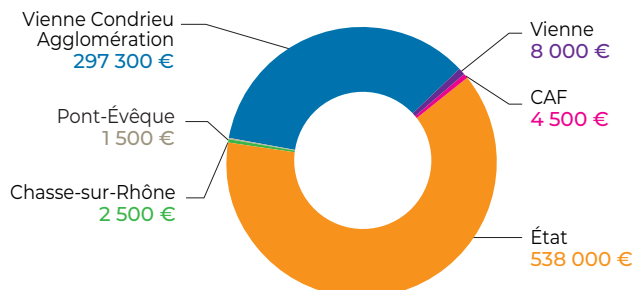
Le Contrat de Ville

■ Programmation 2023

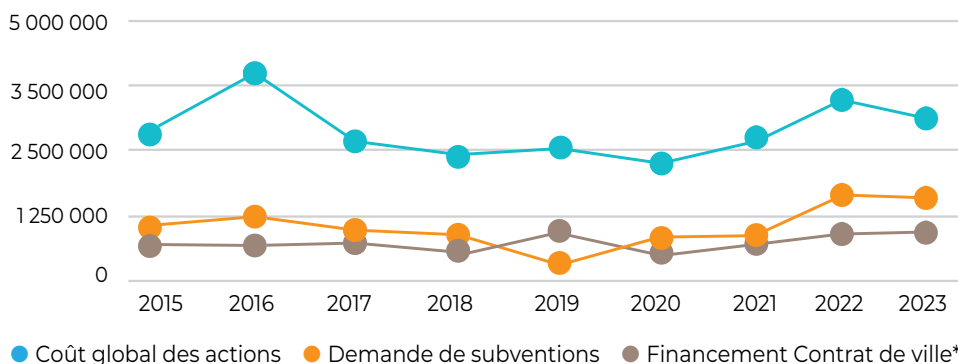
Répartition de la programmation par piliers



Répartition des financements



Évolution des demandes de subventions (en euros)



* Hors Programme de Réussite Éducative

■ Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Six projets subventionnés à hauteur de 3 580 euros : spectacle de fin d'année, carnaval, fête des enfants, goûter intergénérationnel de fin d'année et illuminations du 8 décembre.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

■ Élaboration d'un nouveau protocole pour la période 2023-2028

Il est le fruit de l'implication de l'ensemble des partenaires de l'emploi : État, Région, Départements de l'Isère et du Rhône, France Travail et les missions locales. De nouveaux signataires ont intégré ce protocole : la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône et Cap emploi 38.

Ce protocole définit les modalités de coopération entre acteurs autour de 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Le PLIE comme espace territorial de concertation et d'ingénierie de projets ;
- Axe 2 : Prise en compte des besoins des entreprises locales en matière de recrutement ;
- Axe 3 : Développement d'un plan d'action en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi du territoire

Chiffres clés

362 personnes accompagnées dont **63 %** de femmes

263 étapes emploi réalisées soit **152** personnes en accompagnement renforcé qui ont travaillé, **58 %** de sorties positives vers un emploi pérenne (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante ou création d'entreprise)

32 599 heures de clauses réalisées

177 contrats de travail signés

124 personnes qui ont bénéficié des clauses d'insertion

CitésLab, révélateur de talents

Initié en 2022, ce dispositif vise à accompagner les personnes ayant un projet de création d'entreprise. Afin d'être au plus près des habitants, des permanences sont organisées dans tous les centres sociaux du territoire. En complément de l'accueil individuel, des événements sont organisés afin de promouvoir la création d'entreprise pour tous.

- 103 personnes accompagnées dont 68 % résidant dans un Quartier Politique de la Ville ou dans la zone d'influence d'un QPV ;

- 156 personnes touchées lors de 24 prospections hors les murs. Ces actions comprennent des rencontres dans les quartiers, la participation au forum emploi et des petits déjeuners de l'info ;

- 135 personnes présentes lors des 9 ateliers thématiques réalisés : préparer son projet de création d'entreprise ; comment animer son réseau ; bien assurer sa micro-entreprise ; ateliers femmes des territoires ; comment bien prospecter avec Google ; avantages et inconvénients de la micro-entreprise ;

- 13 créations d'entreprises dont 5 en Quartier Politique de la Ville : aménagement paysager, création artistique (2), événementiel solidaire, conseil et coaching (2), tuning d'accessoires auto, e-commerce (2), création de mode, service à la personne, médecine douce, commerce solidaire.



Cap Santé organisé le samedi 16 septembre sur les communes de Vienne et Estrablin



Journée découverte du territoire organisée le jeudi 5 octobre pour les étudiants en médecine de l'université de Lyon

Le Plan Local de Santé

- Organisation le jeudi 29 juin d'une soirée conviviale de promotion du territoire pour les internes de l'hôpital de Vienne et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;

- Organisation le jeudi 5 octobre d'une journée découverte du territoire pour les étudiants en médecine de l'université de Lyon, en partenariat avec Isère Santé ;

- Organisation le samedi 16 septembre de l'évènement Cap Santé sur les communes de Vienne et Estrablin. Cette action avait pour but de sensibiliser la population à pratiquer une activité physique régulière et à adopter une alimentation saine ;

- Travail en concertation pour l'écriture du Contrat Local de Santé, avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'ensemble des partenaires du territoire qui souhaitent s'engager dans une démarche collective.

Chiffres clés

Une vingtaine d'internes reçus lors de la soirée de promotion du territoire organisée le 29 juin

Une quarantaine d'étudiants reçus dans le cadre de la journée découverte du territoire le 5 octobre

Une centaine de personnes sensibilisées lors de l'évènement Cap santé

4 réunions du comité technique et 1 réunion du comité de pilotage pour l'élaboration du Contrat Local de Santé

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

- **Trois actions organisées à l'occasion des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) au mois d'octobre 2023** : un forum santé à Chasse-sur-Rhône, un webinaire et un spectacle vivant animé par Maxence Labourdette à l'Auditorium du Trente à Vienne ;
- **Animation et coordination de la commission Errance à raison de 11 rendez-vous dans l'année.** Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance. Organisation de 3 maraudes par semaine par les bénévoles des associations et par les professionnels du CCAS de Vienne. Validation d'une nouvelle charte cette année ;
- **Organisation et animation des réunions Addictions,** notamment sur la consommation de tabac et de cannabis.



Chiffres clés

3 actions organisées dans le cadre des SISM

11 réunions organisées dans le cadre de la commission Errance

3 réunions organisées dans le cadre du dispositif Addictions

Le Relais Oxyjeunes (ROJ)

Permanences au Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) à Vienne et dans les centres sociaux des communes de Pont-Évêque et Chasse-sur-Rhône.

Chiffres clés

146 situations : 135 situations de jeunes et 11 situations de parents

Parmi les 135 situations de jeunes :

12-25 ans : 59 jeunes

16-18 ans : 29 jeunes

19-25 ans : 47 jeunes

Répartition filles-garçons : 81 filles et 54 garçons

622 jeunes ont bénéficié d'au moins une action collective de prévention : 263 collégiens, 174 lycéens, 68 étudiants en BTS et 117 jeunes en insertion professionnelle



RELAIS OXYJEUNES



Le Programme de réussite éducative (PRE)

■ Les ateliers de la réussite éducative en 2023

• 4 ateliers mis en place :

- > 1 atelier passerelle CM2-6^e
- > 2 ateliers art-thérapie
- > 1 atelier brevet des collèges

Chaque enfant qui est positionné sur un atelier bénéficie d'un parcours individualisé avec une présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire de soutien.

• Les ateliers ont été construits avec les établissements scolaires et les structures suivantes :

- > École Jacques-Yves Cousteau (Pont-Évêque)
- > École Françoise Dolto (Pont-Évêque)
- > École maternelle Jean Marcel (Vienne)
- > École Pierre et Marie Curie (Vienne)
- > Collège Georges Brassens (Pont-Évêque)
- > Centre social d'Estressin (Vienne)
- > Centre socioculturel de Pont-Évêque
- > Association Safari (Vienne)

Chiffres clés

248 jeunes ont bénéficié d'un parcours individuel dont :

235 enfants de 2 à 16 ans
13 jeunes de 16 à 18 ans

83 nouveaux parcours mis en œuvre

Zoom

L'implication du programme de réussite éducative dans les projets du territoire

Le PRE de Vienne Condrieu Agglomération s'est investi dans l'organisation de la Rencontre régionale de la Réussite éducative, qui a eu lieu le jeudi 16 novembre 2023 à Villefranche-sur-Saône. Ce rendez-vous bi-annuel est porté par le centre de ressources Politique de la ville et l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (Anaré), avec le soutien de l'ANCT.

Le PRE a également été sollicité par Labo Cités, le laboratoire régional d'idées au service des quartiers et de tous les acteurs de la politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes, pour faire partie du comité de pilotage du dernier numéro des Cahiers du développement social urbain (n° 78 sorti en décembre 2023) : « Les professionnels de la politique de la ville : entre singularité et adaptation ».

La prévention de la délinquance

■ Intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG)

• Répartition des permanences

- > Commissariat de police de Vienne-Pont-Évêque : lundi, mercredi et jeudi
- > Gendarmerie de Vienne : mardi
- > Gendarmerie d'Ampuis : vendredi matin
- > Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône : jeudi

718 entretiens ont été effectués par une ISCG avec **478 nouvelles victimes reçues** (soit une moyenne d'1,5 entretien par personne).

• Bilan quantitatif des entretiens

- > Commissariat de police de Vienne-Pont-Évêque : 411
- > Gendarmerie de Vienne : 39
- > Gendarmerie d'Ampuis : 38
- > Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône : 230

L'intervenant social a reçu en entretien des **personnes domiciliées sur 26 des 30 communes du territoire** de Vienne Condrieu Agglomération.

■ Cellules de veille pour lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire

Chiffres clés

Sur l'année scolaire 2022-2023 :

16 cellules de veille pour 31 situations évoquées

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023 :

25 situations évoquées

Au total depuis janvier 2020 :

116 situations évoquées

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

■ Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Réaménagement des espaces publics en cœur de quartier (entre février et décembre 2023) : rue Victor Faugier, entre le quai Anatole France et l'église, place de l'Église, place des Palabres et square Saint-Martin ;

- Report du réaménagement de l'esplanade Abbé Pierre à l'automne 2024, dans l'attente de la réception du chantier sur la microcentrale attenante ;

- Échanges avec les services de l'État poursuivis en 2024 pour le réfléchage de subventions excédentaires (démolition de la résidence Albert Thomas) en vue de travaux de réaménagements de la place Drapière.

Chiffre clé



1,3 M € HT de travaux réalisés par la Ville de Vienne sur les espaces publics en cœur de quartier

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

■ L'obligation de mettre en œuvre une cotation des demandes de logement social à l'échelle du territoire a été décalée à fin 2023 par la loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification).

Dans ce contexte, l'année 2023 a été consacrée à la reprise des travaux initiés en 2021 :

- Reprise du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) incluant la cotation des demandes ;

- Validation partenariale du document lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du mardi 27 juin 2023 ;

- Concertation réglementaire sur le plan, auprès des communes et de l'État durant l'été ;

- Vote en Conseil communautaire de novembre 2023.

Ce processus a permis l'entrée en vigueur de la cotation des demandes de logement social le 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi 3DS.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

■ Vienne Condrieu Agglomération gère 3 aires d'accueil sur son territoire.

- Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex-aire de passage)

- > 26 places
- > 18 ménages accueillis (67 personnes)
- > Taux d'occupation moyen : 73,3 %

- Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex-aire de séjour)

- > 26 places
- > 19 ménages accueillis en permanence (43 personnes)
- > Taux d'occupation : 100 %

- Aire de passage de Pont-Évêque

- > 14 places
- > 17 ménages accueillis (64 personnes)
- > Taux d'occupation moyen : 35,3 %

- Aire de grand passage de Vienne

- > 70 à 80 places
- > Les forains ont été accueillis entre fin mars et début mai 2023
- > 2 autres groupes, comprenant entre 16 et 47 caravanes, ont été accueillis sur l'aire de grand passage en mai et novembre 2023

La téléalarme

■ Le service téléalarme a participé à 3 évènements dédiés aux seniors :

- **Le salon des Seniors** organisé sur la commune de Vienne le mardi 3 octobre ;
- **Le forum des Seniors** organisé sur la commune de Roussillon le vendredi 6 octobre ;
- **La journée de l'autonomie** sur la commune de Pont-Évêque le mardi 7 novembre.

Ces évènements ont pour objectif de renseigner les personnes âgées et leur famille sur l'offre de prestations et les services des structures présentes sur le territoire.



Zoom

Une équipe sur le pont

En avril 2023, à la suite d'une cyberattaque du système de téléalarme, cinq techniciens du service Téléalarme de l'Agglo ont assuré une astreinte d'urgence jour et nuit pendant plus de trois semaines, avec des roulements de 12h par agent, jusqu'à la reprise d'un service normal le mardi 2 mai 2023.

Leur présence non-stop a permis de maintenir la continuité du service de téléassistance auprès de l'ensemble des abonnés. Ce travail, mené avec la direction des systèmes d'information, a garanti l'intégrité du système qui n'a pas été endommagé lors de cette attaque.

Chiffres clés

93 communes couvertes

2 275 abonnés dont **851** sur le territoire

593 installations

459 déposes

2 354 dépannages techniques

24 237 appels

2 285 interventions

396 hospitalisations dont **320** par le SDIS



Les élus référents



Christophe Charles

Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville



Luc Thomas

Vice-Président en charge de l'Aménagement et de la planification

La direction de l'aménagement urbain est composée de 19 collaborateurs :

- 1 directrice
- 4 assistantes
- 1 responsable habitat
- 1 chargé de mission habitat
- 1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine
- 2 chargés de mission planification urbaine
- 6 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières

Aménagement urbain

Accompagner l'aménagement du territoire

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés avant la fusion afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

L'habitat

■ La construction de logements sociaux

Vienne Condrieu Agglomération accompagne les communes dans le montage des projets et fait le lien avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux. Elle participe également au financement des logements sociaux. Avant l'approbation du PLH de Vienne Condrieu Agglomération le 21 mars 2023, les montants des aides versées aux bailleurs variaient en fonction du PLH exécutoire sur la commune concernée par l'opération. Depuis, les montants sont identiques sur l'ensemble du territoire.

6 opérations de construction de nouveaux logements sociaux ont fait l'objet d'une décision de financement par l'Agglo :

- Le Clos Chassen à Chasse-sur-Rhône : 13 logements (subvention de 84 000 €)
- Les Barbières à Chasse-sur-Rhône : 20 logements (subvention de 130 000 €)
- Les Terrasses du Pilat à Chasse-sur-Rhône : 16 logements (subvention de 60 000 €)
- Le Clos du Parc à Estrablin : 11 logements (subvention de 70 500 €)
- La Serve - Château Grillet aux Côtes-d'Arej : 34 logements dont 22 adaptés pour les seniors (subvention de 109 000 €)
- Le Malroche à Trèves : 12 logements (subvention de 24 000 €)

■ L'amélioration du parc de logements existants

Sur le parc public

1 opération de réhabilitation a fait l'objet de travaux conduits par le bailleur social Alpes Isère Habitat et subventionnés par l'Agglo :

- Résidence Les Lauriers à Eyzin-Pinet : 4 logements (4 000 €)



Sur le parc privé

Poursuite du dispositif d'accompagnement des propriétaires modestes par le biais d'un conventionnement annuel avec les deux opérateurs de l'Agglo : SOLIHA Rhône-Grand Lyon et Isère-Savoie.

- 203 propriétaires renseignés par les deux opérateurs de l'Agglo ;
- 17 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique : 11 sur la rive gauche et 6 sur la rive droite ;
- 29 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap : 18 sur la rive gauche et 11 sur la rive droite.

■ Les OPAH-PPRT (plans de prévention des risques technologiques) de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne

Vienne Condrieu Agglomération a confié à SOLIHA Isère-Savoie une mission d'accompagnement des propriétaires, dont les habitations sont concernées par la réalisation de travaux obligatoires dans le cadre des PPRT de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne.

- Finalisation et validation de la convention de participation financière des travaux obligatoires par l'ensemble des partenaires financeurs, sur les communes de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne.



■ Fin de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de Vienne

En s'engageant dans le dispositif national Action Cœur de Ville, la Ville de Vienne met en œuvre une stratégie globale de redynamisation de son centre-ville. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants par la mise en place d'actions concrètes d'amélioration du cadre de vie qui ont toutes un même objectif : renforcer l'attractivité du centre-ville.

- Validation en comité de pilotage de la **mise en œuvre d'un dispositif en faveur du parc privé**, à travers l'animation d'une OPAH-RU pour une durée de cinq ans.

Chiffres clés



1 nouveau Programme local de l'habitat 2023-2029 pour l'ensemble du territoire

106 logements du parc public agréés

4 logements du parc public réhabilités

17 logements du parc privé rénovés avec une amélioration de la performance énergétique ont bénéficié d'une aide de l'Agglo

29 logements du parc privé rénovés avec mise en accessibilité

44 permanences assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

10 permanences de SOLIHA Rhône-Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

16 permanences de SOLIHA Isère-Savoie au siège de l'Agglo

203 propriétaires renseignés par les deux opérateurs de l'Agglo



Zoom

L'approbation du nouveau Programme local de l'habitat 2023-2029

Vienne Condrieu Agglomération a conduit l'élaboration d'un nouveau Programme local de l'habitat 2023-2029 à l'échelle du territoire des 30 communes. Approuvé lors du Conseil communautaire du 21 mars 2023, il se substitue aux deux anciens PLH de l'ex-ViennAgglo et de l'ex-Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

Il fixe les objectifs et moyens d'actions suivants :

- Le développement de l'offre de logements sociaux dans l'ensemble des communes membres, en réponse aux besoins importants exprimés sur le territoire, et la nécessité de poursuivre l'effort de requalification du parc social existant, via un soutien financier aux bailleurs ;
- L'élaboration d'une stratégie foncière intercommunale, en lien avec l'élaboration du PLUi, afin de limiter l'étalement urbain et atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, via notamment la poursuite de la collaboration avec l'EPORA ;
- Une remise sur le marché de logements vacants et le traitement de l'habitat dégradé, via la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire et une OPAH-RU sur le centre-ville de Vienne.

La planification urbaine

Le Plan local d'urbanisme (PLU) permet de construire un projet d'aménagement durable sur un territoire à partir d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il fixe ensuite les règles d'urbanisme qui s'appliquent pour mettre en œuvre ce projet. À ce titre, il s'agit d'un document prescriptif relatif à l'utilisation des sols.

■ Les PLU des communes

• Révisions de PLU

Procédure de révision finalisée : Loire-sur-Rhône (approuvée le 31/01/2023)

Procédures de révision en cours au 31/12/2023 : Luzinay, Saint-Romain-en-Gier, Seyssuel et Trèves

• Modifications de PLU

Procédures de modification finalisées : Condrieu (approuvée le 21/03/2023), Pont-Évêque (approuvée le 27/06/2023), Serpaize (approuvée le 31/01/2023) et Tupin-et-Semons (approuvée le 21/03/2023)

Procédures de modification en cours au 31/12/2023 : Estrablin et Vienne

Chiffres clés

- 1** révision de PLU finalisée
- 4** modifications de PLU finalisées
- 2** modifications simplifiées de PLU finalisées
- 2** arrêtés de mise à jour de PLU à la suite de nouvelles servitudes (risques naturels, servitudes de gaz, etc.) sur la commune de Condrieu
- 1** arrêté de mise à jour de PLU à la suite de nouvelles servitudes sur la commune de Chasse-sur-Rhône

• Modifications simplifiées de PLU

Procédures de modification simplifiée finalisées : Moidieu-Détourbe (approuvée le 26/09/2023) et Vienne (approuvée le 09/05/2023)

Procédure de modification simplifiée en cours au 31/12/2023 : Villette-de-Vienne

Le PLUi

L'année 2023 a été consacrée au choix des bureaux d'études qui accompagnent l'Agglo et au lancement du diagnostic du PLUi. 5 marchés ont ainsi été organisés et finalisés durant cette année :

- Urbanisme et environnement : élaboration du PLUi avec évaluation environnementale ;
- Diagnostic agricole : diagnostic et enjeux spécifiques à l'activité agricole du territoire ;
- Aléas naturels : actualisation des cartes d'aléas sur tout le territoire de l'Agglo ;
- Concertation : mise en œuvre de la stratégie de concertation de l'Agglo ;
- Accompagnement juridique : sécurisation juridique de l'élaboration du PLUi.

Au vu du respect du calendrier prévisionnel, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation du diagnostic provisoire et ses premiers enjeux. Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera élaboré en 2024.**

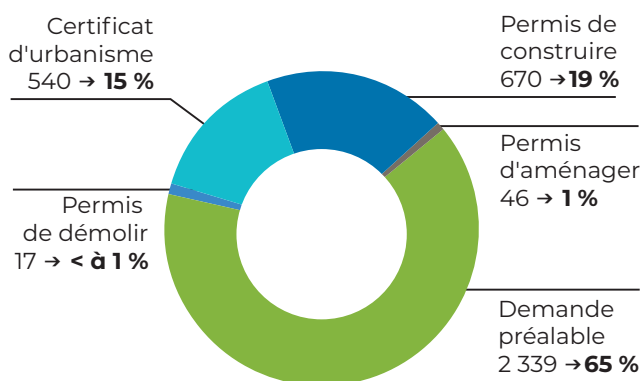
Chiffres clés

- 8** réunions du groupe projet PLUi (composé de 7 élus)
- 2** comités de pilotage PLUi (composé des maires et adjoints à l'urbanisme)
- 2** réunions avec les personnes publiques associées restreintes
- 1** présentation de la démarche PLUi auprès du Conseil de Développement de l'Agglo
- 1** présentation de la démarche PLUi auprès des DGS et secrétaires de mairie des communes du territoire
- 7** inter-commissions pour présenter et compléter le diagnostic et les enjeux du territoire

Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : règlementaire et architectural.

■ Répartition des autorisations d'urbanisme déposées par type



Chiffres clés

3 612 autorisations d'urbanisme déposées

26 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

160 personnes reçues par l'architecte conseil du CAUE

■ Les autorisations d'urbanisme déposées par commune et par type

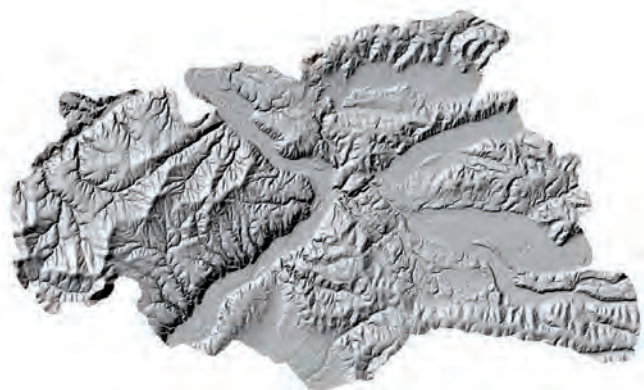
COMMUNES	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	36	74	12	3	1	126
Chasse-sur-Rhône	22	123	27	2	3	177
Chonas-l'Amballan	15	49	9	2	0	75
Chuzelles	23	90	20	1	0	134
Condrieu	23	103	24	0	0	150
Échalas	25	55	9	1	0	90
Estrablin	35	97	13	5	0	150
Eyzin-Pinet	38	59	24	1	0	122
Jardin	22	46	9	0	1	78
Les Côtes-d'Arey	22	61	20	2	0	105
Les Haies	6	22	2	1	0	31
Loire-sur-Rhône	26	72	35	0	0	133
Longes	2	31	3	1	0	37
Luzinay	32	95	29	0	0	156
Meyssez	7	29	15	0	0	51
Moidieu-Détourbe	10	84	9	2	0	105
Pont-Évêque	48	91	19	1	1	160
Reventin-Vaugris	23	70	24	1	0	118
Sainte-Colombe	6	46	5	1	1	59
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	9	52	2	0	0	63
Saint-Romain-en-Gal	13	31	20	1	1	66
Saint-Romain-en-Gier	1	18	6	1	0	26
Saint-Sorlin-de-Vienne	9	21	4	0	0	34
Septème	32	75	25	1	0	133
Serpaize	18	41	5	0	0	64
Seyssuel	23	83	13	2	0	121
Trèves	7	27	12	2	0	48
Tupin-et-Semons	10	15	2	0	0	27
Vienne	116	640	124	15	8	903
Villette-de-Vienne	11	39	19	0	1	70
TOTAL	670	2 339	540	46	17	3 612

L'information géographique et l'action foncière

L'équipe SIG crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives. Enfin, le service foncier instruit les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

■ L'information géographique

- **Réalisation d'un modèle numérique de terrain (MNT) du territoire**, grâce à l'exploitation des données du LiDAR HD de l'IGN, destiné à l'évaluation des risques naturels (risque d'inondation, ruissellement) pour le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglo ;
- **Historisation des données du trafic provenant de l'application Waze** pour la restitution en temps réels des zones accidentogènes sur le territoire : nids de poule, animaux morts sur la chaussée ou encore zones inondées.



Modèle numérique de terrain (MNT) du territoire

■ L'action foncière

- **Signature et renouvellement de conventions**
Pépinière d'entreprises Ariane : accueil de deux nouvelles sociétés
Renouvellement de 14 conventions pour de l'activité commerciale, industrielle, administrative, agricole et à usage privatif
- **Transactions foncières**
Acquisitions : sept terrains nus dont un pour l'installation d'un poste de refoulement sur les communes de Sainte-Colombe et Saint-Cyr-sur-le-Rhône ; quatre terrains nus dont un pour de l'activité économique à Pont-Évêque, deux pour l'extension du bâtiment des archives à Pont-Évêque et un pour les abords du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ; un terrain bâti pour de l'activité économique via l'EPORA sur la commune de Vienne ; plusieurs lots de copropriété sis 18 rue Pipet à Vienne pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Cessions : un terrain sur la ZA du Rocher à Estrablin pour la construction d'un bâtiment d'activité industrielle ; deux terrains nus dont un pour de l'activité économique à Reventin-Vaugris et un pour de l'activité industrielle à Pont-Évêque ; un lot de copropriété sis 27 rue Denfert-Rochereau à Vienne pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Isère.

• Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. En 2023, l'Agglo a préempté plusieurs locaux à usage de bureaux sur la ZA de l'Abbaye à Pont-Évêque. Le Président a délégué son droit de préemption en faveur des communes de Chonas-l'Amballan (1 délégation) et Vienne (1 délégation) et à l'EPORA (portage foncier) pour Vienne Condrieu Agglomération (2 délégations) et pour la commune de Vienne (1 délégation).

Répartition des DIA par commune

Ampuis	24
Chasse-sur-Rhône	67
Chonas-l'Amballan	27
Chuzelles	27
Condrieu	76
Échalas	18
Estrablin	40
Eyzin-Pinet	27
Jardin	27
Les Côtes-d'Arey	36
Les Haies	3
Loire-sur-Rhône*	35
Longes	6
Luzinay	23
Meys siez	12
Moidieu-Détourbe	14
Pont-Évêque	132
Reventin-Vaugris	37
Sainte-Colombe	38
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	10
Saint-Romain-en-Gal	20
Saint-Romain-en-Gier	7
Saint-Sorlin-de-Vienne	2
Septème	38
Serpaize	14
Seyssuel	31
Trèves	3
Tupin-et-Semons	2
Vienne	499
Villette-de-Vienne	21
TOTAL	1 316

* Comme la commune de Loire-sur-Rhône a de nouveau un PLU opposable, le droit de préemption est instauré avec l'obligation de déposer des DIA

Chiffres clés

16 conventions renouvelées et/ou signées

17 transactions foncières

1 316 DIA instruites (contre 1 707 en 2022)

Les élus référents



Alain Clerc
Vice-Président en charge de l'Assainissement



Max Kechichian
Vice-Président en charge de l'Eau potable



Martin Daubrée
Conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

La direction du cycle de l'eau est composée de 52 collaborateurs et 2 alternants :

- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 chargée du Système d'Information Géographique (SIG)
- 1 chargé de mission gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations et les ruissellements
- 13 agents en charge de l'accueil et du suivi administratif et financier
- 25 agents et 2 alternants en charge de l'exploitation et de la maîtrise d'ouvrage réseaux
- 10 agents en charge de l'exploitation des usines

Cycle de l'eau

L'assainissement collectif et non collectif

L'assainissement collectif

■ Les modes de gestion au 31/12/2023

Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire : la régie et l'affermage.

Par ailleurs, **Vienne Condrieu Agglomération est membre de 2 syndicats** : le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) et le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG).

- Communes gérées en régie
- Communes gérées par la Saur
- Communes gérées par Suez
- Communes gérées par Cholton
- Communes intégrées au SYSEG
- Unités d'épuration gérées en régie
- Unités d'épuration gérées en affermage



1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 7 communes en régie (en bleu sur la carte) et exploitation de 3 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte)

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 6 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles	Cholton	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Les Côtes-d'Arey et Eyzin-Pinet	Saur	7 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Ampuis	Cholton	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Trèves et Tupin-et-Semons	Suez	5 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Collecteur Rhône Gier	Suez	12 ans	31/12/2024	Transit

Les procédures de renouvellement des contrats de DSP ont été relancées pour plusieurs contrats prenant fin en 2024.

• Traitement des eaux usées en dehors du territoire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo :

- Condrieu : station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes Entre Bièvre et Rhône) ;
- Trèves-Bourg : station d'épuration de Tartaras (SIAMVG) ;
- Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier : station d'épuration de Givors (SYSEG).

Chiffres clés

34 667 abonnés à un réseau d'assainissement collectif (91,4 % de la population de l'Agglo raccordée)

598 km de conduites de collecte des eaux usées

148 km de conduites de collecte des eaux pluviales

2,09 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2023

1 451 501 € HT d'investissements réalisés pour des études et travaux d'assainissement

578 350 € TTC d'investissements réalisés pour la gestion des eaux pluviales urbaines

■ Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- **Poursuite de la mise à jour des schémas directeurs** d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de l'ensemble des communes de l'Agglo (hors SYSEG).
- **Finalisation du dossier d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Vienne-Sud**, en vue du raccordement de certaines communes de l'ex-Communauté de Communes de la région Saint-Jeannaise.

■ Réduction de la pollution au milieu naturel

Identification de 3 points de dysfonctionnement majeur du système de collecte qui ont fait l'objet d'un rapport à la police de l'eau :

- > En mars à Chuzelles ;
- > Durant l'été à Villette-de-Vienne ;
- > En décembre à Vienne-Nord.

À la suite de ces incidents, des mesures ont été prises pour **limiter les problèmes et renforcer la surveillance du réseau d'assainissement**.

■ Réalisation de travaux d'assainissement

• **Actions réalisées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement**

> **Ampuis (route du Lacat)** : mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales (201 mètres linéaires) et d'eaux usées (257 mètres linéaires)

• **Actions diverses : coordination de voirie, opérations ponctuelles, etc.**

> **Longes (Remillieux)** : création d'un réseau d'eaux pluviales (216 mètres linéaires) et d'une tranchée drainante

> **Pont-Évêque (rue Étienne Perrot)** : réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales (12 mètres linéaires) et d'eaux usées (14 mètres linéaires)

> **Saint-Romain-en-Gal (secteur du musée)** : réhabilitation des réseaux d'eaux usées (10 mètres linéaires) et reprise du séparateur d'hydrocarbures

> **Trèves (chemin du Brunet)** : extension du réseau d'eaux usées (148 mètres linéaires)

> **Vienne (secteur Saint-Martin)** : réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales (19 mètres linéaires) et d'eaux usées (6 mètres linéaires)

> **Vienne (ZI de Leveau)** : création d'un nouvel exutoire sur le réseau d'eaux pluviales (150 mètres linéaires)



Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées à Ampuis



Zoom

Raccordement des effluents de la région Saint-Jeannaise au système d'assainissement de Vienne-Sud

La faisabilité de ce raccordement a également été étudiée en 2018-2019 par les 2 collectivités concernées, Bièvre Isère Communauté et Vienne Condrieu Agglomération.

Le programme de travaux (d'un montant global d'environ 27 millions d'euros pour 15 000 équivalents-habitant) comprend 3 parties :

- Redimensionnement d'un collecteur de transit sur Estrablin et Vienne et réalisation d'un stockage en ligne pour le temps de pluie ;
- Raccordement au réseau de Vienne Condrieu Agglomération au niveau de Moidieu-Détourbe ; Construction des infrastructures de transfert de la branche Nord (communes de Charantonay et Beauvoir-de-Marc et secteur de Savas)
- Construction des infrastructures de transfert de la branche Est-Ouest (communes de Royas, Saint-Jean-de-Bournay, Châtonnay, Meyrieu-les-Étangs et Sainte-Anne-sur-Gervonde et secteur de Mépin) y compris la création de 3 bassins de stockage-restitution.

Le rendu des études hydrogéologiques, les échanges avec les services préfectoraux et les collectivités riveraines ont conduit les collectivités à envisager un transit des eaux usées de ces secteurs vers la station d'épuration de Vienne-Sud de Vienne Condrieu Agglomération.

Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé le 5 août 2023. L'enquête publique se déroulera en 2024.

L'assainissement non collectif

■ Les modes de gestion au 31/12/2023

La majorité des communes est gérée en régie, **sauf pour les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier**, où la compétence est exercée par le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

• Contrôle des installations

Poursuite de la deuxième campagne de contrôle périodique des installations existantes sur les **communes de Chonas-l'Amballan, Estrablin et Moidieu-Détourbe** (rive gauche).

État des installations contrôlées



Chiffres clés

394 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 29 dans le cadre de ventes immobilières)

Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

54 examens préalables à la conception

53 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux

La gestion des rivières et des eaux de ruissellement

■ Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération **exerce directement la compétence sur 9 communes.**

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, **Vienne Condrieu Agglomération est membre de 2 syndicats** : le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) et le Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA).

■ Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion :

- Étude des ruissellements sur le **secteur de la Serve aux Côtes-d'Arey**
- Étude des ruissellements sur le **secteur de la Viallière à Pont-Évêque**
- Étude des ruissellements sur le **secteur de Combe Goure à Vienne**
- Étude des ruissellements sur le **secteur de route des Platières à Saint-Sorlin-de-Vienne**
- Étude des ruissellements sur le **secteur du chemin des Gardières à Seyssuel**
- Élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour les travaux de gestion des ruissellements sur le **secteur de Bérardier à Jardin**

■ Travaux

- Réception du bassin de rétention des eaux de ruissellement de la **Combe Boussole à Chuzelles**
- Suppression du **seuil de Leveau amont sur la Sévenne à Vienne**
- Réhabilitation de la galerie du **ruisseau Saint-Marcel au niveau du jardin de Cybèle à Vienne**

Chiffre clé

578 744 € TTC consacrés aux études et travaux pour la GEMAPI et le ruissellement



Travaux d'effacement du seuil de la ZI Leveau amont à Vienne

L'eau potable

■ Les modes de gestion au 31/12/2023

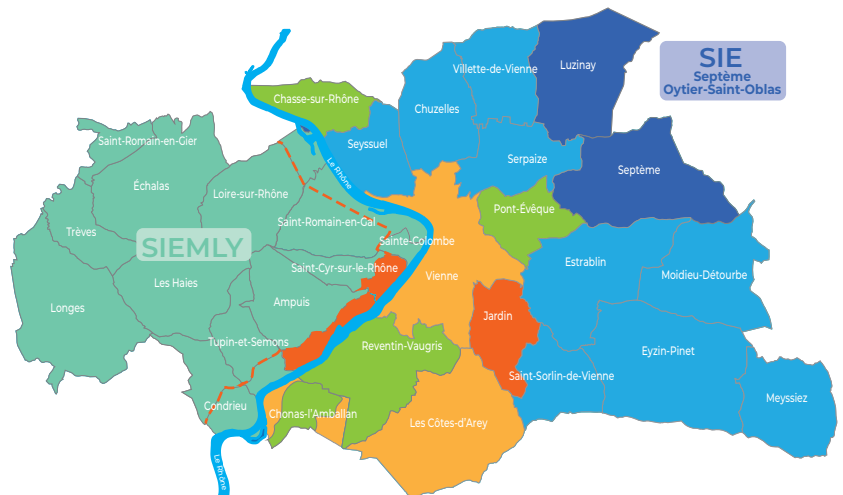
Vingt-trois communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération (dont 6 sur seulement une partie de leur territoire), et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire : la régie et l'affermage.

Par ailleurs, **Vienne Condrieu Agglomération est membre de 3 syndicats** : le Syndicat des eaux des monts du Lyonnais (SIEMLY), le Syndicat des eaux de Septème-Oytier-Saint-Oblas et le Syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud.

À noter que le Syndicat des eaux de Gerbey-Bourrassonnes a été dissous le 31/12/2022.

1 - En régie : gestion du réseau d'eau potable de Vienne, Les Côtes-d'Arey et une partie de Chonas-l'Amballan (en jaune sur la carte) ;

2 - En affermage : délégation de l'exploitation du service à 3 entreprises délégataires via 9 contrats de DSP :



■	> Affermage Suez rive droite	■	> Affermage Sogedo
■	> Affermage Suez rive gauche	■	> Affermage Cholton
■	> Affermage Saur	■	> Régie Vienne

Contrat	Communes concernées par l'affermage	Délégataire	Durée	Fin contrat
SIE Nord de Vienne	Seyssuel, Chuzelles, Vilette-de-Vienne et Serpaize	Saur	7 ans	31/12/2028
SIE Amballon	Estrablin, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyssiez, Moidieu-Détourbe + 3 communes hors Agglo : Beauvoir-de-Marc, Savas-Mépin et Villeneuve-de-Marc	Saur	6 ans et 8 mois	31/12/2028
Loire-sur-Rhône	Loire-sur-Rhône*	Suez	12 ans	31/12/2023
Ampuis	Ampuis* et Saint-Cyr-sur-le-Rhône*	Cholton	12 ans	31/12/2024
Condrieu	Condrieu* et Tupin-et-Semons*	Suez	8 ans	31/12/2026
SIE Saint-Romain-Sainte-Colombe	Saint-Romain-en-Gal* et Sainte-Colombe	Suez	12 ans	31/12/2026
Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Suez	12 ans	30/06/2027
Jardin	Jardin	Cholton	10 ans	30/09/2028
Pont-Évêque	Pont-Évêque	Suez	12 ans	31/12/2028

* Seul le bas de la commune est concerné par le contrat d'affermage

Le contrat de DSP sur le périmètre des communes d'Ampuis et Saint-Cyr-sur-le-Rhône prenant fin en 2024, une procédure de renouvellement est en cours.

■ Réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable

- **Ampuis (route du Lacat)** : renouvellement du réseau (333 mètres linéaires)
- **Condrieu (montée du Rozay)** : renouvellement du réseau (50 mètres linéaires)
- **Les Côtes-d'Arey (montée de la Cotillonne)** : renouvellement du réseau (143 mètres linéaires)
- **Pont-Évêque (rue Étienne Perrot et rue Louis Leydier)** : renouvellement du réseau (385 mètres linéaires)
- **Pont-Évêque (chemin du Clair de Lune)** : renouvellement du réseau (89 mètres linéaires)
- **Serpaize (route de Vilette)** : renforcement du réseau (210 mètres linéaires)
- **Serpaize (route de la Tillarde)** : renforcement du réseau (450 mètres linéaires)

- **Vienne (rue Henri-Couturier)** : dévoiement et renouvellement du réseau (477 mètres linéaires)
- **Vienne (route de la Balise)** : renouvellement du réseau (92 mètres linéaires)
- **Vienne (rue Victor-Faugier)** : maillage entre le réseau de distribution et le réseau de transport (5 mètres linéaires)

Chiffres clés

779 km de réseaux d'eau potable (hors syndicats) *

8 captages d'eau (hors captages de syndicats)

2 447 046 € HT de travaux sur les réseaux d'eau potable

* Ce chiffre est en baisse par rapport à 2022 (872 km) car le secteur de l'Amballon intégrait 3 communes situées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

Les élus référents



Nicolas Hyvernats

Vice-Président en charge des Transports et de la mobilité



Thierry Sallandre

Conseiller délégué en charge des Modes doux de déplacements

La direction transports et mobilité est composée de 7 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 assistante de direction
- 2 techniciens transports
- 1 médiatrice et contrôleur
- 1 chargée de mission mobilité, modes doux

Transports et
mobilité

Organiser et gérer les modes de déplacement

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Cette compétence s'exerce désormais au sein d'une seule et unique Délégation de Service Public (DSP) rassemblant l'ensemble des lignes urbaines et à vocation scolaire, le transport à la demande et le covoiturage. Elle met également en œuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan Mobilité. L'Agglo est aussi membre du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI, de Saint-Étienne Métropole, de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau et de la Communauté de communes de la Côtière.

Le transport

■ Poursuite de l'élaboration du Schéma directeur vélo

- **Objectif** : créer un environnement cyclable plus agréable et plus sécurisé pour les déplacements quotidiens.
- **Mise en œuvre** :
 - > État des lieux du linéaire cyclable.
 - > Recommandations techniques et chiffrage des aménagements des itinéraires vélos.
- **Calendrier** : validation début 2024.

■ Réaménagement et sécurisation du parking bus/cars du Collège de l'Isle

- **Objectif** : sécuriser et réorganiser les flux autour de la gare bus en tenant compte des enjeux de qualification du paysage d'entrée de ville.
- **Durée des travaux** : de février à août 2023. En service depuis la rentrée scolaire 2023-2024
- **En attendant** : report des arrêts scolaires sur le quai Frédéric Mistral et décalage du terminus de la ligne urbaine 2 rue Colonel Arnaud Beltrame.
- **Travaux** :
 - > Aménagement d'un maximum de quais bus (bus de ville et cars scolaires).
 - > Mise en continuité de la voie verte et aménagement de continuités cyclables sur le quai Frédéric Mistral vers le collège puis la rue Beltrame.
 - > Sécurisation des flux piétons.
 - > Organisation des accès et des livraisons du collège.
 - > Qualification du paysage urbain.

■ Déploiement d'un nouveau matériel billettique sur le réseau L'va

- **Nouveauté** : Système Billettique Mutualisé (SBM) Oûra déployé le 20 juin 2023.
- **Avantages** :
 - > Remplacer le matériel obsolète coûteux en fonctionnement et réparation.
 - > Bénéficier de la dynamique de la Région et de la communauté Oûra dans le domaine billettique (accès à de nouvelles fonctionnalités, innovations...).
 - > Intégrer un système régional interopérable présent sur une vingtaine de réseaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
 - > Disposer d'un système qualifié permettant d'émettre les cartes Oûra de nouvelle génération garantissant l'interopérabilité avec les réseaux de transports partenaires et le TER.
- **Coûts** : près de 900 k€.

■ Navette L'va, le service de transport à la demande de l'Agglo

- **Objectif** : connecter avec une fréquence continue, les lignes régulières, différents points d'intérêts (zones d'activité, pôles médicaux, commerces) et les gares pour permettre les correspondances en train.
- **Nombre de voyages réalisés** : 17 236 en 2023, soit 1 436 voyages par mois en moyenne.
- **Bilan** : progression de près de 50 % du nombre de voyages depuis avril 2022 (lancement).

■ Klaxit, le service de covoiturage subventionné par l'Agglo

- **Objectifs** : encourager une nouvelle forme de transport et donner une nouvelle dimension aux trajets du quotidien :
 - > Voyage gratuit pour le passager
 - > Indemnisation par passager pour le conducteur
- **Nombre de trajets réalisés** : 63 436 en 2023, soit 5 286 trajets en 2023 en moyenne, contre 1 957 en 2022.
- **Formations Klaxit auprès des entreprises du territoire** : + 1 200 trajets de covoiturage au sein des actifs du territoire.

■ Acquisition d'un 9^e bus L'va roulant au GNV

- **Objectif** : rouler moins cher et durablement avec un carburant produit localement et moins impactant pour l'environnement.
- **Rappels** : par rapport à la norme diesel Euro VI, le bioGNV c'est :
 - > 80 % en moins de CO₂ (dioxyde de carbone).
 - > 95 % de particules fines en moins.
 - > 50 % en moins de NO_x (oxydes d'azote).
 - > Des moteurs moins bruyants.

■ Navette L'va pour Jazz à Vienne

- **Objectif** : créer une nouvelle desserte au départ du centre commercial d'Estressin.
- **Fréquentation** : plus de 1 000 personnes, soit 300 voitures de moins dans le centre-ville de Vienne.
- **Navette au départ de Malissol** : augmentation de la fréquentation de plus de 9 %.



La politique modes doux

■ Continuité de la voie verte entre le pont barrage de Reventin-Vaugris et l'entrée Sud de Vienne

- **Rappel** : travaux menés sur les abords du Collège de l'Isle incluant la continuité de la voie verte existante le long du quai Frédéric Mistral.
- **Objectif** : rendre l'utilisation plus confortable et sécurisée pour les piétons et les cyclistes.

■ Sécurisation de la pratique du vélo - Montée Saint-Marcel

- **Constat** : un des principaux axes pour rejoindre le centre-ville de Vienne, très emprunté par les véhicules et les cyclistes, particulièrement aux heures de pointe matin et soir.
- **Objectifs** :
 - > Sécuriser le cheminement des vélos sur cet axe parfois étroit.
 - > Rappeler aux automobilistes la présence de cyclistes sur la chaussée et inciter à une vigilance à l'égard de ces usagers plus vulnérables.
- **Travaux** :
 - > Mise en place d'une signalisation spécifique pour les cyclistes
 - > Réalisation d'une bande cyclable dans le sens de la montée, lorsque la largeur de la chaussée le permet
 - > Traçage d'un marquage (pictogrammes vélos) au sol sur le reste de la voie

■ Aménagement pour les modes doux (vélos, marche à pied) - Rue Alfred de Terrebase

- **Constat** : importance des déplacements quotidiens de courte distance entre le centre-ville de Vienne et l'est viennois, notamment via la RD41.
- **Objectif** : améliorer le déplacement des cyclistes dans ce secteur.
- **Travaux** : réalisation d'une liaison cyclable sécurisée entre le centre-ville de Vienne et le secteur de Malissol, dans la continuité de la piste cyclable le long du boulevard des Alpes.
- **Calendrier** : livraison prévue milieu 2024.

Chiffres clés

9 bus GNV acquis

1 service de transport à la demande PMR

27 bus complètement accessibles

32 lignes scolaires

54 nouveaux arceaux de stationnement vélos

44,3 Km supplémentaires d'itinéraires cyclables



Zoom

La charte de logistique urbaine durable

Également appelée **logistique du dernier kilomètre**, cela recouvre l'ensemble des activités liées au transport des marchandises entrant, sortant et circulant en milieu urbain.

Le travail de construction de cette charte s'est poursuivi avec l'élaboration d'un plan d'actions portant sur **l'amélioration des conditions de livraison de marchandises sur le dernier kilomètre**.

Ce travail s'appuie fortement sur les acteurs économiques du territoire, premiers concernés par ces mesures. Ils ont été invités à cibler des enjeux prioritaires et des actions concrètes. Une consultation a également été déployée via la plateforme Vienne Condrieu Concertation pour récolter avis et suggestions en la matière.

L'Agglo a choisi d'adhérer au programme national Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InterLUD) porté par le CEREMA, qui vise à accompagner les collectivités souhaitant être actrices d'une logistique urbaine de moins en moins carbonée.

Le service voirie et aménagement est composé de 17 collaborateurs :

- 1 directeur
- 4 techniciens voirie
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 chef d'équipe
- 4 chauffeurs
- 5 agents techniques

Voirie

Les élus référents



Richard Bonnefoux
Vice-Président en charge de la Voirie



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Création d'un nouveau parking à l'Espace Saint-Germain à Vienne, avec reprise de la voirie adjacente

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau de près de 1 000 km.

Les principaux travaux sur la voirie communale

SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Amélioration du dispositif d'assainissement pluvial de la voirie

- Lieu-dit Barmont
- > Montant total : 15 180 €

Création d'un soutènement de la chaussée

- Route de Chamouy
- > Montant total (études et travaux) : 28 502 €

TRÈVES

Création d'aménagements pour les piétons et de stationnement, réfection complète de l'enrobé

- Lieu-dit Le Colombet
- > Montant total : 138 455 €

SAINTE-COLOMBE

Sécurisation de la falaise par l'installation d'un grillage ancré

- Montée des Jaquetières
- > Montant total (études et travaux) : 364 120 €

AMPUIS

Réfection complète de la voirie

- Route de Rozier
- > Montant total : 98 305 €

CONDRIEU

Création d'aménagements piétonniers et d'une bande cyclable

- Rue de Paillasse
- > Montant total : 23 419 €

CHONAS-L'AMBALLAN

Réalisation du curage des sédiments dans l'ouvrage

- Ouvrage Pré Margot
- > Montant total : 5 347 €

VILLETTE-DE-VIENNE

Création d'une voie verte

- Chemin de l'Oie
- > Montant total (études et travaux) : 292 810 €

SEPTÈME

Démolition et reconstruction d'un ouvrage d'art sur le ruisseau de la Combe du Mariage

- Rue des Palefreniers
- > Montant total (études et travaux) : 180 540 €

Remplacement des barrières du garde-corps du pont

- Le Subtuer
- > Montant total : 16 380 €



PONT-ÉVÊQUE

Sécurisation des traversées piétonnes

- Rue du Champ de Courses
- > Montant total : 6 222 €

Réfection du tapis d'enrobés

- Chemin de Montplaisir
- > Montant total : 39 062 €

REVENTIN-VAUGRIS

Réfection complète de la voirie

- Quartier du Vieux Vaugris
- > Montant total : 101 126 €

VIENNE

Réfection du tapis d'enrobés, création d'un cheminement piéton et désimperméabilisation du stationnement

- Chemin des Mines
- > Montant total : 128 305 €

Création d'un nouveau parking et réfection de la voirie adjacente

- Espace Saint-Germain
- > Montant total : 416 755 €

Sécurisation du carrefour

- Rue Denfert-Rochereau/Rue Vimaine
- > Montant total : 170 569 €

Aménagement d'une bande cyclable

- Montée Saint Marcel - RD 538
- > Montant total : 27 384 €

Aménagement de l'aire de bus et des abords

- Collège de l'Isle
- > Montant total (études et travaux) : 985 538 €

Mise en place d'un double sens cyclable

- Rue Rabelais
- > Montant total : 2 143 €

EYZIN-PINET

Réparation du pont du Chamboud

- > Montant total : 40 415 €

Réfection du mur de soutènement

- Le Charpenet
- > Montant total : 89 660 €

Remplacement du garde-corps du pont

- Chemin du vieux Moulin
- > Montant total : 5 584 €

Réfection du revêtement en bicouche

- Quartier du Rousset
- > Montant total : 51 501 €

Sécurisation du cheminement piétons

- Rue des Grillons
- > Montant total : 176 452 €

MEYSSIEZ

Réparation du pont

- Chemin du Vieux Moulin
- > Montant total : 45 034 €

Barrières amovibles sur la ViaRhôna



Zoom

Des travaux d'aménagements ont été réalisés sur la ViaRhôna :

Suite à la chute d'un arbre et à la présence de racines qui soulèvent les enrobés vers le stade de Loire-sur-Rhône, les barrières bois ont été réparées et les enrobés ont été repris avec un anti-racinaire sur 20 m.

> *Montant total : 21 969 €*

Au niveau de l'île du Beurre à Tupin-et-Semons, 4 chicanes de ralentissement, en très mauvais état, ont été remplacées par des barrières solides et amovibles pour permettre le passage de la balayeuse aspiratrice sur le site.

> *Montant total : 25 147 €*

La direction environnement est composée de 54 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes administrative et comptable
- 1 assistant gestion de données

Le service gestion des déchets compte :

- 1 responsable d'exploitation
- 1 responsable projets, relations usagers
- 1 cheffe de projet prévention/valorisation
- 45 agents (collecte, quai de transfert, déchèteries, valorisation, animation)

Le service transition énergétique et écologique compte :

- 1 responsable de service
- 1 technicienne chargée de la lutte contre l'ambrosie et du soutien à la biodiversité

Environnement

Les élus référents



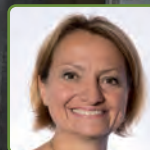
Denis Peillot
Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique



Bernard Roqueplan
Conseiller délégué en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambrosie



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets

Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires...), les relations avec les usagers (habitants, entreprises...) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

■ Élaboration et adoption du nouveau PLPDMA 2023-2029 :

• Mobilisation de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

• Concertation des habitants :

- > Enquête globale sur le service de prévention et gestion des déchets (990 réponses)
- > 2^e enquête du Conseil de Développement sur les habitudes de consommation et réduction des déchets (479 réponses)
- > Consultation réglementaire du 11 octobre au 2 novembre 2023.

• Mise en œuvre d'un programme adopté en novembre 2023

- > 7 axes stratégiques.
- > 33 fiches actions dont certaines ont déjà débuté (service de prêt et de lavage éco gobelets, charte éco-événements...).

■ Démarche « achat responsable » co-portée avec la Direction Commande publique

• 41 agents formés fin 2022

• **Adoption des grandes orientations en Bureau communautaire début 2021:** programmation des marchés, affichage clair de la démarche environnementale de l'Agglo dans les marchés, accompagnement des services dans la rédaction des marchés et le suivi des clauses et critères de développement durable, amélioration du lien avec les entreprises du territoire (liste des marchés accessible sur le site internet de l'Agglo).

■ Création d'une déchèterie professionnelle

• Recherche et arbitrage pour le choix d'un site d'accueil.

• **Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un porteur de projets** pour la création d'une déchèterie adaptée à l'accueil des déchets professionnels.

• **Augmentation des tarifs d'accueil en déchèteries publiques** (tickets) pour tenir compte des coûts réels.

■ Sensibilisation à la prévention / réduction des déchets à la source

- **Poursuite de la promotion de l'eau du robinet :** réalisation de nouveaux outils de communication (bâches pour les événements, carafes pour les cafés hôtels restaurants).
- **Mise en ligne de nouvelles pages internet** mettant en avant des astuces concrètes.

• **Parutions régulières dans l'Agglomag sur les solutions pour réduire la production de déchets :** réemploi, réparation, sensibilisation au gaspillage alimentaire...

■ Faire émerger une ressourcerie pour favoriser le réemploi

• Réalisation de 3 enquêtes auprès :

- > des habitants sur les habitudes (don, réparation, achat d'occasion) et les attentes (850 réponses)
- > des communes
- > des entreprises.

• **Mobilisation des acteurs du réemploi et de l'insertion du territoire :** entretien individuel, ateliers pour identifier les possibles.

• **Étude des gisements et dimensionnement du besoin en surface.**

• **Recherche de foncier en lien avec les communes.**

■ Mise en œuvre de la stratégie de tri des déchets alimentaires adoptée fin 2022

• Intensification du compostage de proximité :

> Déploiement de nouveaux points de compostage partagés, dont un devant le siège de l'Agglo à l'Espace Saint-Germain.

> Mise en réseau des référents de sites de compostage (soirée avec ateliers et temps de convivialité).

> Animation de « Tous au compost » : visites, ateliers et webinaire sur la pratique du compostage sous toutes ses formes.

> Mise à disposition gratuite de composteurs individuels avec création d'un guide du compostage.

> Organisation de sessions de formations et distributions de composteurs individuels (à Villette-de-Vienne, Vienne, Trèves, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque...).

■ Collecte des déchets

• **Reprise en régie des communes de Saint-Romain-en-Gal et de Saint-Cyr-sur-le-Rhône** avec changement des jours de collecte.

• **Reprise de la livraison et de la maintenance des bacs sur l'ensemble de l'Agglo** à compter du 1^{er} mai 2023 (effectuées jusqu'alors par les communes sur la rive droite).

• **Mise en service de nouveaux points de conteneurs enterrés** sur Vienne (Place Saint-Maurice, Square Abbé Peyrin) et les centres-bourgs (Chuzelles).

- **Priorité progressive donnée au transport au gaz plutôt qu'au gasoil** pour les activités de collecte et de transport des déchets :

- > 3 BOM de la régie de collecte en conversion gaz.
- > 1 tracteur du prestataire de transport des ordures ménagères.
- > 1 tracteur du prestataire de transport des bennes de déchèteries à partir de fin 2023.

- **Mise en œuvre d'actions de prévention pour assurer la sécurité des agents et des usagers** dans le cadre de l'activité de gestion des déchets :

- > Poursuite de la suppression progressive des bacs à 4 roues.
- > Poursuite de la résorption des points noirs de collecte.
- > Mise en place d'une procédure « mode d'emploi » sur le quai de transfert.

■ Amélioration du tri des emballages/papiers/verre/textiles

- **Mise en place de nouveaux points d'apport volontaire** pour faciliter l'accès au tri.
- **Organisation de visites du centre de tri** pour les élus, services et partenaires de l'Agglo (Conseil de Développement, Advivo).
- **État des lieux sur le tri dans les équipements sportifs de l'Agglo**

■ Amélioration du tri en déchèteries

- **Réalisation de travaux :**
 - > Installation d'un système de vidage des gravats à Pont-Évêque et Vienne pour faciliter le dépôt des usagers.
 - > Création d'une plateforme béton pour les bennes réserves et extension du caniveau à Pont-Évêque.
 - > Rénovation et extension du local gardien de la déchèterie de Vienne.
 - > Refonte complète de l'éclairage de la déchèterie de Vienne avec pose de LED.
- **Consultation d'entreprises pour la mise en place de la vidéosurveillance sur les déchèteries** avec démarrage des travaux à Vienne et Pont-Évêque fin 2023.
- **Poursuite de l'adaptation des horaires des déchèteries en période de canicules** (9 alertes orange et 3 rouge), soit 13 jours (contre 15 jours en 2022).
- **Acquisition de parcelles et étude préalable pour l'extension de la déchèterie d'Ampuis**
- **Poursuite du service de déchèterie mobile :**
 - > Un samedi par mois.
 - > Pour les particuliers des communes les plus éloignées d'une déchèterie fixe (Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier, Trèves).
- **Maintien de la convention avec Saint-Etienne Métropole pour l'accès à la déchèterie de Tartaras.**
- **Permanences Emmaüs pour favoriser le réemploi**
 - > Maintien des permanences aux déchèteries de Vienne et Pont-Évêque.
 - > Mise en place d'une nouvelle permanence à Vilette-de-Vienne en septembre 2023.



Borne de collecte des déchets alimentaires

Zoom

Le tri des déchets alimentaires

L'Agglo développe des solutions de tri des déchets alimentaires adaptées à tous quel que soit son habitat. Composteur individuel, composteur partagé, lombricomposteur mais également collecte en apport volontaire pour les secteurs d'habitat les plus denses, grands collectifs.

Ainsi, la mise en place de la collecte a été réalisée sur 3 secteurs pilotes en habitat vertical et dense (Chasse-sur-Rhône, Vienne, Pont-Évêque). Des bornes ont été disposées sur l'espace public.

Une campagne de sensibilisation et d'accompagnement en porte-à-porte auprès des foyers concernés a été mise en œuvre accompagnée d'une remise d'outils dédiés (seau à compost, sac kraft, badge ou application d'accès à la borne).

Le démarrage opérationnel de la collecte en régie et la valorisation par compostage à l'entreprise Racine située à Ternay s'est fait à partir d'octobre 2023.

■ Valorisation des végétaux

• Pour les particuliers :

> En apport direct sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet ; ou via les bennes déposées en déchèteries.

> En compostage à la plateforme de Racine à Ternay pour les apports déposés à la déchèterie de Chasse-sur-Rhône.

• Pour les communes :

> Enquête des pratiques pour favoriser une gestion différenciée et de proximité des végétaux produits par les services municipaux.

> Mise en place d'une convention de mise à disposition d'un broyeur intercommunal du service Voirie.

> Organisation d'une formation broyeur pour les agents, en novembre 2023.

• Pour les agriculteurs :

> Enquête des pratiques, échanges d'expérience avec les Monts du Lyonnais pilotés par la Chambre d'Agriculture en lien avec le service Agriculture.

> Démonstration d'un broyage de végétaux sur la rive droite afin de mettre en lumière l'intérêt du broyat.

■ Transfert et traitement par incinération des ordures ménagères

• **Incinération des ordures ménagères** à TREDI Salaise avec valorisation énergétique et engagement d'une coopération avec la Métropole de Lyon.

• **Transport avec un véhicule gaz** jusqu'aux exutoires de traitement.

• **Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage** de Saint-Alban à Vienne pour contrôle des effluents (lixiviats, gaz...) et tenue des massifs et des ouvrages.

Chiffres clés



49 246 tonnes de déchets pris en charge par l'Agglo

Dont

20 054 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées

2 039 composteurs distribués dont près de **73** lombricomposteurs

15 nouveaux sites de compostage partagés

126 animations scolaires : **58** classes, **1 636** enfants

11 formations compostage et lombricompostage : **1422 participants**

689 personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets dans le cadre de stands sur des événements

■ Plus d'informations :

voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Compostière à Eyzin-Pinet



Mise en service d'un nouveau cadastre solaire pour connaître le potentiel des toitures

Préparer la transition écologique

L'enjeu est de planifier et agir en faveur de la nécessaire transition écologique du territoire. Il s'agit de construire des stratégies et des plans d'actions : Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et de développer et accompagner les projets en faveur de la transition énergétique sur le territoire.

L'équipe, en collaboration avec les autres services et partenaires, soutient, accompagne et coordonne les actions de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce changement rapide et de diminution de la pollution de l'air. L'Agglo coordonne également sur son périmètre, la lutte contre l'ambrosie, enjeu majeur de santé publique. Depuis 2022, elle soutient la lutte contre les espèces invasives (frelons asiatiques et moustiques tigre). Enfin, l'Agglo prend en compte la biodiversité dans les projets auxquels elle participe et soutient les partenaires institutionnels ou gestionnaires d'espaces naturels du territoire.

Climat Air Énergie

■ Adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

- Recueil des avis de l'État et consultation réglementaire, mise à disposition du public.
- Définition de la stratégie, des objectifs et du plan d'actions pour les 6 prochaines années.
- 90 actions dans plusieurs thématiques.
- Adoption définitive le 27 juin 2023 après plusieurs années de travail.

■ Déploiement de la Prime Air Bois

- **Objectif**: encourager le remplacement d'un ancien système de chauffage au bois par un appareil neuf et performant.
- **Avantages**:
 - > Amélioration de la qualité de l'air.
 - > Gain économique, confort et sécurité pour les usagers.

■ Poursuite du plan de sobriété de l'Agglo

- Mise en place d'un affichage spécifique sur l'ensemble des bâtiments de l'Agglo afin de sensibiliser les utilisateurs.

■ Accompagnement à la rénovation énergétique

- **Mise en œuvre du service public de la performance énergétique** : poursuite de la convention tripartite avec AGEDEN / Alte 69.
- **Maintien du service Espace Énergie** : accompagnement des particuliers et refonte des outils de communication.
- **Accompagnement des professionnels et des commerçants à la rénovation énergétique** : mise en place de permanence trimestrielle.
- **Accompagnement de plusieurs co-propriétés** et organisation d'un évènement pour les mobiliser.
- **Pilotage d'une journée dédiée aux entreprises** par l'Agence éco en lien avec les différents partenaires.
- **Organisation de plusieurs animations.**

■ Développement des énergies renouvelables

- **Accompagnement des communes** pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- **Photovoltaïque**:
 - > Adoption du plan de solarisation de l'Agglo en Bureau communautaire.
 - > Lauréat de l'AMI ADEME/CNR « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parcs de stationnement » permettant de bénéficier d'un soutien financier pour un chargé de mission dédié et d'un accompagnement d'experts.

> Étude de faisabilité pour la mise en place d'ombrières sur le parking de la Gare d'Estressin.

> Équipement du stade nautique Françoise Clavey-Bouysson en panneaux photovoltaïques.

> Poursuite de la mise en place sur la ZA du Rocher : 1^{re} ZA 100 % solaire.

> Suivi et soutien des activités des 2 centrales villageoises situées sur le territoire de l'Agglo.

> Suivi du projet de centrale photovoltaïque au sol (13,71 ha) de la société SPMR, confié à URBASOLAR à Villette-de-Vienne (enquête publique mi 2023).

> Mise en service d'un nouveau cadastre solaire fin 2023 permettant d'identifier le potentiel de sa toiture (particulier ou entreprise) et faire une simulation financière.

• Réseaux de chaleur :

> Suivi et amélioration du réseau de Chaleur de Vienne Nord : taux d'énergie renouvelable de 75 % grâce à la fourniture de chaleur fatale industrielle (Yoplait, producteur) aux 2 abonnés (Advivo et ville de Vienne).

> Contrats chaleur renouvelable.

> Accompagnement de projets de réseau de chaleur sur des communes :

- **Estrablin** : démarrage des travaux d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui desservira plusieurs bâtiments communaux. Projet porté par Forestner, société à gouvernance partagée.

- **Les Haies** : projet en cours de recherche de financements.

- **Pont-Évêque** : étude de faisabilité pour un réseau de chaleur et une chaufferie bois (1 000 logements Advivo, 7 bâtiments communaux et 3 copropriétés).

- **Loire-sur-Rhône** : maîtrise d'ouvrage confiée au SYDER et études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour le centre village ainsi que la piscine.

> **Chasse-sur-Rhône** : analyse d'opportunité et faisabilité pour le déploiement d'un réseau de chaleur alimenté en chaleur renouvelable.

> **Saint-Sorlin-de-Vienne** : étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur bois existant afin d'alimenter l'école privée de la Source.

• Suivi du projet AgroMéthà Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet :

> projet relancé autour de 8 exploitations agricoles

> pilotage par un nouveau bureau d'étude

> démarrage de la construction avec pose de la première pierre à l'automne 2023

Préservation des milieux et ressources, lutte contre les espèces invasives

■ Adhésion et suivi des travaux des 2 chartes forestières : Bas Dauphiné et Bonnevaux / Pilat

- **Invitation et participation** des équipes des chartes à la **commission Air Énergie Climat Biodiversité** du 5 avril 2023.

- **Structuration de l'espace forestier :**

- > Cartographie des forêts pente, en vue d'une protection dans le cadre de la stratégie des aires protégées notamment sur les ravins Rhodaniens.

- > Projet de réduction du morcèlement forestier.

- > Échanges dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

- **Poursuite de l'amélioration de la desserte forestière.**

- **Soutien de la gestion sylvicole productive et résiliente :**

- > Sensibilisation des propriétaires.

- > Animation d'un réseau de professionnels avec partage de bonnes pratiques.

- > Analyse de « placettes de plantations ».

- > Mesures de peuplements pour évaluer l'impact du changement climatique.

- > Réalisation d'animations scolaires et d'évènements.

■ Espaces Naturels Sensibles

- Soutien et suivi des activités du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre.

- Participation à l'étude d'élaboration d'un plan de gestion pour l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal : partenariat avec CNR, commune, Département et le CONIB.

■ Contribution à l'association Rives Nature et participation au réseau de veille écologique

■ Contribution à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques

- Convention mise en place en 2022 avec les Groupements de Défense Sanitaire (GDS)

- Participation financière à la destruction des nids sur le territoire

■ Lutte contre l'ambroisie

- **Animation du réseau des partenaires et référents ambroisie :**

- > 2 réunions du groupe de travail.

- > 1 tournée Agglo/référent pour repérer les secteurs infestés et répondre aux questions des référents.

- **Plan de gestion des bords de routes communales :**

- > Arrachage sur 6 communes (Loire, Les Haies, Tupin-et-Semons, Condrieu, Les Côtes-d'Arey, Meysiez) soit 76,1 km via un marché réservé à l'insertion.

- > Fauchage d'entretien sur l'ensemble des communes et fauchage spécifique sur 7 communes.

- > Végétalisation (2,8 km) sur 8 communes (Longes, Échalas, Chuzelles, Vilette-de-Vienne, Septème, Vienne, Jardin, Reventin-Vaugris).

- > Cartographie de l'infestation sur 12 communes dont 3 nouvelles en phase d'état des lieux avec constat global à la baisse.

- **Actions en milieu agricole dans le cadre d'une convention avec la Chambre d'Agriculture :**

- > Actions ciblées sur certaines communes (Meysiez, Estrablin, Seyssuel et Chuzelles).

- > Tests de plantes compagnes pour concurrencer l'ambroisie.

- **Opérations de sensibilisation :**

- > Avec les communes : prêt de l'expo Captain Allergo (Luzinay) ; Participation à la demi-journée arrachage (Estrablin), animation scolaire ambroisie (Les Côtes-d'Arey).

- > Mise en place de chasubles floquées « ambroisie » pour les équipes d'arrachage.

- > Création de panneaux de chantiers « j'agis contre l'ambroisie ».

- > Création de vidéos et diverses actions de communication (5 post Facebook, 1 article dans l'Agglomag, 1 nouvelle page internet dédiée).

■ Contribution à la lutte contre le moustique Tigre

- **Formation des agents** et définition d'un plan d'action spécifique aux services de l'Agglo.

- **Organisation avec le FREDON et l'EIRAD** de sessions de formations/accompagnement aux communes volontaires dans le cadre d'une convention cofinancée avec les Départements.

Chiffres clés



894 accompagnements de l'Espace Énergie : (dont 133 RDV physiques, 39 visites à domicile et 9 copropriétés)

46 jours durant lesquels le risque allergique était supérieur à 3

38 heures de fauchage spécifique en complément du fauchage raisonné des bords de route

395 signalements d'ambroisie via la plateforme

143 nids de frelons asiatiques détruits (97 en Isère et 46 dans le Rhône)

L'élue référente



Virginie Ostojic

Vice-Présidente
en charge des
Équipements
sportifs d'intérêt
communautaire

La direction des équipements sportifs est composée de 43 collaborateurs :

- 1 directeur

Les équipements nautiques comptent 30 personnes :

- 1 responsable du stade nautique
- 2 chefs de bassin
- 1 coordonnateur technique
- 12 maîtres-nageurs
- 3 agents commerciaux d'accueil
- 4 agents d'accueil et d'entretien
- 7 agents techniques

Les autres équipements sportifs comptent 12 agents :

- 2 agents de maîtrise
- 10 gardiens de gymnases

Équipements
sportifs

Les équipements sportifs

La direction des équipements sportifs assure la gestion des équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

■ Le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson

La finalisation des travaux de modernisation et d'extension ont permis une ouverture de l'équipement sur la partie intérieure, en septembre 2023 :

- Nouveau bassin inox de 25 m et 6 lignes
- Bassin carrelé de 25 m et 4 lignes
- Bassin d'apprentissage
- Espace bien-être (2 saunas)

L'ouverture des bassins extérieurs est prévue en juin 2024.

> Côté usagers

L'équipement a été entièrement repensé dans le parcours usager, avec des portiques sécurisés et des vestiaires avec casiers individuels sécurisés (accès code 4 chiffres, carte PASS ou code barre).

• Pour les scolaires du territoire :

> Doublement de la surface des plans d'eau (primaires, collèges, lycées et Associations Sportives scolaires du territoire)

• Pour le public :

- > Accès exclusif au nouveau bassin inox
- > Augmentation du volume horaire hebdomadaire : de 19h30 avant travaux, à plus de 33h30 sur un ou plusieurs bassins dédiés
- > Offre d'activités repensée (produits variés à destination de tous les usagers) qui sera déclinée sur toutes les piscines
- > Mise en place d'une billetterie numérique unique pour les 4 piscines : carte PASS. Elle sera suivie par la mise en ligne d'une plateforme de billetterie et de paiement en ligne en 2024

• Pour les associations :

- > Augmentation des plages horaires, plus adaptées aux différentes tranches d'âge des adhérents
- > Mise en place de lignes de compétition
- > Création d'un bureau associatif
- > Délégation de gestion en soirée
- > Accès exclusif pour les clubs de plongée

> Côté technique

• Améliorations énergétiques

- > Rénovation thermique de la zone "Administration", des vestiaires et des bassins :
 - Mise en place de menuiseries avec double vitrage isolant
 - Isolation par l'extérieur des parois verticales des locaux chauffés (200 mm de laine de verre)
 - Isolation des toitures (isolant polyuréthane)
 - Isolation en sous-face des dalles basses (flocage)
- > Rénovation des installations des systèmes de chauffage des locaux :
 - Création de planchers chauffants dans les zones hall d'accueil, déchaussages, vestiaires collectifs, douches collectives et plages autour des bassins

- Mise en place de radiateurs équipés de robinet thermostatique dans la zone "Administration"

> Remplacement des équipements de ventilation et traitement d'air :

- Remplacement des extracteurs et centrales de traitement d'air (CTA) existants par des CTA double flux avec récupération d'énergie sur l'air rejeté et moteur à variation de vitesse permettant de limiter la consommation énergétique

> Rénovation de la production d'eau chaude sanitaire complétée de panneaux solaires (32 panneaux d'un rendement optique de 76 %)

> Réfection complète des éclairages et mise en place de LED

> Mise en place de 240 m² de moquette solaire en toiture pour préchauffer l'eau des bassins existants

> Mise en place de pompes de circulation équipées de variateur de vitesse sur les réseaux de chauffage et les réseaux de traitement d'eau

• Économies d'eau

> Rénovation du système de filtration des eaux de bassins existants par remplacement de la masse filtrante (billes de verre au lieu de sable) permettant une moindre consommation d'eau lors des lavages

> Mise en place d'un système de récupération des eaux de rejet des lavages de filtres par ultrafiltration

> Mise en place de panneaux de douches collectives temporisés économes en eau

• Installation photovoltaïque (tiers investisseur VAL ENERGIE)

> Surface de panneaux : 514 m²

> Puissance : 106 kWc

> Production annuelle estimée : 118 MWh



L'espace sauna du stade Françoise Clavery Bouysson

■ Les 3 autres piscines

En 2023, l'Agglo a investi pour leur maintien à niveau :

- Achat de matériel pédagogique
- Réfection de cabines individuelles
- Achat de postes de caisse adaptés la nouvelle offre de billettique
- Amélioration des chaufferies (pompes, échangeurs à plaques...) garantissant le confort des usagers
- Valorisation des eaux de lavage sur la piscine à Eyzin-Pinet (mise en place d'une citerne souple pour récupérer l'eau à des fins d'arrosage)
- Maintien de l'ouverture des piscines à Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne durant l'été 2023.

Chiffres clés



162 486 personnes accueillies sur les 4 piscines ouvertes

17 712 heures de mise à disposition des gymnases

56 associations ont fréquenté les équipements sportifs

■ La Halle sportive

Mise en place d'un écran LED géant afin d'assurer une dynamique de communication durant les compétitions et spectacles, de retransmettre les scores et le suivi.

■ Les gymnases et autres équipements sportifs

- Abaissement des températures de chauffe des équipements sportifs en période hivernale pour une utilisation raisonnée de l'énergie : 19°C dans les vestiaires ; 14°C sur les plateaux sportifs et 16°C dans les salles de sport « pieds nus » (plateau de gymnastique ou salle de combat)
- Achat d'un sautoir perche (matelas) sur le stade de Saint-Romain-en-Gal
- Démarrage du diagnostic des équipements sportifs du territoire

Zoom

Le bassin inox

L'inox apporte un design moderne au bâtiment. Il donne à l'eau des reflets argentés qui évoluent selon l'ensoleillement de la journée.

Le saviez-vous ? Matériau très résistant, l'inox présente une très grande durabilité dans le temps. Sa résistance à la corrosion permet de réduire également la nécessité de réparation et de remplacements. Une économie notable en termes d'entretien !

C'est le même inox qui est utilisé en milieu médical. Il n'y a aucune porosité de la surface. L'aspect lisse de l'acier inoxydable empêche la fixation des algues et des champignons et facilite ainsi l'entretien du bassin. De plus, l'inox est un matériau 100 % recyclable. Lorsqu'il est recyclé, il conserve ses propriétés intrinsèques, ce qui en fait un matériau durable et respectueux de l'environnement. Il peut être recyclé à plusieurs reprises sans perdre ses propriétés.



Cours d'aquagym au stade nautique

La parole aux citoyens



L'Élu référent



Christian Petrequin

Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement



Venez nous rejoindre !



04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance consultative composée de citoyens volontaires et bénévoles. Il partage son expertise d'usage du territoire pour faire des propositions à l'Agglo, accompagner la collectivité dans ses démarches de concertation et participer à l'évaluation de ses projets.

Le Conseil de Développement définit sa méthode de travail comme suit :

- S'emparer du sujet et se l'approprier ;
- Solliciter des experts et rencontrer des personnes sur le terrain ;
- Apporter un regard citoyen ;
- Inscrire le tout dans une dynamique collective, conviviale et respectueuse de la parole de chacun.

En 2023, le Conseil de Développement s'est particulièrement mobilisé sur 3 sujets : les déchets, les circuits courts alimentaires et le PLUi.

■ Réduire le volume de sa poubelle

Le CdD s'est investi dans la démarche d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en analysant un questionnaire à l'attention des habitants, en proposant des indicateurs d'évaluation et de suivi du futur programme et en corédigeant un guide à l'attention des citoyens. Il a ainsi pleinement exercé les 3 missions qui lui sont confiées pour accompagner l'Agglo dans son action en faveur de la réduction des déchets.



■ Consommer local

Initialement saisi par l'Agglo sur les circuits courts alimentaires, le groupe de travail a choisi de réorienter sa réflexion en s'appuyant sur des conférences, des rencontres de terrain ainsi que sur son regard citoyen. La question posée a donc évolué pour se centrer sur les productions locales, brutes ou transformées, et leur consommation.

■ Le territoire recueille toutes les attentions

Le CdD a pris connaissance de la démarche d'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Objectif : assurer sa mission d'accompagnement de la concertation menée par l'Agglo et contribuer à ce que l'habitant du territoire soit informé, sollicité et puisse donner son avis.

Climat
PROPOSITIONS
 Découvertes
CONCERTATION
 eau **Citoyens**
 Participation Évaluation
Territoire
PLUi déchets
 Consommer local
 Santé

Chiffres clés

30 membres au 31 décembre 2023
 Dont **29** membres résidant et
1 membre travaillant sur le territoire

Les membres du CdD sont issus de **14** communes du territoire

55 réunions des groupes de travail

850 heures d'engagement citoyen



L'élu référent



Christophe Bouvier
Vice-Président
en charge des
Finances

Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- 1 budget principal
- 7 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, l'eau potable, la base de loisirs de Condrieu et le parking de l'Espace Saint-Germain

Rapport
financier

Un bon bilan 2023 qui ne doit pas masquer des tendances moins favorables pour l'avenir

La prudence était de mise l'an dernier concernant l'embellie constatée au compte administratif 2022. Cette prudence était justifiée : le bilan de l'exercice 2023 reste tout à fait correct, mais montre des signes de dégradation pour l'avenir. En effet, le contexte inflationniste, la hausse des taux d'intérêt et les évolutions en matière salariale ont pesé fortement sur les dépenses de fonctionnement de Vienne Condrieu Agglomération, comme dans l'ensemble des collectivités et de leurs groupements. A cela s'ajoutent les effets des réformes fiscales successives, qui ont complètement modifié la configuration des recettes locales et qui les rendent de plus en plus dépendantes de la conjoncture économique.

Synthèse du compte administratif 2023

■ Fonctionnement : des recettes moins dynamiques que les dépenses

Dans ce contexte, les courbes de croissance des recettes et des dépenses réelles se sont croisées pour la première fois depuis la création de l'Agglo (hormis entre 2020 et 2021, qui furent des années atypiques en raison de la crise sanitaire). Ainsi, dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus fortement (+ 3,6%) que les recettes réelles de fonctionnement (+ 1,1%). Au-delà des facteurs généraux rappelés en introduction (inflation, taux d'intérêt, salaires), les dépenses 2023 ont été impactées par le développement de plusieurs services portés par l'Agglo : réouverture du stade nautique agrandi et réhabilité, création de 33 places supplémentaires dans les crèches, prévention des déchets, etc.

Côté recettes, la fiscalité dépend de plus en plus de la dynamique de la TVA : inexistantes en 2020, les recettes de TVA ont représenté 40% du panier fiscal de l'Agglo en 2023, après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et celle de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Or cette dynamique s'est essoufflée en 2023 (+ 2,8%, contre + 8,6% en 2022) et la tendance risque de se prolonger dans les années à venir.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la hausse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense largement le tassement des autres recettes et permet de maintenir l'équilibre financier du service.

Il résulte de ces évolutions dans la section de fonctionnement du budget principal une baisse de l'épargne brute et de l'épargne nette. Avec 65€ par habitant, cette dernière conserve toutefois un niveau correct, comparable à la moyenne nationale des EPCI de même strate. Par ailleurs, bien qu'il soit de moindre importance par rapport à 2022, le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal reste largement excédentaire (11,4 M€) et même supérieur aux résultats enregistrés avant la crise sanitaire.

Comme en 2022, les budgets des transports et du cycle de l'eau sont fortement impactés par la hausse des coûts en général et des prix de l'énergie en particulier. Leur épargne nette connaît ainsi une baisse significative, notamment pour le budget des transports. Il s'agit là aussi d'une tendance à surveiller dans l'avenir.

■ Un niveau d'investissement toujours élevé

Après le montant record enregistré en 2022 (30,3 M€), les dépenses d'équipement s'établissent à 26,6 M€ tous budgets confondus, soit un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire (25,7 M€ en 2019).

Dans les pages suivantes, le paragraphe consacré aux dépenses d'équipement de l'Agglo présente le contenu des investissements, avec les montants comptabilisés en 2023 par budget et par domaine d'intervention. Parmi les opérations les plus notables on peut citer :

- l'extension et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal,
- des acquisitions et aménagements de terrains à vocation économique,
- dans le domaine de la petite enfance, la restructuration de la crèche et du relais de Malissol, le réaménagement de la crèche des P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône, l'acquisition d'une maison d'assistantes maternelles rue Pipet à Vienne pour aménager une micro-crèche,
- la poursuite des programmes conteneurs enterrés et les premières installations de points d'apport volontaire des déchets alimentaires,
- la voirie, par exemple le réaménagement complet des abords du collège de l'Isle à Vienne, la montée des Jacquetières à Sainte-Colombe, la rue des Grillons à Eyzin-Pinet, la route de Jardin aux Côtes-d'Arej, la route du Colombet à Trèves, ou encore le parking de l'espace Saint-Germain,
- le développement des pistes cyclables,
- le renouvellement du système de billettique dans le budget annexe des transports,
- les réseaux d'assainissement, par exemple le renforcement d'un collecteur de transit à Luzinay ou la mise en séparatif eaux usées/eaux pluviales route du Lacat à Ampuis,
- les opérations de réfection des conduites d'eau potable et la réhabilitation du forage de Gerbey à Chonas l'Amballan avec création d'une station de pompage,
- la gestion des eaux pluviales, par exemple la création d'un réseau de collecte lieu-dit Remilleux à Longes ou la création d'un nouvel exutoire ZI de Leveau à Vienne,
- la lutte contre le ruissellement, par exemple la réhabilitation de la galerie Saint-Marcel dans le cadre du réaménagement du jardin de Cybèle à Vienne,
- la protection des rivières, par exemple les études et travaux relatifs à la continuité écologique de la Sévenne,
- etc.

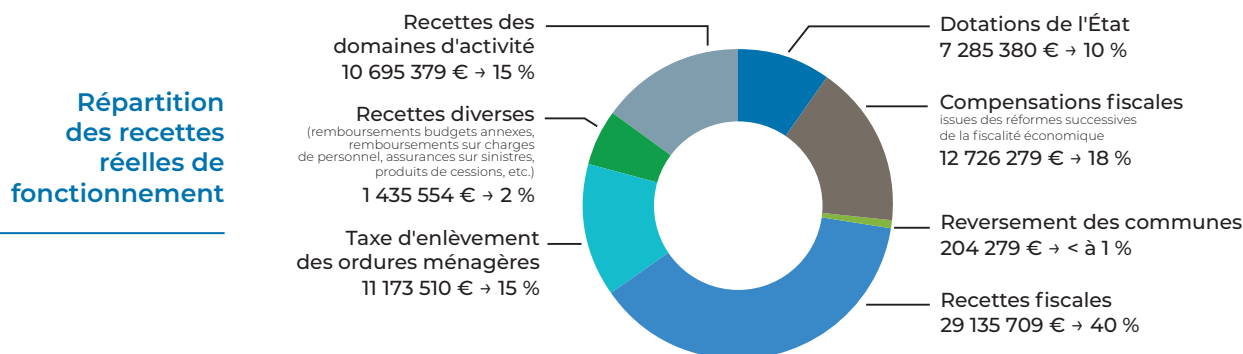
■ Une dette qui reste maîtrisée

Grâce à sa capacité d'autofinancement et à la mobilisation d'importantes subventions, l'Agglo a pu limiter le recours aux prêts bancaires pour financer ses investissements en 2023. Elle a ainsi emprunté 6 M€ et l'encours de la dette s'établit à 61,4 M€ au 31/12/2023, tous budgets confondus, contre 61,1 M€ un an auparavant. Cet endettement reste tout à fait soutenable : dans le budget principal, le taux d'intérêt moyen ne dépasse pas 2,49 % et la durée de remboursement est de 3 ans et 9 mois.

La section fonctionnement du budget principal

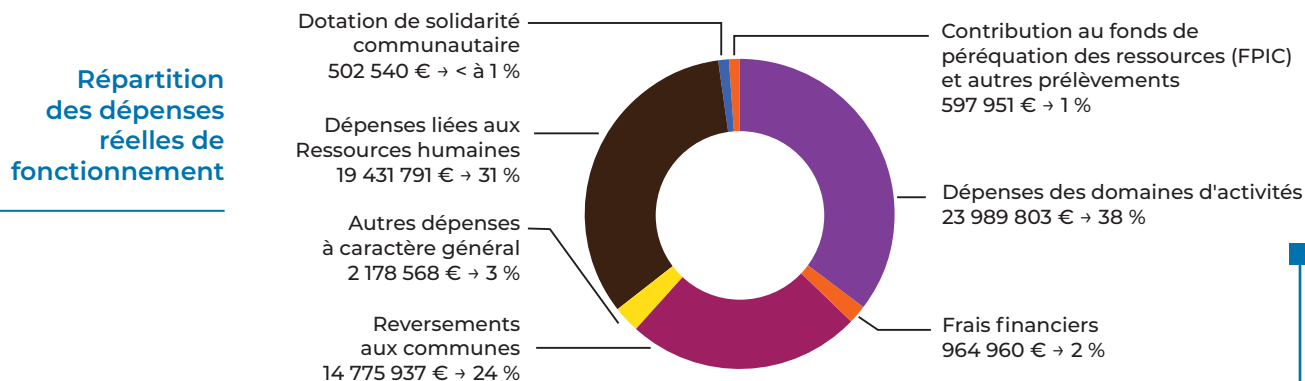
■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 72 656 090 €.



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 62 441 550 €.



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 10 545 929 € en 2023, hors produits de cessions et provisions pour risque.

Le résultat propre à l'exercice 2023, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à 8 267 116 €.

• Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 277 136 €
• Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	422 000 €
• Emploi, formation, insertion	480 636 €
• Aménagement urbain	365 615 €
• Politique de l'habitat	532 629 €
• Cohésion sociale et politique de la ville	572 692 €
• Jeunesse	56 064 €
• Petite enfance	1 650 988 €
• Service téléalarme	189 649 €
• Politiques territoriales	8 741 €
• Voirie communautaire	1 796 108 €
• Eaux pluviales et rivières	717 717 €
• Équipements sportifs	522 433 €
• Piscines	976 818 €
• Subvention d'équilibre budget des transports	1 000 000 €
• Transition énergétique et biodiversité	248 128 €
• Gestion des déchets	8 536 114 €
• Maintenance du patrimoine et moyens techniques	501 057 €
• Soutien aux événements intercommunaux	64 169 €
• Fourrière animale	73 761 €
• Contribution aux services incendie	2 997 349 €

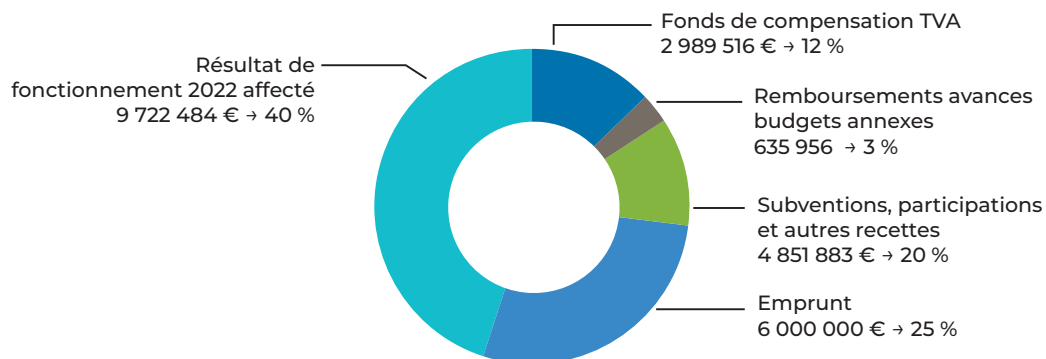
Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

La section investissement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 24 199 840 € (hors opérations patrimoniales).

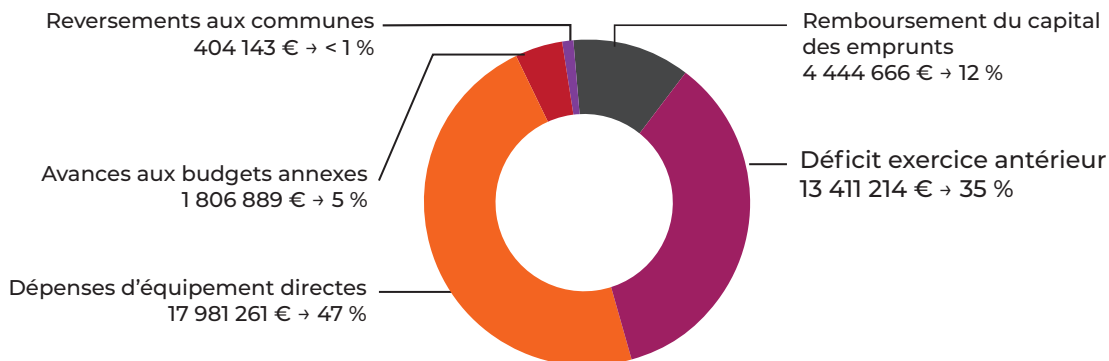
Répartition des recettes réelles d'investissement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 38 048 172 € (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Travaux de requalification du cours Brillier à Vienne

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. **Elles s'élèvent à 26 605 977 €.**

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

par budget :

> Budget principal	18 385 403 € (y compris versements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	1 439 724 €
> Budget immobilier d'entreprises	420 693 €
> Budget zones économiques	1 806 889 €
> Budget assainissement	1 694 064 €
> Budget eau potable	2 827 257 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	31 947 €
> Budget parking de Saint-Germain	0 €

par domaine d'activité :



Le recours à l'emprunt

	Capital remboursé en 2023	Emprunts inscrits en 2023 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2023	Emprunts reportés en 2024
Budget principal	4 444 666 €	16 331 000 €	6 000 000 €	4 749 000 €
Transports et déplacements	219 508 €	513 878 €	- €	- €
Immobilier d'entreprises	46 000 €	1 175 094 €	- €	1 175 000 €
Base de loisirs de Condrieu	70 106 €	286 972 €	- €	258 000 €
Assainissement	1 313 520 €	888 611 €	- €	- €
Eau potable	731 384 €	939 708 €	- €	939 000 €
TOTAL	6 825 184 €	20 135 263 €	6 000 000 €	7 121 000 €

Pour financer 26,6 M€ d'investissement réalisés en 2023, l'Agglo a mobilisé 6 M€ de prêts bancaires. En parallèle, l'Agglo a remboursé 6,8 M€ de capital. Le recours à l'emprunt a été moins important qu'en 2022, ce qui traduit à la fois une légère diminution de l'investissement après le niveau record de 2022, une importante capacité d'autofinancement et la mobilisation de nombreuses subventions.



La dette

Avec un encours global de **61 399 137 € au 31 décembre 2023**, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en hausse de 0,3 M€ par rapport au 1er janvier, alors que l'Agglo a remboursé plus de capital qu'elle n'en a emprunté. Cette légère hausse de la dette s'explique par les emprunts récupérés dans le budget annexe de l'eau après la dissolution du syndicat des eaux de Gerbey Bourassonnes. L'encours au titre du budget principal atteint 39 740 572 €.

Le coût de la dette reste raisonnable malgré la hausse des taux, avec un taux d'intérêt moyen qui s'établit à 2,49% dans le budget principal et qui oscille entre 2,43% et 4,82% dans les budgets annexes.

En outre, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » se maintient à un **niveau tout à fait soutenable puisqu'elle n'augmente que de 7 mois pour le budget principal** (3 ans et 9 mois au lieu de 3 ans et 2 mois). Dans les budgets annexes, elle oscille entre 8 mois et 5 ans et 10 mois.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Il convient enfin de rappeler que l'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et que son exposition au risque de taux reste bien répartie entre les taux fixes (76%) et les taux variables (24%).

Chiffres clés

105,8 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

89 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

26,6 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Vienne
Condrieu
Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr